



RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Exercice 2019



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES



SOMMAIRE

I	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2019	___ P 05
II	ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019	___ P 147
III	RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS	_____ P 199
IV	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB EN 2019	_____ P 215
V	ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019	___ P 221
VI	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	_____ P 251
VII	CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉOLUTIONS	_____ P 257

I RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2019

- 1. PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG**
- 2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE**
- 3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?**
- 4. OÙ ALLONS-NOUS ?**
- 5. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE**
- 6. ANNEXES**

1 - PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG

PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par le Groupe Société Générale.

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans 67 pays. L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque locale adossée à un grand groupe international ayant une grande ambition à l'échelle des pays du Maghreb et du continent Africain.

UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 146 points de vente (y compris les centres d'affaires), dont 144 au 31 Décembre 2019, répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

APERÇU DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

31 Millions

De clients dans le monde

149 000

Collaborateurs de 142 nationalités

67 pays

3,2 Milliards €

Résultat net part du groupe

12,7%

Solidité financière CET1

24,7 Milliards €

de produit net bancaire

NOTATION FINANCIÈRE

A Standard & Poor's
A+ Fitch
A R&I
A1 Moody's

UNE BANQUE DIVERSIFIÉE ET INTÉGRÉE AVEC 3 PÔLES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes.

NOS PRIORITÉS

- Continuer à déployer la stratégie digitale et améliorer encore l'expérience client
- Capter les opportunités de croissance en développant l'activité et en augmentant les synergies
- Renforcer notre position de leader de la finance responsable

NOS VALEURS

- Esprit d'équipe
- Innovation
- Responsabilité
- Engagement

2 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

- Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.
- Selon les prévisions, l'économie mondiale connaîtra une forte récession avec ses conséquences notamment sur l'activité, le commerce, l'emploi et les comptes publics.
- Face à la crise, les autorités tunisiennes n'écartent pas le scénario d'une récession économique pouvant avoir un impact défavorable sur la production, l'emploi, les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'extérieur, l'investissement, la dette publique, les avoirs nets en devises et les comptes extérieurs.
Des mesures ont été prises pour limiter les conséquences économiques et financières liées à la crise.

3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019

2. Les Temps Forts 2019

3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB

4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre

5. Ressources Humaines

6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration

7. Rapport du médiateur

8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

1. Stratégie UIB 2017-2019*

En cours de déploiement

Etre une banque reconnue pour sa relation client, son modèle d'efficacité opérationnelle, l'expertise de son capital humain, ses valeurs fédératrices et ses relations de confiance avec ses différentes parties prenantes.

Poursuite de l'adaptation de notre business modèle et maintien de notre leadership sur le marché des particuliers

Extension de l'offre produits et services

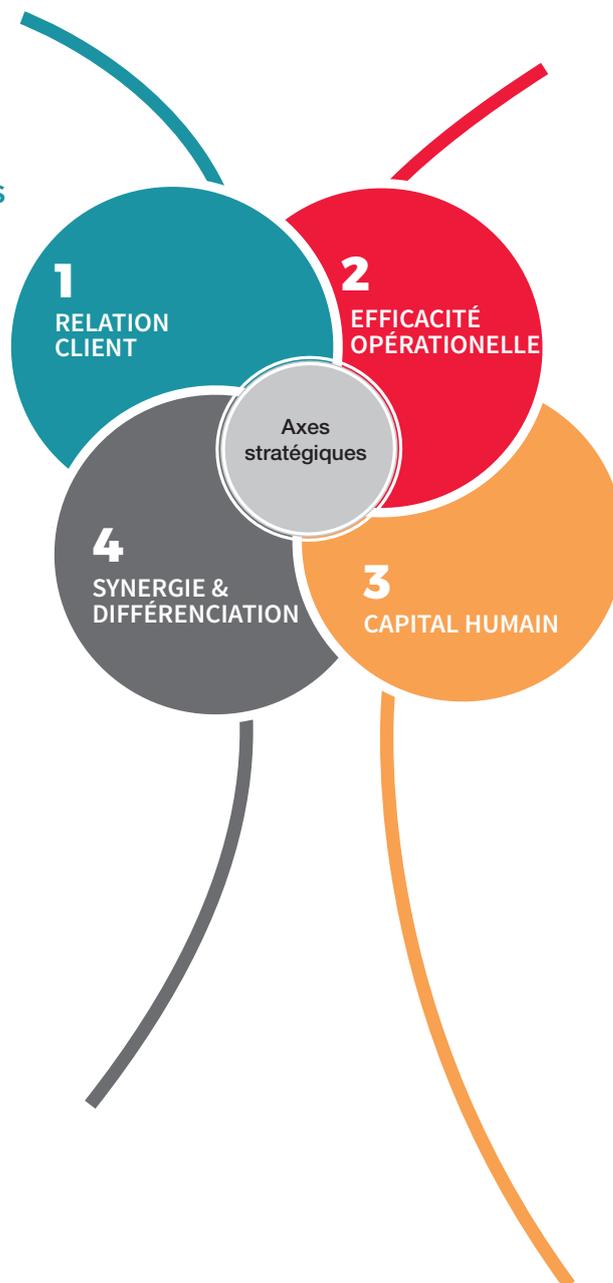
Déploiement (en cours) d'une stratégie monétique et digitale

Amélioration de la connaissance client et de la communication entre le client et la banque

Démarche d'amélioration continue de la qualité de service et satisfaction clientèle

Synergie Maghreb et Afrique

Banque solidaire, citoyenne et responsable



Déploiement en cours d'une nouvelle version du CBS et d'un socle digital

Déploiement de la feuille de route en lien avec le schéma directeur informatique & le schéma directeur de sécurité & le schéma directeur IT Risk Management

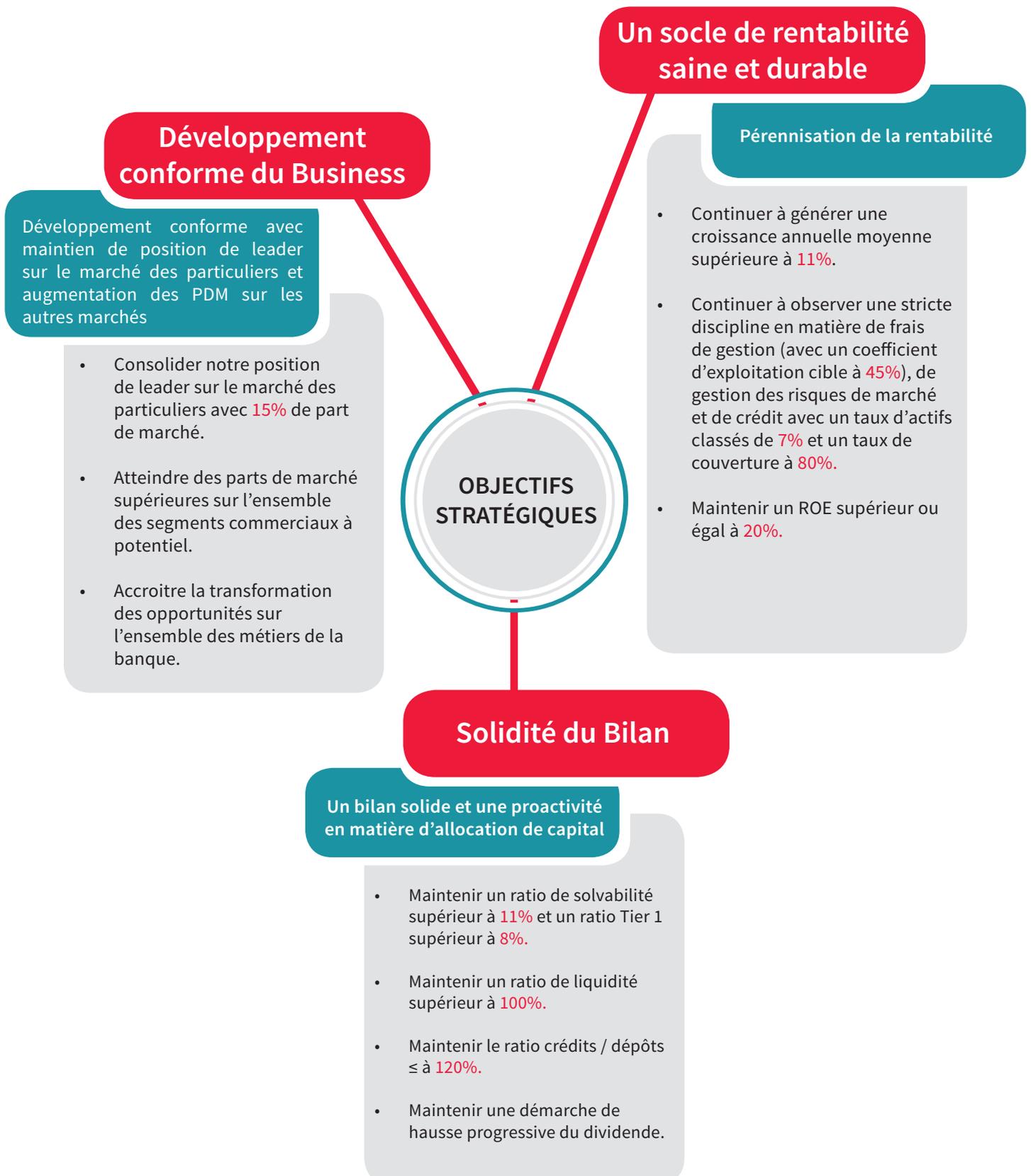
Poursuite du programme RESHAPE/ optimisation et automatisation des processus/qualité, efficacité, maîtrise des risques et sécurité opérationnels

Adaptation de l'organisation pour répondre aux exigences de la transformation digitale

Développement du capital humain

*Stratégie 2021-2025 en cours d'élaboration

Objectifs stratégiques 2017 - 2019 : Pérennisation de la rentabilité, développement conforme du business et solidité du bilan.



3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019
2. Les Temps Forts 2019
3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources Humaines
6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du médiateur
8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

2. Les Temps Forts 2019

Distinctions et Certifications

- Obtention du prix de la meilleure banque en Tunisie par le magazine « The Banker ».
- Obtention du prix « Elu Service Client de l'Année 2020 ».
- Obtention, pour la deuxième année consécutive, du prix de la meilleure Banque de Financement du Commerce International en Tunisie en 2019 par le magazine « Global Finance ».
- Obtention, pour la quatrième année consécutive, du prix de la meilleure banque pour la qualité de son activité de services Titres par le magazine « Global Investor ».
- Obtention de la certification AML 30 000, première norme certifiable en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.
- Confirmation de la solidité et de la performance financière dans le cadre de la Certification MSI20000
- Obtention du Label « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.

Ressources humaines

- Déploiement du baromètre collaborateur destiné à mettre en place des actions à même de favoriser leur accomplissement personnel et professionnel.
- Renforcement de la culture managériale au travers de formations pour accompagner les collaborateurs face aux changements et évolutions de l'activité bancaire.
- Développement de la culture de la compétence, de la reconnaissance et de l'excellence en lien avec les valeurs de la banque.

Risques

- Ajustement des taux de provisionnement IFRS 9.2.
- Mise en place d'une nouvelle méthodologie de calcul de la LGD (probabilité de défaut) sur le portefeuille Retail.

- Mise en place d'actions permettant de gagner en efficacité sur l'octroi de crédit sur les marchés de particuliers et professionnels :
 - Extension pour le marché des professionnels de l'outil d'octroi automatisé en place sur le marché des particuliers.
 - Intégration sur l'outil OCRE des nouvelles politiques de crédit Particuliers et Professionnels afin d'automatiser le processus de décision sur des critères de risques prédéfinis (scoring).
- Déploiement d'indicateurs plus fins pour le suivi du risque sur le segment des particuliers afin d'anticiper les probabilités de défaut et mettre en place les mesures adéquates avec les clients.
- Renforcement du suivi des risques au travers de la mise en place de nouveaux indicateurs KPI risques (taux d'engagements/notes valides, irréguliers...).
- Accompagnement de l'orientation stratégique business au travers de l'analyse du rapport PNB analytique / CNR (coût du risque) par segment de marché.
- Conduite de scénarios de stress tests concluants sur les principales concentrations de risque.

Conformité

- Lancement d'un programme de remédiation de la Conformité : le Programme La Fayette.
- Finalisation du deuxième jalon du projet de remédiation des dossiers KYC, destiné à actualiser la connaissance clients afin de mieux servir les besoins de ces derniers.
- Enrichissement du cadre normatif et procédural de la conformité avec ses 2 composantes : la sécurité financière et la conformité règlementaire.
- Déploiement du dispositif opérationnel des déclarations des clients éligibles à la loi FATCA.
- Renforcement du dispositif de filtrage des bases clients, avec enrichissement des bases tiers (mandataires, actionnaires garants, ...).
- Renforcement des KPI et des KRI relatifs à l'activité de la Conformité.

Métiers

- **Dispositif Omnicanal** : [UIB MOBILE lot 2 + UIBNET] Enrichissement de l'application UIB Mobile et refonte de l'interface internet - UIBNET afin de permettre à l'utilisateur d'avoir le même design et les mêmes fonctionnalités quel que soit le dispositif utilisé.
- Automatisation du processus de prise des décisions sur les opérations Retail et Corporate, en vue de réduire les délais de prise de décision, de le sécuriser et de garder une traçabilité des différents intervenants sur le processus.
- **Banque au Quotidien** : Simplification et enrichissement des offres préexistantes de Banque au quotidien au travers de nouveaux packs, afin de s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle :
 - Pack Essentiel : Offre complète et modulable couvrant l'essentiel des besoins bancaires de nos clients Particuliers.
 - Pack Découverte : Offre réservée aux prospects digitaux qui souhaitent par eux mêmes ouvrir leurs comptes UIB à distance.
 - Pack Sénior : Offre destinée aux retraités se caractérisant par une notification SMS suite au versement des pensions de retraites.
 - Pack Jeunes : Offre packagée pour les jeunes avec accès à des offres non bancaires ciblées sur cette catégorie de clientèle.
- **Bancassurance** : Nouveau Produit d'assurance Multi-Risques PRO et refonte des bulletins d'adhésion Assurance afin de se conformer aux nouvelles exigences en termes de connaissance client appliquées aux compagnies d'assurances.
- Minimiser le risque opérationnel
 - b. Eliminer les tâches à faible valeur ajoutée
 - c. Optimiser les temps de traitements
- Mise en place de nouvelles fonctionnalités sur nos TPE s'articulant autour :
 - Déploiement du Contactless (paiement par carte sans contact) sur nos TPE et intégration de l'option sur l'ensemble de nos cartes clients.
 - Commercialisation de TPE multi-applicatifs qui acceptent à la fois la carte bancaire et les cartes privatives dans les stations de services pétroliers.
 - Intégration de modules de gestion TPE et CAISSE qui permet pour le client l'automatisation de l'intégration de la caisse enregistreuse et du TPE pour synchroniser l'affichage des montants en temps réel entre la caisse et le TPE.
 - Déploiement d'une solution de monitoring en temps réel des GAB dans l'optique d'améliorer le niveau de disponibilité de ces derniers.
 - Amélioration du dispositif de sécurisation des GAB au travers de :
 - La mise en conformité aux normes DARWIN, PCI DSS.
 - La mise en place d'une solution de cryptage des disques des GAB.
 - La mise en place d'une solution de solidification des systèmes d'exploitation des GAB. (SOLID CORE).
 - Lancement de la carte avec visuel au choix : émission de la carte avec visuel Dunes Electroniques en novembre 2019, dans l'optique de construire un catalogue de visuels à choisir par les clients lors de la demande de la carte.

Monétique

- Mise en place du projet AUTOBOM LOT2 qui consiste à automatiser les traitements du back office monétique en termes de processus d'intégration des fichiers de compensation et d'automatisation de la génération des écritures comptables y afférentes. Cette automatisation a pour objectifs de :

Core Banking System

L'année 2019 a été marquée par la migration du CBS de la Version V9 vers la dernière version Amplitude Up V11 créant ainsi une rupture et offrant plus d'opportunités pour la mise en place de l'Open Banking et le full digital. Cette migration a été accompagnée par :

- La mise en place de fonctionnalités obligatoires dans le Lot ISO.

- L'urbanisation et la sécurisation des environnements IT en lien avec la migration Amplitude Up V11 (CBS, Interfaces, Editique, ...).
- La mise en place d'une solution pour la normalisation et la sécurisation des flux entre les différentes applications métiers et le CBS (UIBEchange).

L'ensemble de ces travaux offre la possibilité de l'implémentation de nouveaux modules assurant la transformation numérique et l'entrée dans une nouvelle ère de modernité.

Infrastructures

- Généralisation d'une architecture avec haute disponibilité des serveurs et séparation entre les serveurs d'administration et les serveurs hébergeant les applications métiers.
- Revue de l'architecture de répllication entre les deux sites (production et secours) et optimisation des transferts de données.
- Renforcement de l'infrastructure du site de production et du site de secours et réorganisation des serveurs physiques (hébergeant des machines virtuelles) pour plus de performance.
- Renforcement de la sécurité des systèmes contre les failles en appliquant les patches de sécurité et en mettant à jour les systèmes afin de s'aligner avec les dernières versions.
- Remplacement des anciens firewalls devenus obsolètes afin d'assurer la redondance, augmenter le débit et améliorer le niveau de sécurité dans les zones d'échanges de données avec l'externe.
- Sécurisation de notre infrastructure par la mise en place d'outils appropriés dans le cadre de la certification PCI DSS et le plan de sécurité DARWIN.

L'ensemble de ces travaux ont permis à notre banque de :

- Renouveler la certification PCI DSS en décembre 2019 en tant que 1^{ère} banque dans la zone AFMO du groupe SG et l'unique banque tunisienne conforme à cette norme depuis 2018.
- Réaliser avec succès pour la 2^{ème} fois la bascule globale et automatique sur le site de secours dans le cadre des tests de Plan de continuité d'activité.
- Détenir un DataCenter conforme aux normes internationales.

Sécurité des Systèmes d'information - SSI

- Réalisation des mesures planifiées dans le cadre de Schéma Directeur Sécurité : « DARWIN IT Master Plan 2016-2019 » :
 - Sécurisation des accès administrateurs aux infrastructures IT de la Banque, par la mise en place d'une plateforme pour l'authentification à double facteurs.
 - Protection contre la fuite d'informations au travers des clés USB, e-mails, web, réseaux et imprimantes par la mise en place d'une solution dédiée.
 - Protection contre les intrusions des utilisateurs du Mobile et d'internet Banking par la mise en place d'une solution anti-malware.
 - Blocage des attaques sur les couches applicatives du site institutionnel par la mise à niveau de l'outil RWEB.
 - Mise en place d'une solution de scan de vulnérabilités (Qualys) qui permet l'analyse des réseaux informatiques et la détection des équipements mal configurés.
 - Mise en place d'une solution de cryptage des flux échangés entre les DABs et le serveur (Tunnel VPN).
 - Mise en place d'une solution de détection et de prévention des intrusions sur le SI de la Banque.
- Sensibilisation sur la sécurité de l'information :
 - Réalisation de campagnes de sensibilisation sur le phishing (une technique utilisée par les fraudeurs pour récupérer des données de la Banque).
 - Diffusion hebdomadaire d'un conseil SSI.
- Missions de PenTest (Audit intrusif) de l'application Omnicanal et du CBS réalisées par un prestataire certifié par l'ANSI.
- Mission d'audit réglementaire de Sécurité planifiée annuellement et assurée par un prestataire d'audit certifié par l'ANSI.
- Mission de certification des travaux de sécurité dans le cadre du SDSSI (Darwin).

Gestion du Parc Immobilier et du Réseau

- Ouverture de 2 nouvelles agences (Agence Zaouiet Sousse et Agence Siliana).
- Réaménagement total de 4 points de vente : Agence Hrairia, Agence El Fahs, Agence Sousse Jawhara, Agence Gabes.
- Réaménagement siège et Direction de Développement Commercial : DDC SOUSSE, DDC GABES et siège « Pakistan ».

Distinctions et Certifications

4 distinctions & 3 certifications

BANK OF THE YEAR

Obtention du prix de la meilleure banque en Tunisie par le magazine «The Banker».

1



SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE

Obtention du prix « Elu Service Client de l'Année 2020 ».

2



MEILLEURE BANQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL EN TUNISIE EN 2019

Obtention, pour la deuxième année consécutive, du prix de la meilleure Banque de Financement du Commerce International en Tunisie en 2019 par le magazine « Global Finance ».

3



MEILLEUR DÉPOSITAIRE EN TUNISIE

Obtention, pour la quatrième année consécutive, du prix de la meilleure banque pour la qualité de son activité de services Titres par le magazine « Global Investor ».

4

CERTIFICATION AML 30000

Obtention de la certification AML 30 000, première norme certifiable en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

5



CERTIFICATION MSI 20000

Confirmation de la solidité et de la performance financière dans le cadre de la Certification MSI 20 000.

6



CERTIFICATION GENDER EQUALITY EUROPEAN & INTERNATIONAL STANDARD

Obtention du Label « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.

7



3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019
2. Les Temps Forts 2019
3. **Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB**
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources Humaines
6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du médiateur
8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB

Dépôts de la clientèle

- 4 972,1 MTND d'encours en 2019 soit un taux d'évolution de 6% vs 2018 (vs 7,5% pour les autres grandes banques privées).
- 5^{ème} banque privée en termes de dépôts de la clientèle.
- +3 355 MTND de dépôts additionnels en 12 ans (+9,8% par an soit une moyenne en ligne avec celle des autres grandes banques privées).

Dépôts d'épargne

- 1 612,3 MTND d'encours en 2019 soit un taux d'évolution de 7% vs 2018 (vs 6,1% pour les autres grandes banques privées).
- 3^{ème} banque privée en termes de mobilisation d'épargne.
- 32,4% du total des dépôts (vs 26,6% pour les autres banques privées).
- +1 046,2 MTND d'épargne additionnelle sur 12 ans (+9,1% par an vs 11% pour les autres grandes banques privées).

Crédits nets à la clientèle

- 5 499,2 MTND de crédits nets à la clientèle en 2019 soit un taux d'évolution de 3,2% vs 2018 (vs 0,8% pour les autres grandes banques privées).
- 4^{ème} banque privée en termes de crédits nets à la clientèle.
- +4 183 MTND de crédits nets additionnels en 12 ans (+12,7% par an vs 10,3% pour les autres grandes banques privées).

Ratio Crédits/Dépôts

- un ratio crédits/Dépôts de 116,7% en 2019 vs un seuil réglementaire maximal de 120% et contre 126,9% en 2018»

Marge d'intérêt

- 246,7 MTND de marge d'intérêts en 2019, soit une progression de +17,1% vs 17,5% pour les autres grandes banques privées.
- 3^{ème} banque privée en termes de marge d'intérêts.
- +212,3 MTND de marge d'intérêts additionnelle en 12 ans, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+17,8%/an vs une moyenne de 11,2% pour les autres grandes banques privées).

Marge sur commissions

- 124,1 MTND de marge sur commissions, soit une progression de +17,3% en 2019 (vs 6,8% pour les autres grandes banques privées).
- 2^{ème} banque privée en termes de marge sur commissions.
- 29,6% la part des commissions dans le PNB vs 20,9% pour les autres grandes banques privées.
- 99,2 MTND de marge sur commissions additionnelles en 12 ans, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+14,3%/an vs une moyenne de 10,9% pour les autres grandes banques privées).

Produit Net Bancaire

- 419,4 MTND de PNB en 2019, soit une progression de +15,6% (vs +10,8% pour les autres grandes banques privées).
- 3^{ème} banque privée en termes de PNB.
- +351 MTND de PNB additionnel en 12 ans, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+16,4% par an vs une moyenne de 11,3% pour les autres grandes banques privées).

Charges Générales d'exploitation (hors amortissements)

- 47,6 MTND de charges générales d'exploitation (hors amortissements) en 2019, soit une progression de +12,3% (vs 13,1% pour les autres grandes banques privées).

- **+30,9 MTND** de charges additionnelles en 12 ans, (soit une évolution de **+9,1%/an** vs une moyenne de 11,8% pour les autres grandes banques privées).
- Coefficient d'exploitation (y compris l'amortissement) de **45,6%**, soit l'évolution la plus remarquable du secteur entre 2007 et 2019 (**-58,3 pts de pourcentage**).

Résultat Brut d'exploitation

- **228,5 MTND** de RBE en 2019, soit une progression de **+17,8%** vs 13,9% pour les autres grandes banques privées.
- **+231,2 MTND** de RBE additionnel en 12 ans, soit le plus fort taux de croissance au niveau des grandes banques privées.

Résultat d'exploitation

- **183,1 MTND** de résultat d'exploitation en 2019 vs 169,5 MTND en 2018, soit une croissance de **8%**.

Résultat avant impôt

- **183,2 MTND** de résultat avant impôt en 2019 vs 169,2 MTND en 2018, soit une croissance de **8,3%**.

Résultat Net (Bénéfice après impôt)

- **117,1 MTND** de résultat net après impôt (**66,2 MTND**) soit une évolution de **4,7%** par rapport à 2018.

ROE & ROA

- Capitaux propres : **623,5 MTND** vs 530,5 MTND en 2018.
- Total Bilan : **6 304 MTND** vs 6 107 MTND en 2018.
- ROE : **20,3%** vs 23% en 2018.
- ROA : **1,9%** vs 1,8% en 2018.

Capitalisation boursière (au 31 Décembre 2019)

- **745,3 MTND** de capitalisation boursière.
- **5^{ème}** capitalisation boursière du secteur bancaire en 2019.
- Une capitalisation boursière multipliée par 6,3 sur 12 ans (745,3 MTND vs 118,7 MTND en juin 2008).

Dépôts/Employé

- **3 371 KTND** de dépôts par employé en 2019 vs 3 244,8 KTND en 2018, soit une croissance de **3,9%**.

Crédits/Employé

- **3 728,3 KTND** de crédits par employé vs 3 688,9 KTND en 2018, soit une croissance de **1,1%**.

PNB/Employé

- **284,3 KTND** de PNB par employé vs 251 KTND en 2018, soit une croissance de **13,3%**.

Commissions/Frais de Personnel

- Les commissions couvrent **94%** des frais de personnel en 2019 vs 90,8% en 2018.

PNB / Nbre d'agences

- **2 912 KTND** de PNB par agence vs 2 519 KTND en 2018, soit une croissance de **15,6%**.

RBE / Nbre d'agences

- Un RBE moyen de **1 587 KTND** par agence vs 1 347 KTND en 2018, soit une croissance de **17,8%**.

Taux d'actifs classés

- Les actifs classés sont de **499 MTND** au 31/12/2019 (vs 479 MTND au 31/12/2018), correspondant à **7,7%** des engagements de la banque au 31/12/2019 (vs 7,7% en 2018 et 45% en 2007).

Taux de couverture des actifs classés

- Au vu des provisions constituées pour risques de contrepartie au titre des actifs classés d'un montant de **296 MTND** au 31/12/2019 et des engagements en défaut nets des agios réservés totalisant **398 MTND**, le taux de couverture des actifs classés par les provisions est de **74,3%** (le taux de couverture par les provisions et agios réservés est de **79,5%**).

Ratio de solvabilité

Compte tenu :

- Du contrat **de prêt subordonné à durée indéterminée**, conclu avec la SG en 2008 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2008**, d'un montant de **40 millions de dinars**, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.
- Du contrat de **prêt obligataire subordonné** émis en juin 2015 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2015**, d'un montant de 50 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant conclu pour une durée allant de 5 à 7 ans (selon la catégorie).
- Du contrat de prêt **obligataire subordonné** émis en décembre 2016 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2016**, d'un montant maximum de 75 millions de dinars,

s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant conclu pour une durée allant de 5 à 7 ans (selon la catégorie).

- et des règles d'éligibilité prévues par l'article 5 (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 concernant les fractions à retenir des prêts subordonnés cités ci-haut.

Les fonds propres nets de l'UIB sont de **743 563 KTND*** (y compris les fonds propres complémentaires).

En tenant compte des risques encourus totalisant 5 993 647 KTND à fin 2019 (dont 670 169 KTND au titre du risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **12,4%**. Le ratio Tier one étant de **10,4%**.

* Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 14% de la valeur nominale de l'action

** Circulaire BCT 2016-03

3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019
2. Les Temps Forts 2019
3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB
4. **Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre**
5. Ressources Humaines
6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du médiateur
8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

- 1. Activité**
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2019
6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

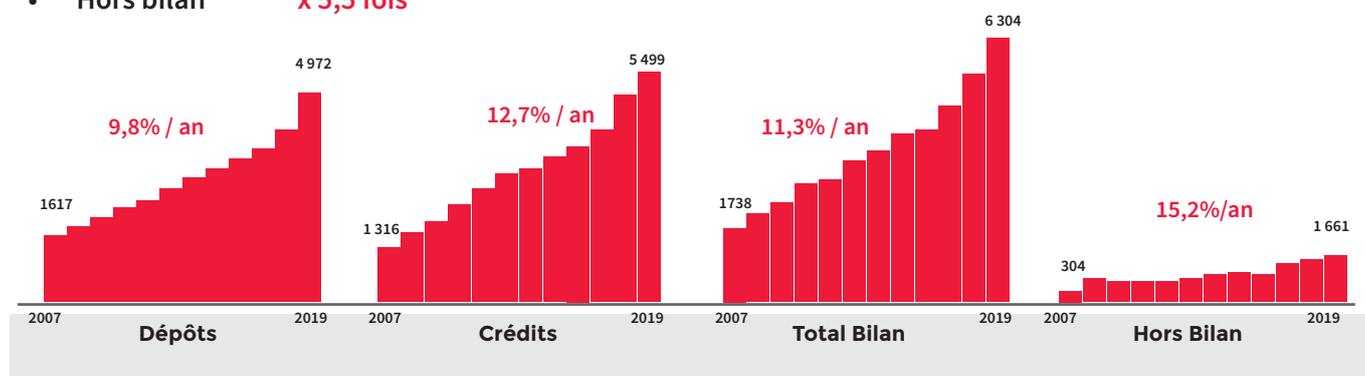
1. Activité

Des indicateurs bien orientés

- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de **6%** (de 4 689 MTND à **4 972 MTND**)
- Croissement de l'encours net des crédits à la clientèle de **3,2%** (de 5 330 MTND à **5 499 MTND**)
- Progression du total bilan de **3,2%** (de 6 107 MTND à **6 304 MTND**)

Des indicateurs bien orientés tout au long de la période 2007-2019 :

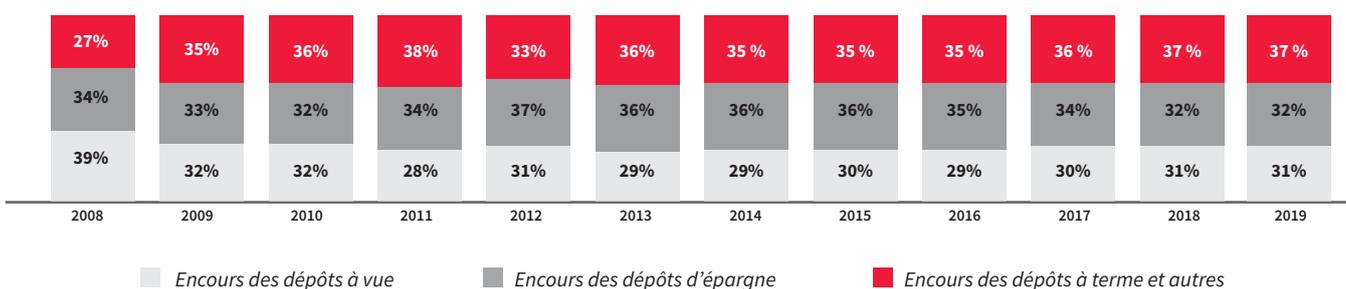
- **Dépôts** **x 3,1 fois**
- **Crédits** **x 4,2 fois**
- **Bilan** **x 3,6 fois**
- **Hors bilan** **x 5,5 fois**



Dépôts de la clientèle

L'UIB poursuit la consolidation de sa base des dépôts stables

KTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 19/18	TCAM 19/07
Encours des dépôts à vue	620 038	689 735	644 827	722 922	688 294	822 537	844 741	923 654	1 010 059	1 078 398	1 250 257	1 459 567	1 540 350	5,5%	7,9%
Encours des dépôts d'épargne	566 170	606 296	666 185	726 632	821 742	982 580	1 055 849	1 128 079	1 209 007	1 287 815	1 390 229	1 507 229	1 612 333	7%	9,1%
Encours des dépôts à terme et autres	431 055	478 861	695 140	801 228	912 550	885 334	1 055 855	1 099 147	1 183 196	1 295 126	1 481 859	1 721 998	1 819 453	5,7%	12,8%
Total Ressources clientèle	1 617 263	1 774 892	2 006 152	2 250 782	2 422 586	2 690 451	2 956 445	3 150 880	3 402 262	3 661 340	4 122 346	4 688 794	4 972 135	6%	9,8%



Ressources : Structure par agent économique

Le marché Retail fournit **80,5%** des ressources collectées en dinars et **76%** du total ressources

Dépôts collectés par catégorie d'agent en TND*	déc.-18	déc.-19	Δ 19/18	structure 2019
PARTICULIERS	2908	3155	8,5%	74,3%
PRO/TPE/ASS	260	267	2,6%	6,3%
S/TOTAL Retail	3168	3422	8,0%	80,5%
PME	109	108	-1,0%	2,5%
EMERGING LEADER	231	223	-3,2%	5,3%
ETATIQUE	72	51	-29,1%	1,2%
ETI	76	88	15,5%	2,1%
GE PRIVEES	130	130	-0,6%	3,1%
MULTINATIONALES	149	227	52,3%	5,3%
S/TOTAL Non Retail	767	826	7,8%	19,5%
Total	3935	4249	8,0%	100,0%

Dépôts collectés par catégorie d'agent en devises*	déc.-18	déc.-19	Δ 19/18	structure 2019
PARTICULIERS	205	176	-14,1%	29,5%
PRO/TPE/ASS	77	69	-10,2%	11,5%
S/TOTAL Retail	281	244	-13,0%	41,1%
PME	58	71	22,0%	12,0%
EMERGING LEADER	106	78	-25,8%	13,2%
ETATIQUE	3	4	27,3%	0,6%
ETI	8	10	17,2%	1,6%
GE PRIVEES	37	34	-9,7%	5,6%
MULTINATIONALES	153	154	0,9%	25,9%
S/TOTAL Non Retail	365	351	-4,0%	58,9%
Total	647	595	-7,9%	100%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

Dépôts des institutionnels et des établissements locaux opérant dans le secteur public

Les Institutionnels et les établissements locaux opérant dans le secteur public ont assuré **1,1%** du total des dépôts de la banque à fin décembre 2019 vs 1,6% en 2018 ; une part en ligne avec la politique de l'UIB en matière de limitation de son exposition aux risques de volatilité et de concentration des dépôts

En MTND

Nature de dépôts	déc.-17	déc.-18	déc.-19	Δ 19/18
Dépôts à vue rendement Optimum	96	66	35	-46%
Dépôts à vue en dinars	9	6	9	40%
Dépôts à vue en devise	18	3	4	27%
Certificats de dépôts	-	-	-	
Comptes à terme et bons de caisse	-	-	7	
Total	123	75	55	-27%

Emprunts et ressources spéciales

L'encours des emprunts et ressources spéciales a augmenté de 10,5% pour atteindre **430,9 MTND** en 2019 vs 390,1 MTND en 2018. Cette hausse de 40,8 MTND est expliquée principalement par le déblocage du nouveau crédit DEG (30 M€) et le 2^{ème} tirage effectué sur la ligne de crédit SUNREF accordé par l'AFD (5 M€) vs le remboursement de l'emprunt BERD (- 22,9 MTND) et les échéances 2019 des emprunts obligataires (- 44,3 MTND).

En MTND

Désignation	déc.-17	déc.-18	déc.-19	Δ 19/18
Ressources spéciales	19,3	18,7	26,1	40,0%
Emprunts Obligataires	225,0	182,7	140,3	-23,2%
Emprunts en Devises	118,2	139,4	217,2	55,7%
Emprunts Subordonnés	80,0	40,0	40,0	0,0%
Dettes rattachées	11,5	9,3	7,3	-21,6%
Total	454,0	390,1	430,9	10,5%

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2019
6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

2. Développement commercial

Faits Marquants 2019

Servir nos clients - Financer l'Économie

Stratégie Multi - Marchés

BANQUE DE DÉTAIL



MARCHÉ DES PARTICULIERS



MARCHÉ DES PROFESSIONNELS

ENTREPRISES & BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT



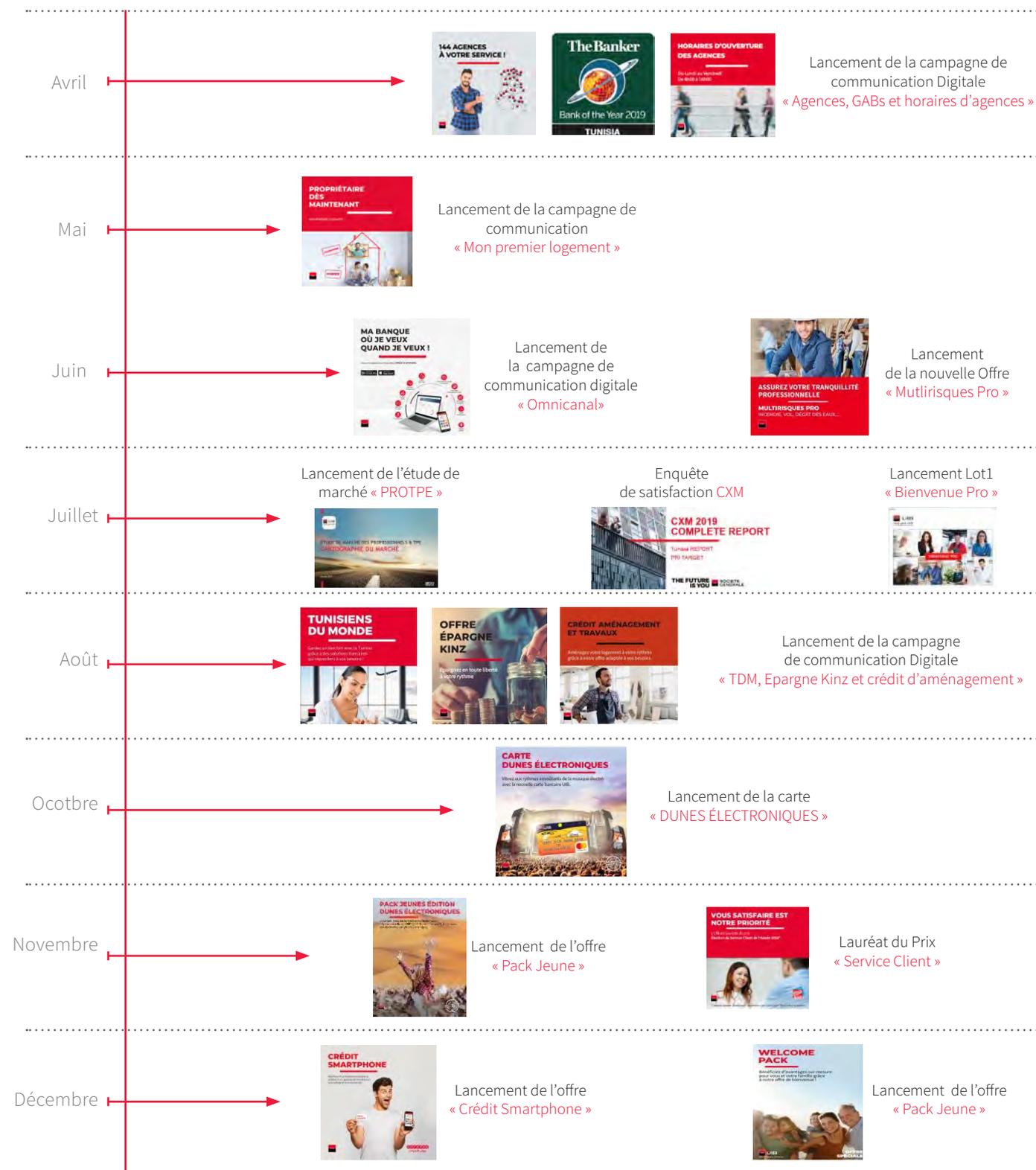
MARCHÉ PME

MARCHÉ GRANDES ENTREPRISES

Nous mettons notre stratégie de croissance durable au service du **financement** de l'économie et des **projets** de nos clients. Nous offrons une large palette de conseils et solutions financières sur mesure aux particuliers, professionnels, entreprises, et investisseurs institutionnels... en nous appuyant sur **deux pôles métiers complémentaires**.

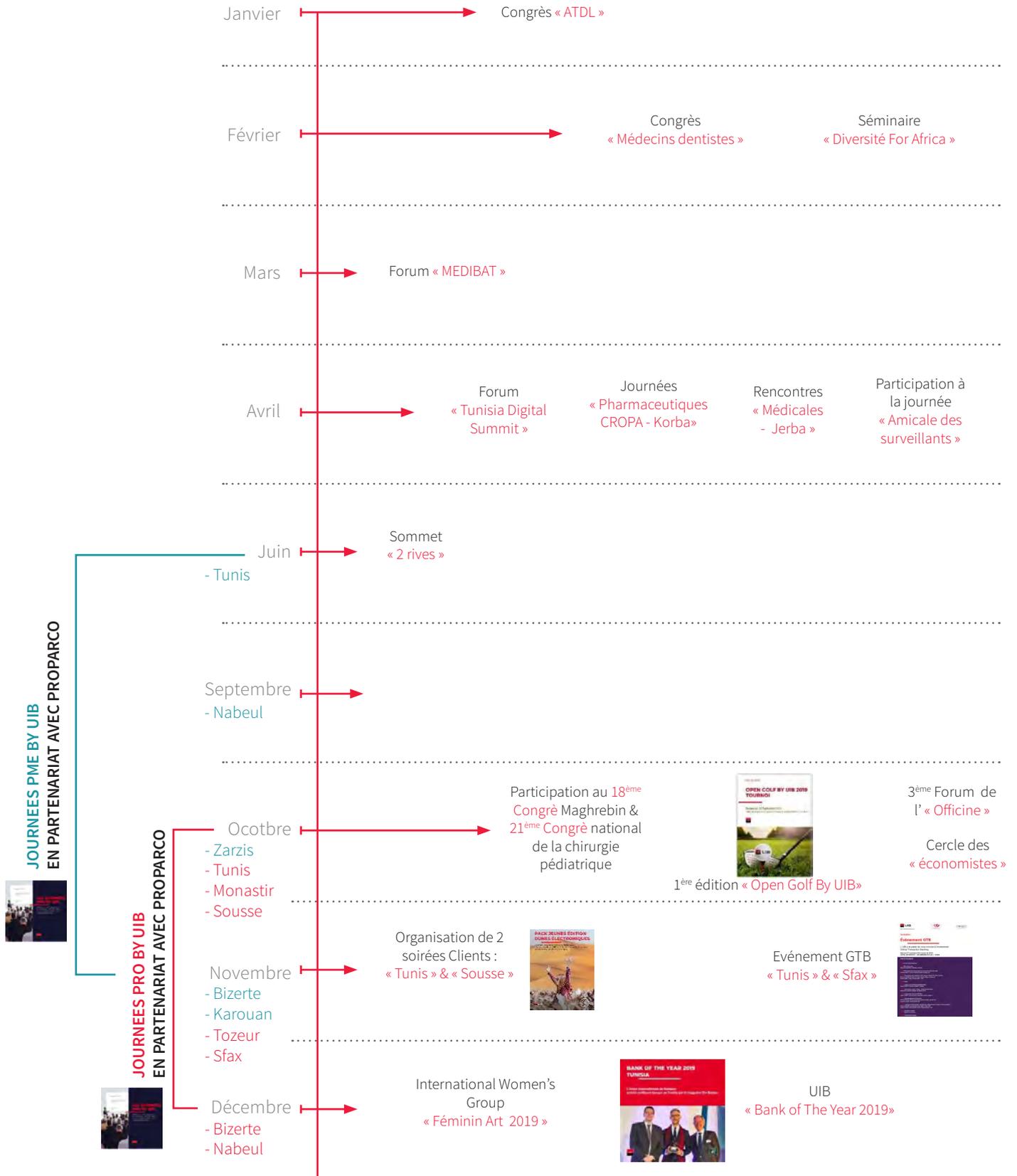
FAITS MARQUANTS 2019

MARCHÉS RETAIL (Events/Produits & Services)



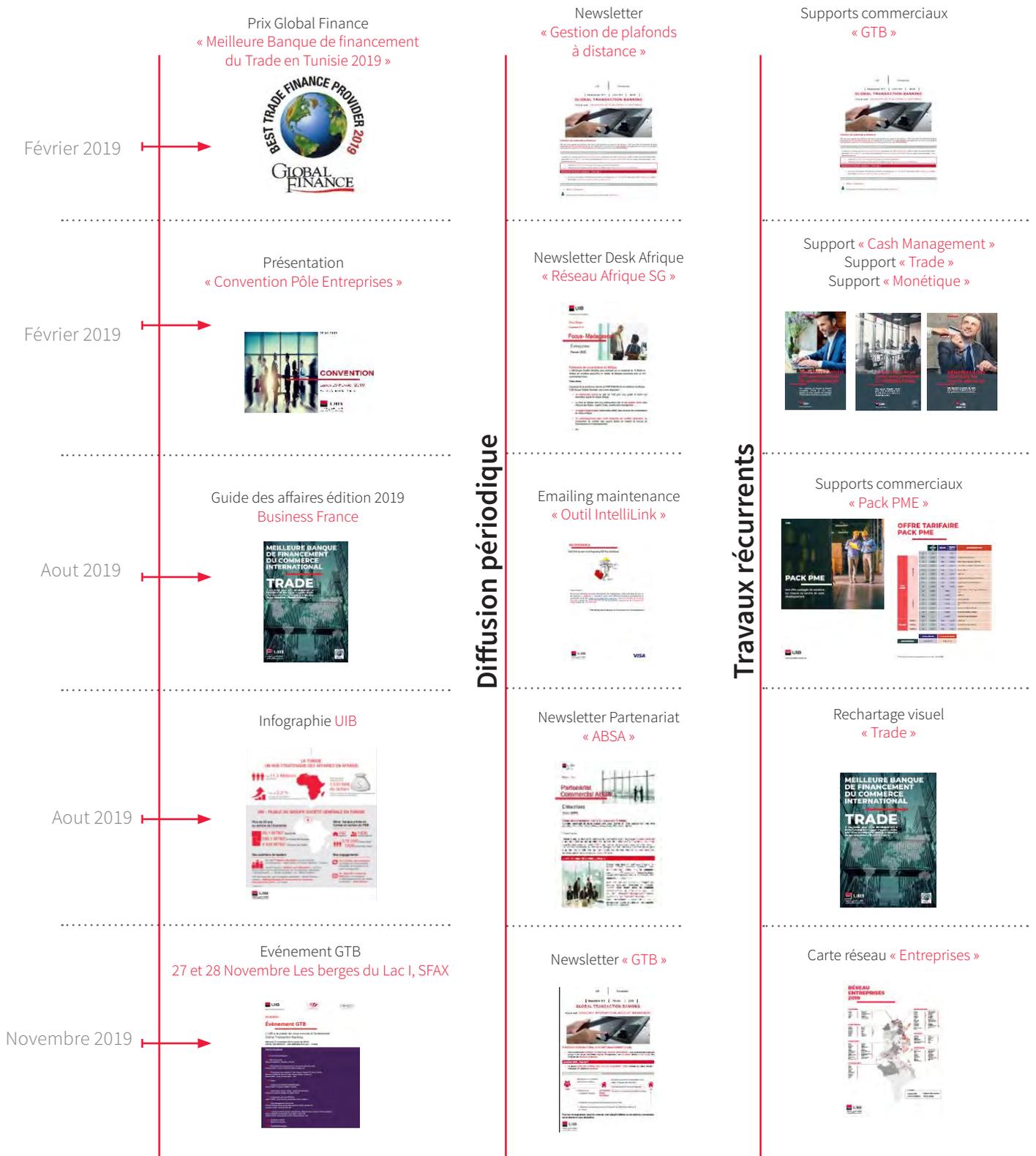
FAITS MARQUANTS 2019

MARCHÉS RETAIL/NON RETAIL (Events/Produits & Services)



FAITS MARQUANTS 2019

MARCHÉS DES ENTREPRISES (Events/Produits & Services)



ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

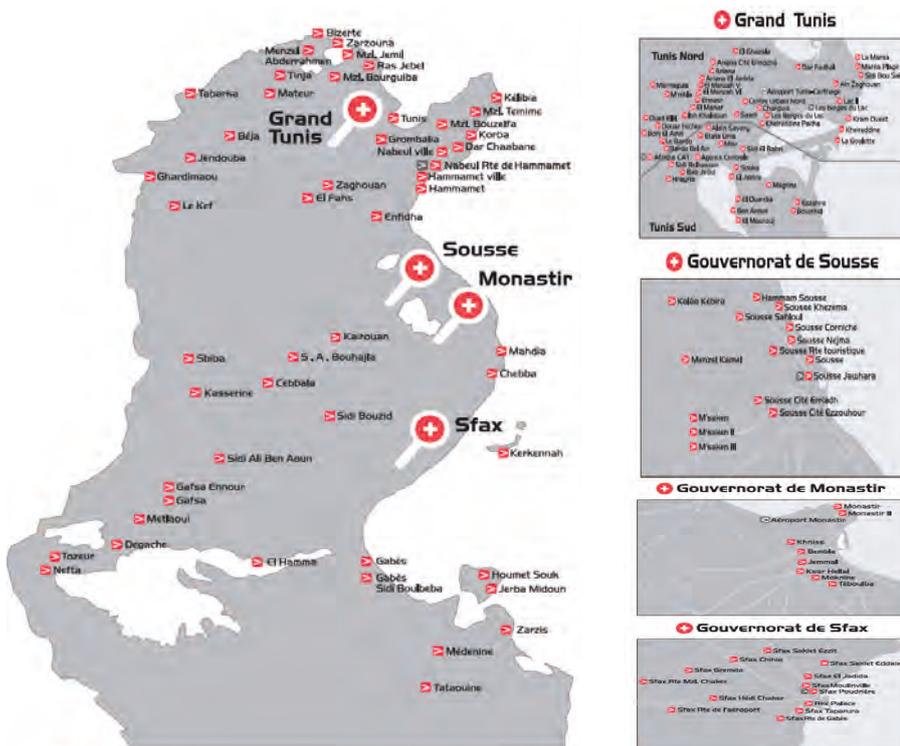
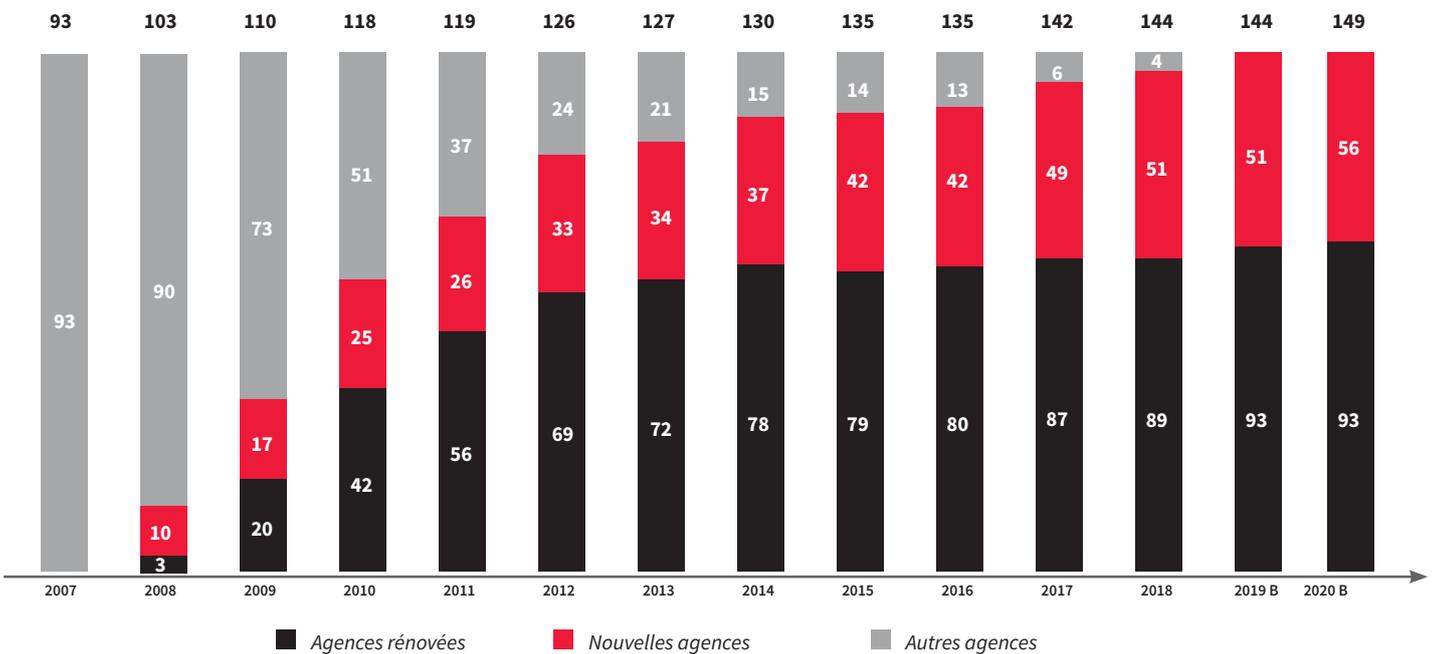
1. Activité
2. Développement commercial
3. **Evolution du réseau**
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2019
6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

3. Evolution du réseau

Une stratégie d'extension et de modernisation du réseau

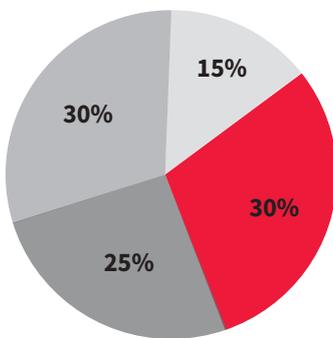
Servir nos clients - Financer l'Economie

Un réseau de **144 agences** en Décembre 2019 (y compris les Centres d'affaires) avec 4 agences réaménagées en 2019 (Hrairia – El Fahs – Sousse Jawhra – Gabès)



Les temps forts

CHANTIERS RÉALISÉS EN 2019



- Nouvelles agences
- Rénovation Totale
- Sièges et DDC
- Travaux de restauration

- **Total m² réaménagé en 2019 : 3111 m²**
- Nouvelles agences : **244 m²**
- Réaménagement total : **712 m²**
- Réaménagement Sièges et DDC : **2155m²**
- **Total m² réaménagé en 2018 : 1542 m²**
- Nouvelles agences : **308 m²**
- Réaménagement total : **1014 m²**
- Réaménagement partiel : **220 m²**

1

2 NOUVELLES AGENCES* 244 m²

- Agence Zaouiet Sousse (114 m²)
- Agence Siliana (130 m²)

2

4 PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT TOTAL 712m²

- Agence Hrairia (121,5m²)
- Agence EL Fahs (207m²)
- Agence Sousse Jawhara (193m²)
- Agence Gabes (191m²)

3

RÉAMÉNAGEMENT sièges et DDC 2 155m²

- DDC SOUSSE (1 950m²)
- DDC GABES (105m²)
- 3ème étage Pakistan (100 m² réaménagé en 2019)

4

4 Travaux de restauration

- Agence Afrique
- Logement de fonction Gafsa
- Agence Kairouan
- Amicale des retraités

* Ouvertes en 2020

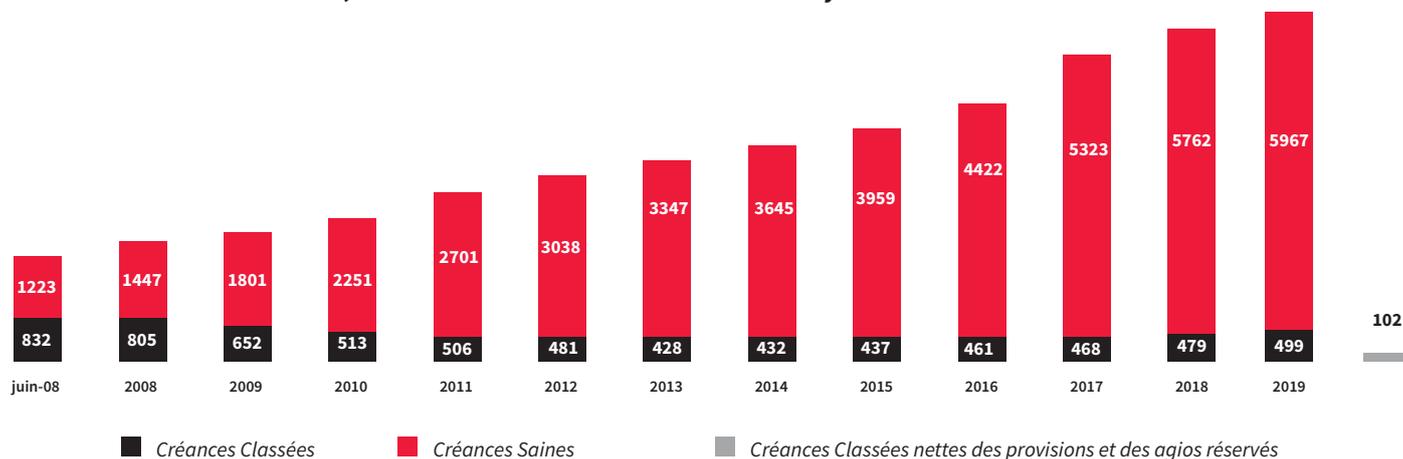
ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. **Situation du portefeuille**
5. Résultats financiers au 31/12/2019
6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

4. Situation du portefeuille

Structure du portefeuille

Les engagements sains (yc les engagements hors bilan) sont passés de **1 223 MTND** en juin 2008 à **5 967 MTND** en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de **14%**.



Situation des engagements arrêtée au 31/12/2019

Structure du portefeuille par secteur d'activité

L'agriculture, le tourisme et la promotion immobilière ne représentent que **3,1%** des engagements globaux de la banque (yc les engagements hors bilan)

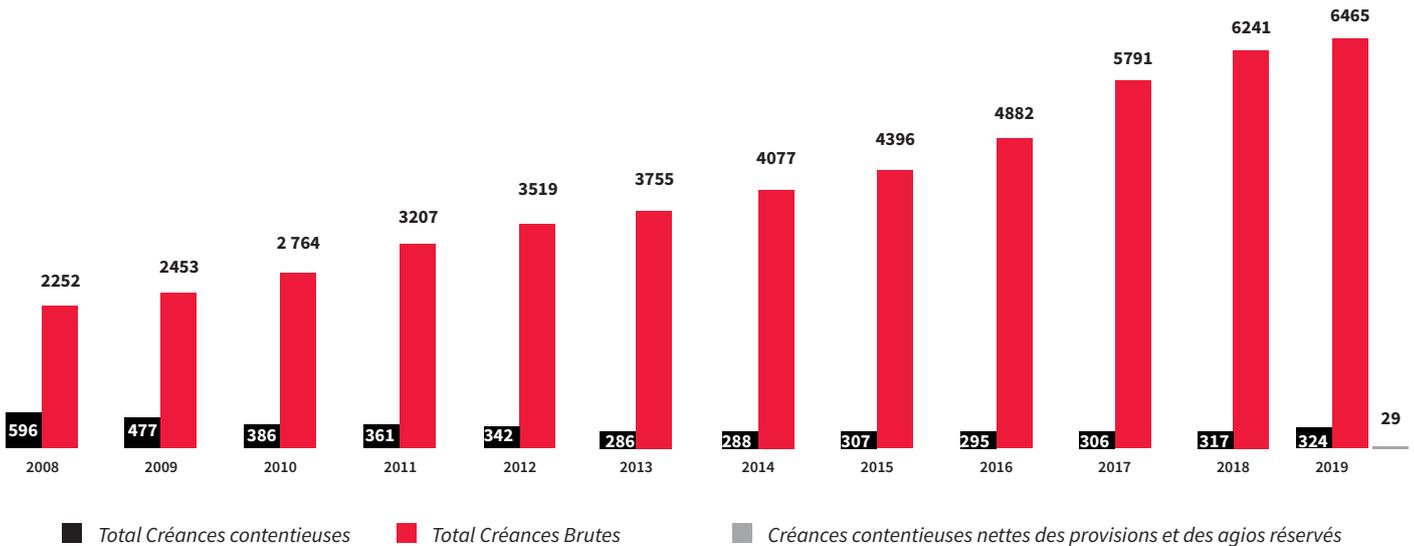
En KTND	Sains	Douteux	Total	Structure %
I-Clientèle	5932	499	6 431	99,5%
1-Professionnels	2953	368	3 321	51,4%
Agriculture	94	9	103	1,6%
Industrie	1534	213	1 747	27%
Industrie manufacturière	1410	166	1 576	24,4%
Construction (Bâtiments et Travaux Publics)	73	44	117	1,8%
Autres industries	52	2	54	0,8%
Promotion Immobilière	32	17	49	0,8%
Services	1293	129	1 423	22%
Tourisme	29	20	49	0,8%
Commerce	702	77	779	12%
Transport et communication	179	4	183	2,8%
Autres services	384	29	412	6,4%
2-Particuliers	2979	131	3 110	48,1%
Logement	1077	34	1 111	17,2%
Consommation	1805	65	1 870	28,9%
Autres	96	32	128	2%
II-Etablissements bancaires et financiers	35	0	35	0,5%
Total Général	5967	499	6 465	100%

Situation des engagements arrêtée au 31/12/2019

Structure du portefeuille contentieux

Les engagements en contentieux nets des provisions et des agios réservés totalisent un montant de **29 MTND** vs **260 MTND** à fin 2007.

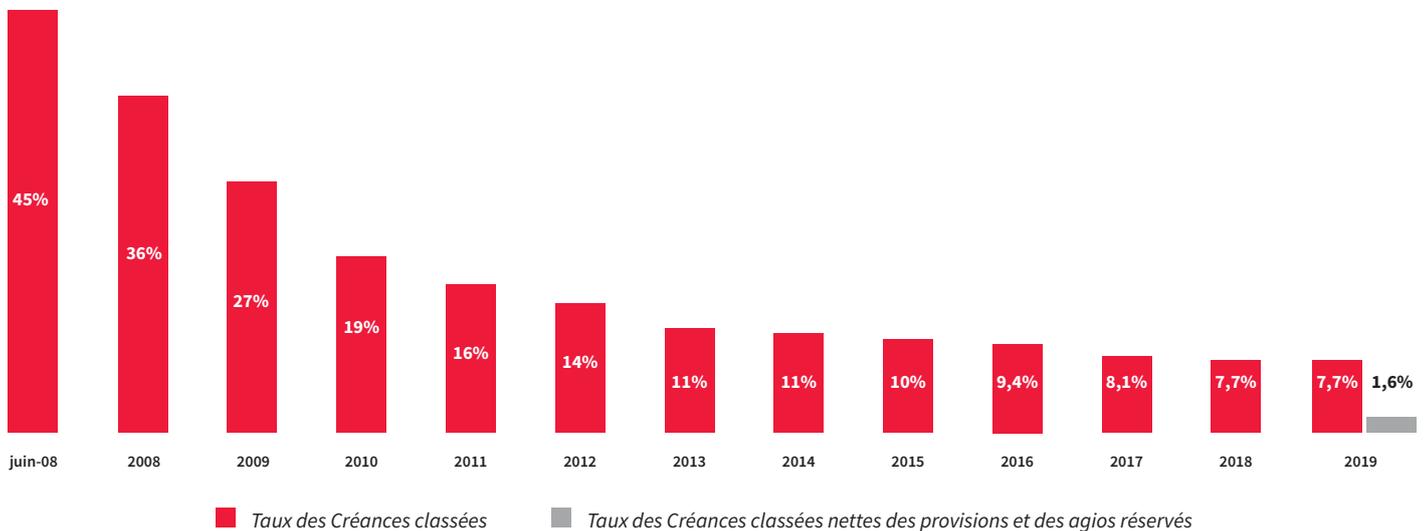
Les engagements bruts en contentieux sont passés de **596 MTND** en 2008 (**26%** des engagements globaux) à **324 MTND** à fin 2019 (**5%** des engagements globaux).



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2019

Taux des créances classées

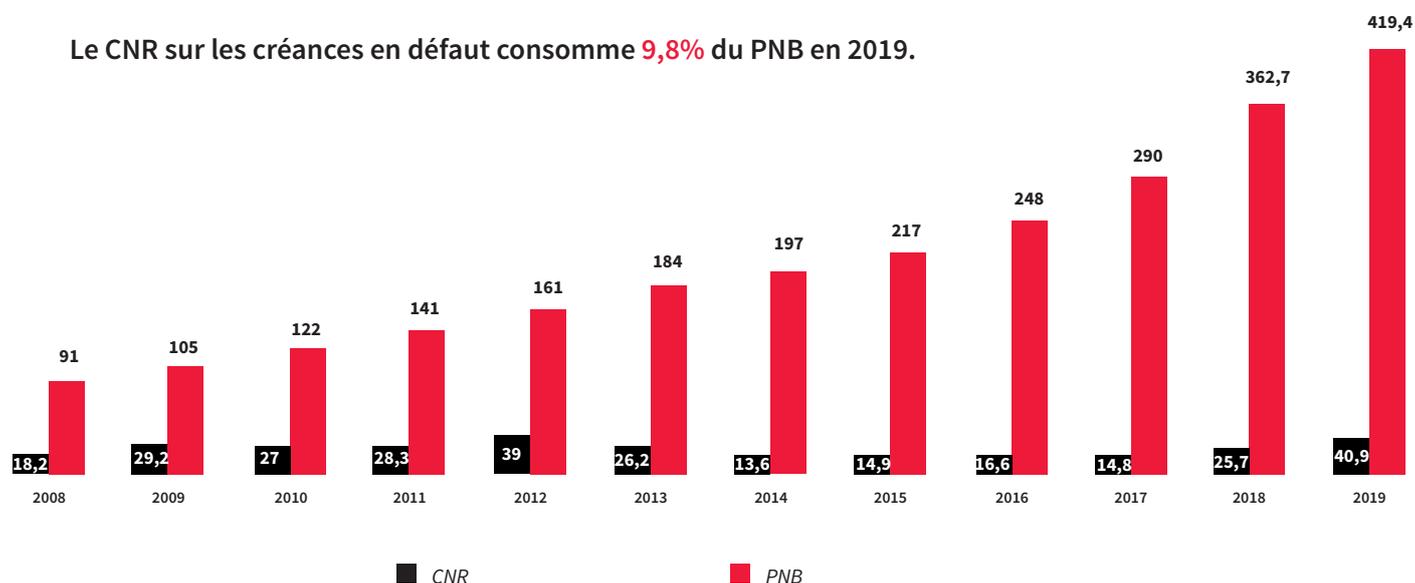
Le taux des créances classées (yc les engagements hors bilan) est passé de **45%** en 2007 à **7,7%** en 2019 grâce à un traitement dynamique (Recouvrement, cession...).



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2019

Coût net du risque

Le CNR sur les créances en défaut consomme **9,8%** du PNB en 2019.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2019

	2018	2019
CNR sur les créances en défaut (en MTND)	25,68	40,9
- Retail	10,8	13,2
- Non Retail	14,9	27,7*
CNR en point de base	43	64
- Retail	35	40
- Non Retail	51	90
Provisions à caractère général dites collectives** (en MTND)	4,5	4,6
Taux des créances classées	7,7%	7,7%
Taux de couverture par les provisions	72,7%	74,3%
Taux de couverture par les provisions et les agios réservés	78,3%	79,5%

*Une aggravation momentanée du CNR en lien avec 2 relations.

**Circulaire BCT 2012-02

	En KTND	2018	2019
Provisions sur créances douteuses		-189 863	-214 873
Provisions sur décotes de garanties***		-82 500	-77 705
Total Provisions risque de contrepartie		-272 363	-292 578
Provisions à caractère général dites collectives**		-23 990	-28 636
Total Provisions sur créances sur la clientèle		-296 353	321 214
Total agios et intérêts réservés		-101 768	-104 966
Total Agios et provisions sur clientèle		-398 121	-426 180

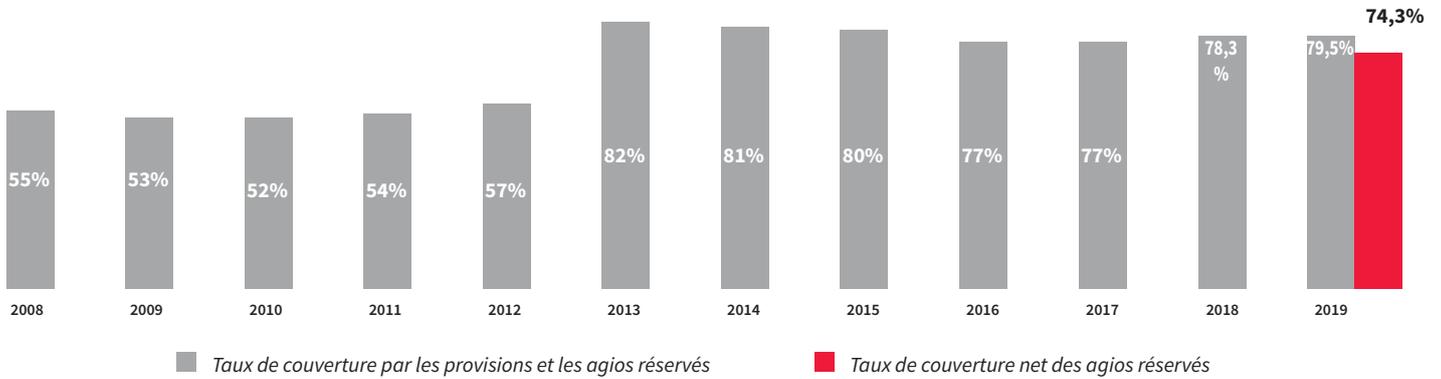
**circulaire BCT 2012-02

*** circulaire BCT 2013-21

Ratio de couverture

Un taux de **couverture** des créances en défaut **par les provisions et les agios réservés** de **79,5%** en 2019, contre **78,3%** en 2018.

Un taux de couverture des créances en défaut **par les provisions** **74,3%** en 2019 vs **72,7%** en 2018.



Source : Situation des engagements arrêtée 31/12/2019

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. **Résultats financiers au 31/12/2019**
6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

5. Résultats financiers au 31/12/2019

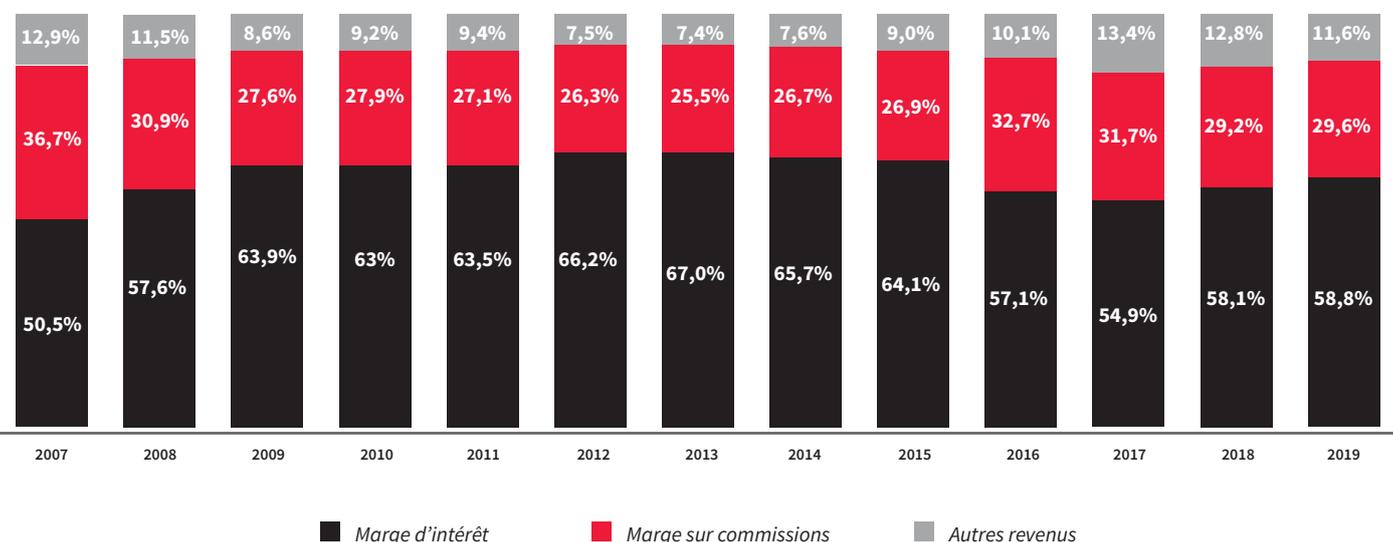
Des indicateurs de gestion et des résultats bien orientés

- **419,4 MTND** de PNB à fin 2019, soit un taux de croissance de **+ 15,6%** vs 2018.
- **703,8 MTND** de Produits d'Exploitation Bancaire, soit un taux de croissance de **+19,2%** vs 2018.
- **47,6 MTND** de charges générales d'exploitation (34,5 MTND hors la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires), soit un taux de croissance de 12,3% (+9,5% hors la contribution FGDB) vs 2018 expliqué notamment par le changement des termes des contrats d'assurances, l'augmentation des frais postaux et des dépenses de transport de fonds suite aux changements des tarifs en 2019.
- **132,1 MTND** de frais de personnel, soit un taux de croissance de **+13,3 %** vs 2018 sous l'effet notamment des augmentations salariales conventionnelles et non conventionnelles et de l'impact des dispositifs de montée en compétences des collaborateurs et d'incitation liés aux performances de la banque.

Profil du PNB

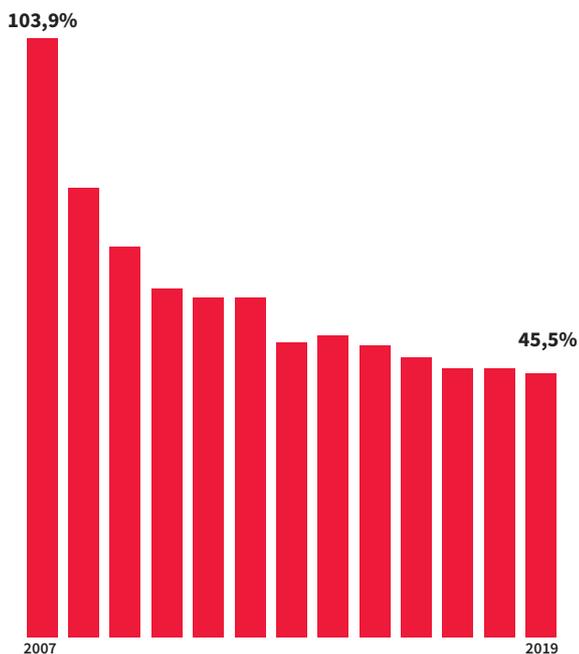
Une croissance de la part de la marge d'intérêts dans le PNB en lien notamment avec le développement de l'activité et la hausse du TMM.

Chiffres en KTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 19/18	TCAM 07/18
Marge d'intérêt	34,4	52,1	67,2	76,9	89,4	106,4	123,3	129,3	138,9	141,6	159,4	210,6	246,7	17,1%	17,8%
Marge sur commissions	25,0	28,0	29,0	34,0	38,2	42,3	46,9	52,5	58,3	81,0	91,9	105,8	124,1	17,3%	14,3%
Revenus du portefeuille	8,8	10,4	9,0	11,2	13,2	12,1	13,7	14,9	19,5	25,1	38,9	46,3	48,6	5,0%	15,3%
Total PNB	68,1	90,5	105,2	122,0	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	15,6%	16,4%

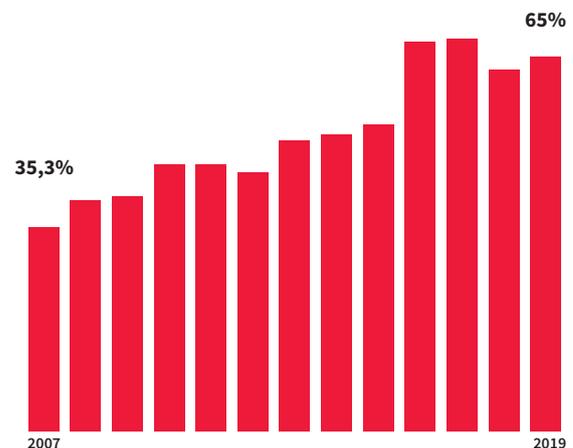


Ratios de gestion

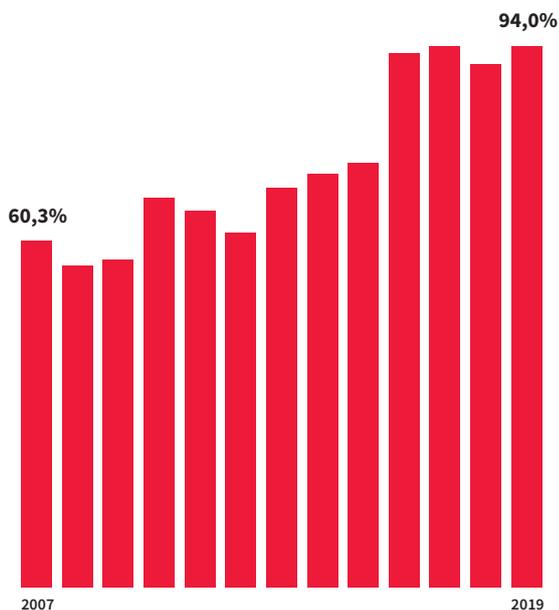
- Des charges d'exploitation maîtrisées évoluant à un rythme inférieur à celui du PNB, malgré un effort soutenu en matière d'extension et de modernisation du Réseau, ce qui a permis de ramener le **coefficient d'exploitation** à **45,5%** au 31/12/2019 contre 103,9% au 31/12/2007.
- La progression des commissions en 2019 a permis de porter le **ratio commissions nettes/charges opératoires** de 35,3% en 2007 à **65%** en 2019 et un ratio commissions nettes/frais de personnel de 60,3% en 2007 à **94%** en 2019.
- **La productivité par agent** a été multipliée par **5,8 fois** en passant de 48,9 KTND en 2007 à **284,3 KTND** en 2018.



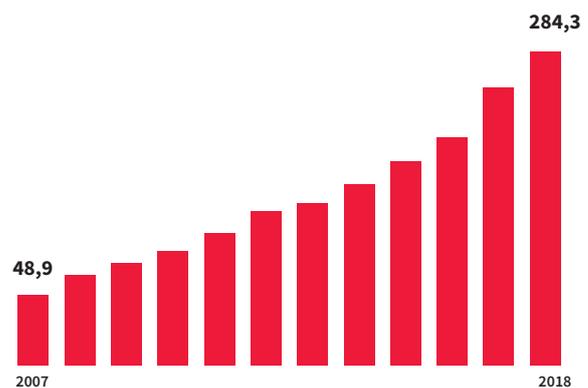
COEFFICIENT D'EXPLOITATION



COMMISSIONS/CHARGE OPÉRATOIRES



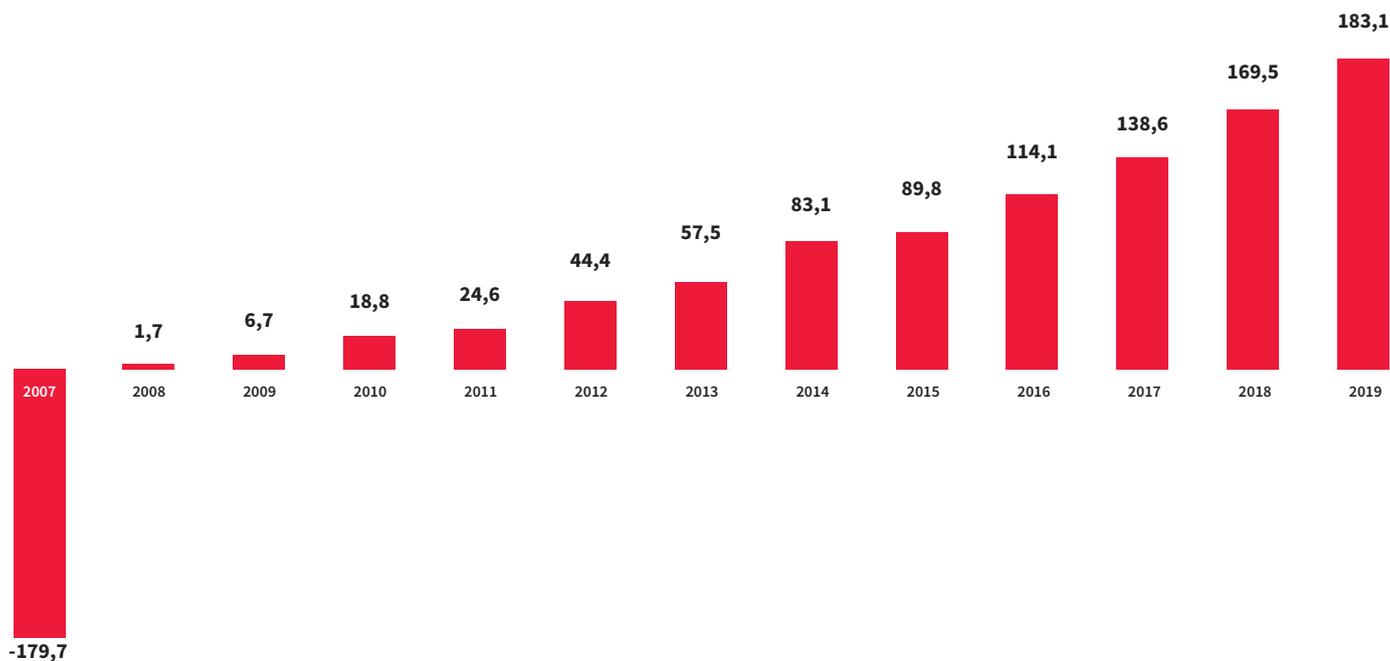
COMMISSIONS/FRAIS DE PERSONNELS



PRODUCTIVITÉ PAR AGENT

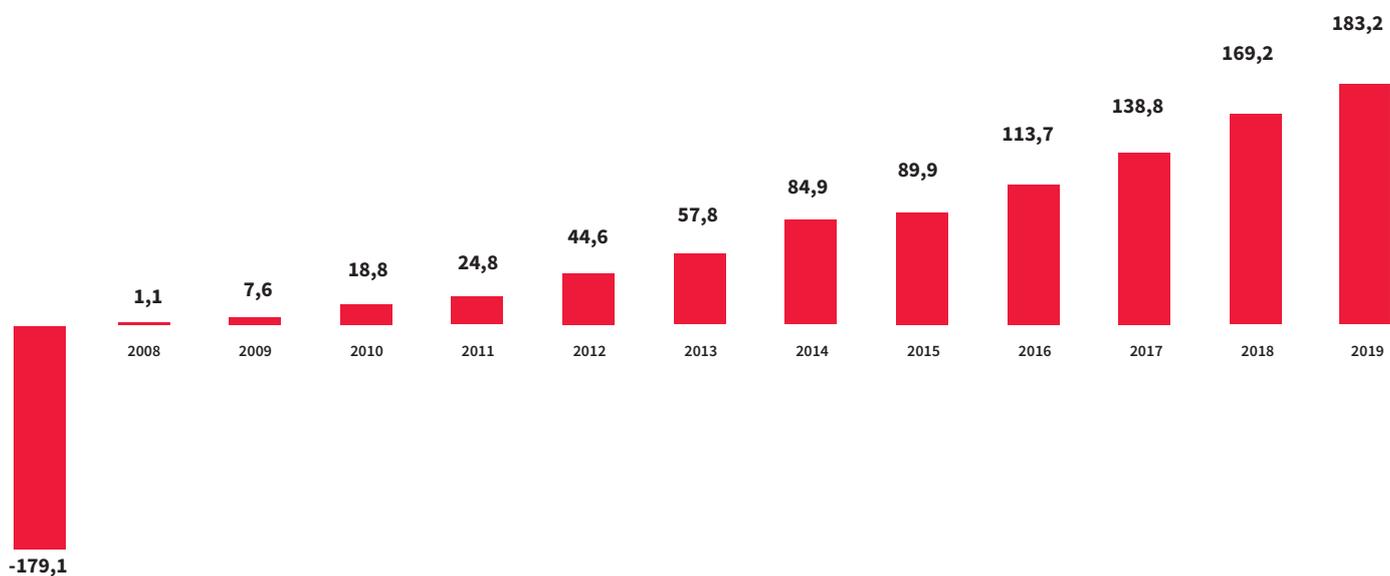
Résultat d'exploitation

- Un résultat d'Exploitation de **183,1 MTND** en 2019 vs 169,5 en 2018 (soit un taux de croissance de **8%**).



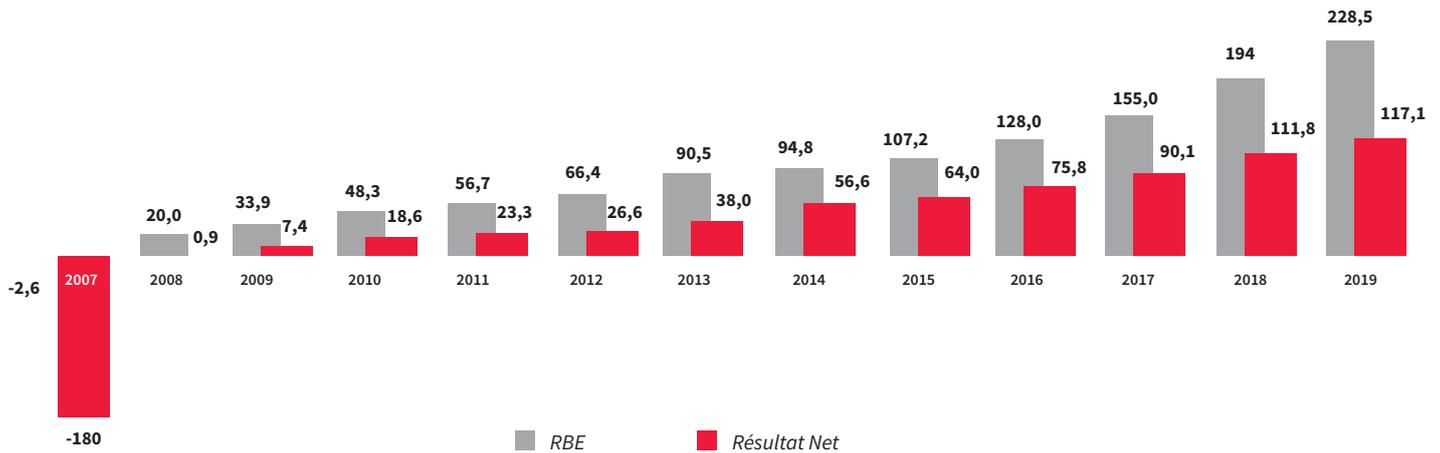
Résultat avant Impôt

- Un résultat avant impôt de **183,2 MTND** en 2019 vs 169,2 en 2018 (soit un taux de croissance de **8,3%**).



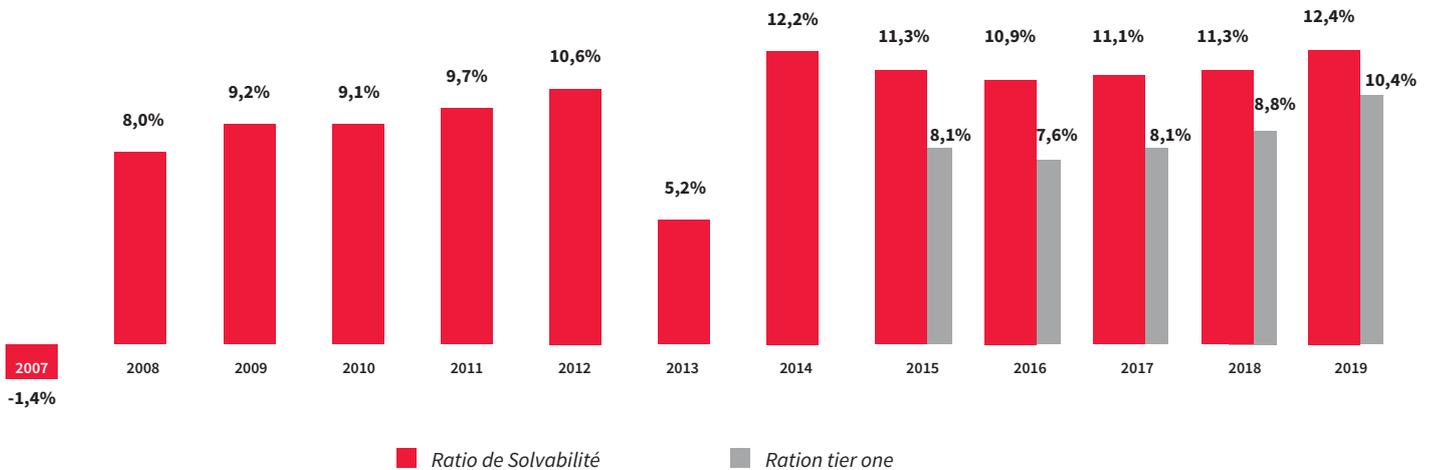
Résultat net

- **117,1 MTND** de résultat net au titre de l'exercice 2019, en tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 66,2 MTND.



Ratios prudentiels

- Les fonds propres nets de l'UIB s'élèvent à 743 563 KTND* (y compris les fonds propres complémentaires).
- En tenant compte des risques encourus totalisant 5 993 647 KTND à fin 2019 (dont 670 169 KTND risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **12,4%** (le ratio est de 13,97% hors impact des risques encourus en lien avec le risque opérationnel**); le ratio Tier one étant de **10,4%**.

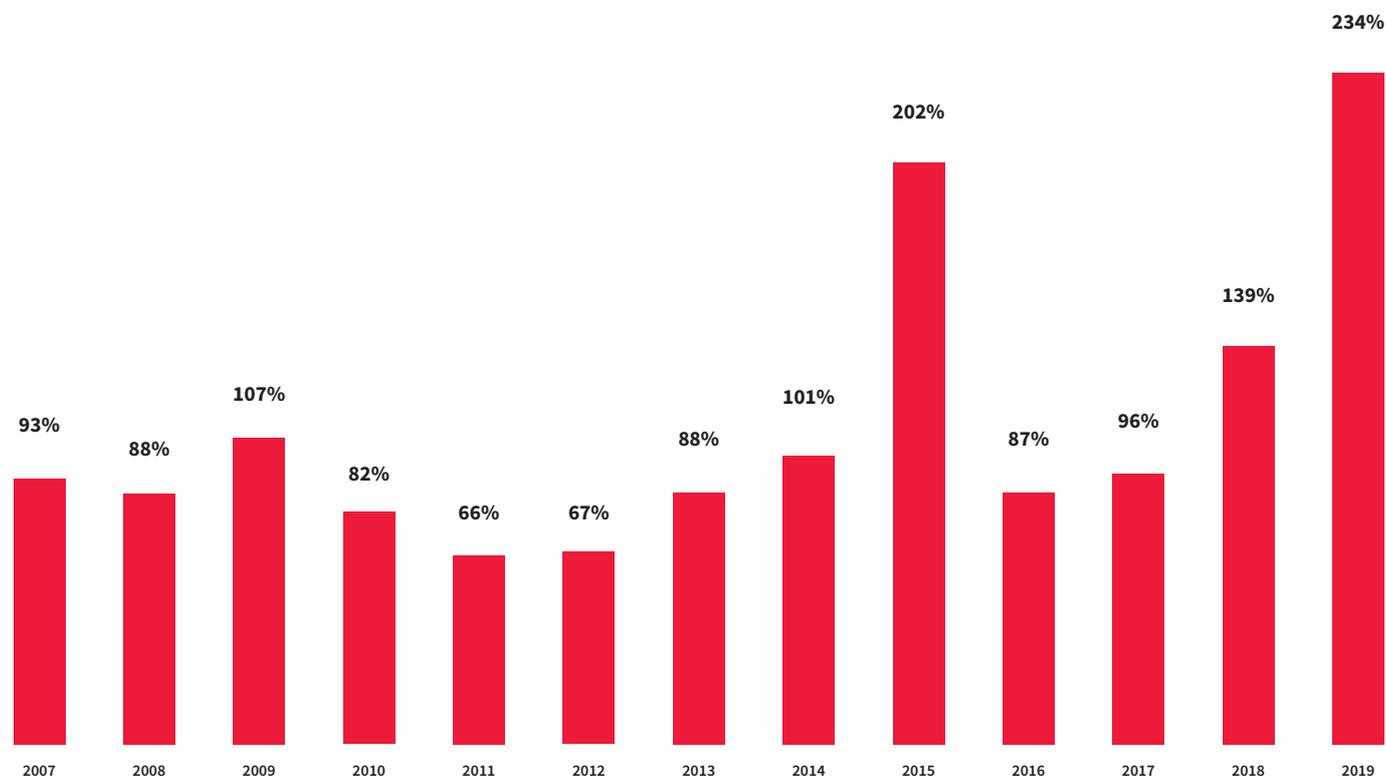


* Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 14% de la valeur nominale de l'action

** Circulaire BCT 2018-06

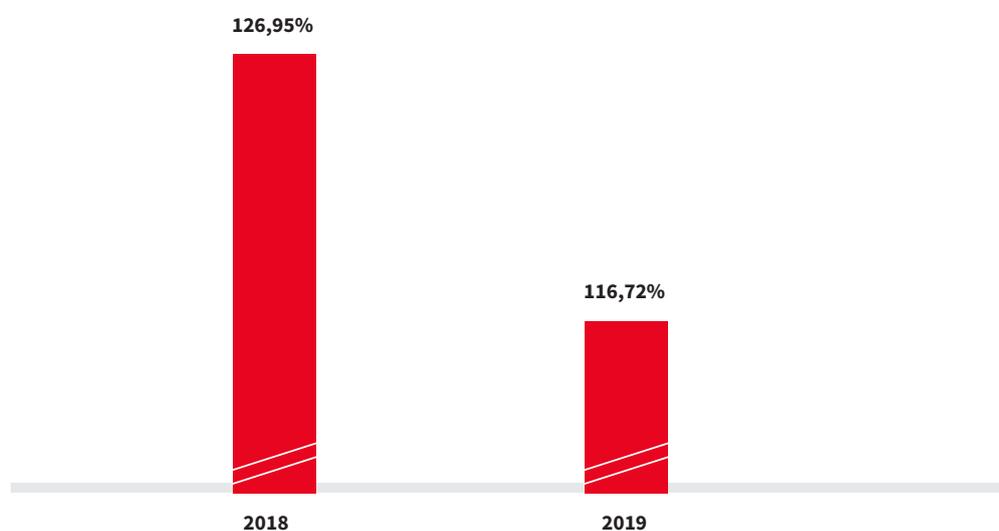
Ratios prudentiels

- Un ratio de liquidité (LCR*) de **234%** (vs un ratio minimum exigé par la BCT de 100% au titre de 2019).



* Ratio LCR : Première application de la circulaire BCT N°2014-14 le 31 décembre 2014.

- Un ratio de Crédits/Dépôts de **116,72%** (vs un ratio maximum exigé par la BCT de 120% au titre de 2019).



Ratio L/D : Première application de la circulaire BCT N°2018-10 le 31 décembre 2018.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Unité : en Milliers de Dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP,et TGT :	283 914	420 800
AC2-Créances sur les établissements bancaires et Financiers :	145 707	53 892
AC3-Créances sur la clientèle :	5 499 172	5 330 395
AC4-Portefeuille - titres commercial :	57 826	39 740
AC5-Portefeuille d 'Investissement :	193 227	146 087
AC6-Valeurs immobilisées :	64 240	48 944
AC7-Autres actifs :	59 502	67 579
Total Actif	6 303 588	6 107 437
PA1-Banque centrale , CCP :	69 322	150 520
PA2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers :	14 713	166 582
PA3-Dépôts de la clientèle :	4 972 135	4 688 794
PA4-Emprunts et Ressources spéciales :	430 889	390 088
PA5-Autres passifs :	193 035	180 965
Total Passif	5 680 095	5 576 949
CP1 - Capital :	172 800	172 800
CP2 - Réserves :	329 129	242 461
CP3-Autres capitaux propres :		
CP5-Résultats reportés :	4 507	3 418
CP6-Résultat de l 'exercice :	117 058	111 809
Total Capitaux Propres	623 494	530 488
Total Passif et Capitaux Propres	6 303 588	6 107 437

Etat des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2019 (unité : en Milliers de Dinars)

	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
PASSIFS ÉVENTUELS		
HB1-Cautions, avals et autres garanties donnés :	713 484	744 369
HB2-Crédits documentaires :	295 233	266 901
HB3-Actifs donnés en garantie :		
TOTAL PASSIFS EVENTUELS :	1 008 717	1 011 270
ENGAGEMENTS DONNÉS		
HB4-Engagements de financements donnés :	117 328	106 863
HB5-Engagements sur titres :		
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES :	117 328	106 863
ENGAGEMENTS RECUS		
HB7-Garanties reçues	1 661 284	1 517 503
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS :	1 661 284	1 517 503

Etat de résultat période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 (unité : en Milliers de Dinars)

		31/12/2019	31/12/2018
	Produits d'exploitation bancaire		
PR1	Intérêts et revenus assimilés	524 792	433 140
PR2	Commissions (en produits)	130 344	111 038
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 279	36 960
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	12 338	9 339
	Total des produits d'exploitation bancaire	703 753	590 477
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(278 132)	(222 546)
CH2	Commissions encourues	(6 215)	(5 193)
	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		
	Total charges d'exploitation bancaire	(284 347)	227 740
	Produit net bancaire	419 406	362 737
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(45 250)	(24 226)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(206)	(297)
PR7	Autres produits d'exploitation	166	105
CH6	Frais de personnel	(132 064)	(116 582)
CH7	Charges générales d'exploitation	(47 590)	(42 361)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(11 382)	(9 868)
	Résultat d'exploitation	183 080	169 509
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	160	(261)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(62 699)	(51 695)
	Résultat des activités ordinaires	120 541	117 552
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(5 744)
	Résultat net de l'exercice	117 058	111 809
	Effet des modifications comptables		
	Résultat net après modifications comptables	117 058	111 809
	Résultat par action (en DT)	3,387	3,235

Etat de flux de trésorerie période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 (unité : en Milliers de Dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	691 514	585 170
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(292 280)	(234 281)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	187	(316)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	(3 000)	10 000
Prêts, Avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(213 515)	(424 173)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	274 713	559 782
Titres de placements, titres de transaction	(18 470)	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(165 376)	(157 866)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18 052	19 629
Impôts sur les bénéfices	(60 710)	(54 389)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	231 115	303 744
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	12 161	11 541
Acquisition/Cession portefeuille d'investissement	(47 169)	(9 938)
Acquisition/Cession immobilisations	(29 925)	(19 408)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(64 933)	(17 805)
Flux de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions		
Emission/Remboursement d'emprunts	35 152	(61 752)
Augmentation/diminution ressources spéciales	7 471	(645)
Dividendes versés	(24 192)	(22 464)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	18 431	(84 861)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	184 613	201 078
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	158 567	(42 511)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	343 180	158 567

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2019
6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB

Participations significatives de l'UIB

INTERNATIONAL SICAR - IS		INTERMEDIAIRE EN BOURSE		INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DE CREANCES	
IS		UIB FINANCE		IRC	
UIB	34%	UIB	99,92%	UIB	99,97%
ABS	20%	Divers	0,08%	Divers	0,03%
AIL	13%				
ETS SLAMA	7,5%				
Divers	25,5%				

Résultats financiers des filiales

En KTND	IS		UIB FINANCE		IRC	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits d'exploitation	505	309	386	292	2 506	3 268
Charges d'exploitation	-770	-747	-446	-403	-178	-292
Dotations/reprises nettes aux provisions	-32	-80	-2	1	-6	-29
Résultat d'exploitation	-265	-438	-59	-112	1 424	2 082
Produits financiers nets/Placements	154	152	26	36	246	269
Résultat net	-113	-286	-40	-75	1 052	1 502
Capitaux Propres (Avant Affectation)	3 994	4 107	925	966	2 214	2 621
Total Bilan	53 080	43 287	2 860	2 148	2 746	3 056

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2019
6. Résultats financiers au 31/12/2019 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. **Le titre en bourse**

7. Le titre en bourse

- L'UIB est la **5^{ème}** capitalisation boursière du secteur bancaire en Tunisie avec un PER de **6,1** et un P/B de **1,2**

	Résultat par action	Capitalisation boursière	PER	P/B
31 déc.-19	3,525 TND*	745 298 KTND	6,12	1,19

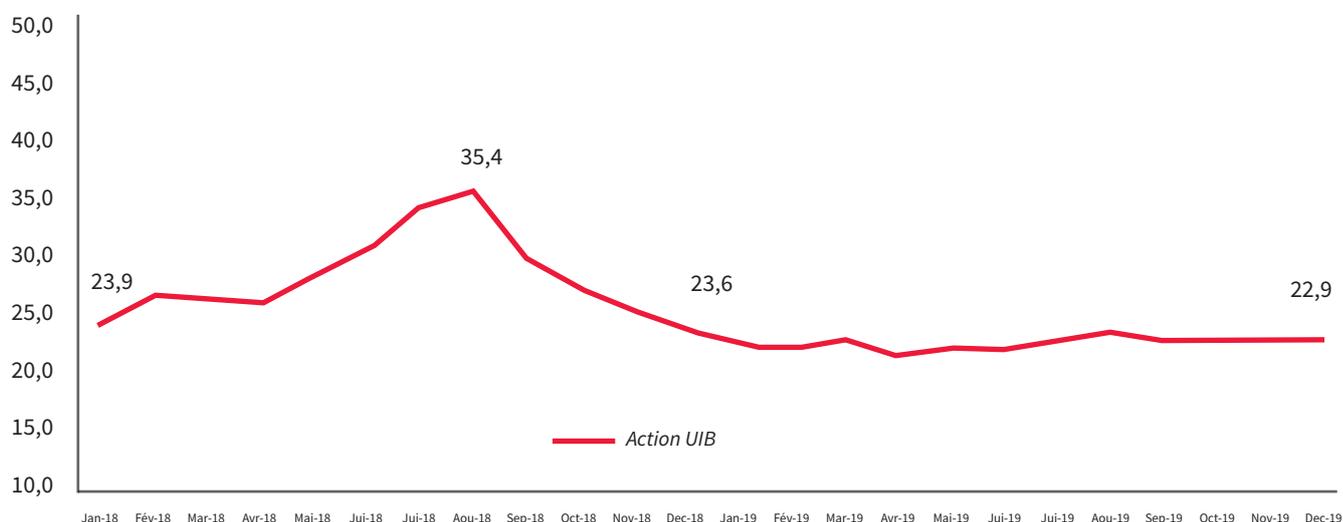
	2015	2016	2017	2018	2019	Δ18/17	Δ19/18
Action UIB	15,9	18,4	22,6	23,6	22,9	4,5%	-3,0%
Tunindex	5 042	5 489	6 282	7 272	7122	15,8%	-2,1%
Indice Banques	3 178	3 517	4 199	4 644	4654	10,6%	0,2%

*Le résultat par action ainsi déterminé en 2019 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

CAPITAUX ÉCHANGÉS

- Un titre qui enregistre une évolution négative de **- 3%** en 2019 vs 2018 (vs - 2,1% pour le Tunindex et 0,2% pour l'indice Banques)

Evolution du cours de l'action UIB entre 2018 - 2019



3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019
2. Les Temps Forts 2019
3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. **Ressources Humaines**
6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du médiateur
8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

5. Ressources Humaines

Vers un millier de diplômés de l'enseignement supérieur



collaborateurs
1 475



Homme 43%
Femme 57%



Age Moyen
40 ans



Ancienneté
15 ans



Diplômés de
l'enseignement supérieur*
963



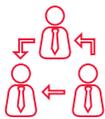
Taux
d'encadrement
91%
dont 60% de femmes



collaborateurs
filère commerciale
62%



Turnover
1,2%



Gestion de carrière et
Mobilité interne
284



Entretiens
de carrière
231



Concours externes
15



Recrutement selectif
et exigeant**
80

* 71,7% du personnel d'encadrement et de direction et 65,2% de l'effectif global sont des diplômés de l'enseignement supérieur.
** Un recrutement ciblé via des partenariats avec l'école polytechnique de Tunis, ISG, IHEC et avec l'Université Paris Dauphine à Tunis.

Une équipe multidisciplinaire et une fonction RH qui se modernise



Recrutement



Gestion
de carrière



Administration
RH



Formation



Relation &
Prestations
sociales

Recrutement & Gestion des Carrières

- Assurer une bonne intégration des nouvelles recrues.
- Accompagner nos collaborateurs dans leur évolution de carrière
- Ancrer notre image de marque employeur

PACK DE BIENVENUE

Livret d'accueil & Mail de Bienvenue.



WORKFLOW INTEGRATION

lancement d'un projet d'automatisation du processus d'intégration.



e-RECRUITMENT

Deploiement d'une application responsive design en lien avec le process de recrutement en ligne.



PDI

26 collaborateurs bénéficières du Plan de Développement Individuel (PDI).

Forums de Recrutement	Date	Lieu
Phare Tunisien 2019 organisé par l'ENIT	Février 2019	UTICA
TDS	Avril 2019	LAICO
Works 3.0		ISGT
HEC Recruit		IHECT
EPT Entreprises	Octobre 2019	EPT
Dauphine Tunis	Novembre 2019	Dauphine
ENIT Entreprises		ENIT
HEC Recrût		IHECT
Works 4.0	Décembre 2019	UTICA



**PARTENARIATS
UNIVERSITES**

7

EPT/HEC/ISG/ENIT/INSAT/
TUNIS DAUPHINE/
ISG SOUSSE



328

DIPLOMÉS PARTICIPANT AUX
CONCOURS EXTERNES



**EVENEMENTS
UNIVERSITAIRES &
PROFESSIONNELS**

9

PARTICIPATIONS

FORMATION

1377

COLLABORATEURS
ONT SUIVI AU MOINS 1
FORMATION DIGITALE
EN 2019

6357

NOMBRE D'HEURES
DE FORMATION
DIGITALE EN 2019

956

COLLABORATEURS AYANT
SUIVI AU MOINS 1 FORMATION
PRÉSENTIELLE EN 2019

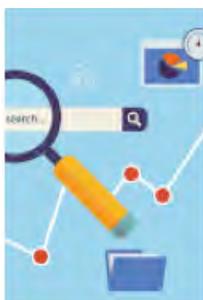
4,2

JOURS/HOMMES
DE FORMATION
DISPENSÉS

SI FORMATION :

- Déploiement du lot 2 - formation - du système d'information (SI) en 2019.
- Collecte des besoins en formation via le SI.

Formation - Enjeux stratégiques 2019-2022



Renforcer le
développement des
compétences métiers



Soutenir la
transformation des
métiers dans une
démarche qualité



Poursuivre le
développement de la
culture managériale



Développer
l'engagement des
collaborateurs



Favoriser le
transfert des
compétences
en lien avec la
digitalisation



Renforcer le
développement
de la culture
Risque
& Conformité



Volet coaching et motivation

- Former les managers sur le coaching et le développement des collaborateurs
- Développer le tutorat et le coaching
- Renforcer les formations en soft skills
- Impliquer davantage les managers dans la formulation des besoins en formation et l'évaluation des formés



Volet validation des compétences

- Activer l'évaluation des acquis sur le SI Formation
- Mettre en place des expériences d'apprentissage
- Développer des outils d'auto-évaluation



Volet optimisation des ressources

- Promouvoir et renforcer la délocalisation des formations
- Mettre en place un process de formation Just in Time
- Renforcer le pool de formateurs internes et les former aux méthodes pédagogiques modernes

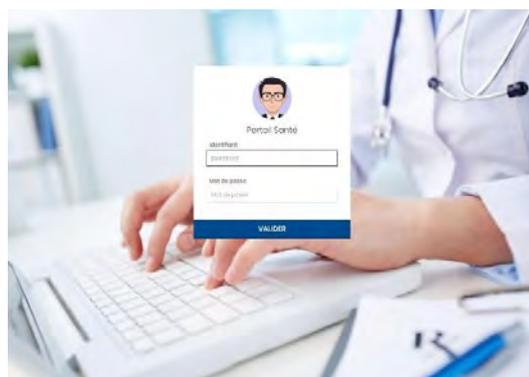
E-learning :

- 8 modules obligatoires portant sur la conformité.
- 2 modules obligatoires portant sur les risques.
- 1 module obligatoire portant sur le contrôle périodique.



SOCIAL :

- Lancement du **Portail Santé** pour tout le personnel de la Banque.



BAROMÈTRE COLLABORATEURS 2019

Engagement

- **95%** des collaborateurs de l'UIB sont fiers d'appartenir à l'UIB et au Groupe SG.
- **83%** des collaborateurs de l'UIB sont satisfaits de leur travail.
- **85%** des collaborateurs de l'UIB estiment que leur travail leur donne un sentiment d'accomplissement personnel.
- **75 %** des collaborateurs de l'UIB sont motivés dans leur travail actuel.

Confiance & Adhésion

- **86%** des collaborateurs de l'UIB ont confiance dans les décisions prises par la Direction de l'UIB.

Esprit d'équipe

- **86%** des collaborateurs de l'UIB estiment que leur management encourage la collaboration au sein des équipes de travail.

Innovation

- **75%** des collaborateurs estiment que leurs managers les encouragent à faire preuve d'innovation.

Responsabilité

- **87%** des collaborateurs estiment que leurs managers encouragent les comportements éthiques et responsables.
- **83%** des collaborateurs déclarent qu'ils exerceraient leur droit d'alerte s'ils seraient témoins ou confrontés à des comportements inappropriés.

Bien-être au travail

- **78%** des collaborateurs estiment qu'ils disposent des moyens informatiques (SI) nécessaires pour bien faire leur travail et atteindre leurs objectifs.
- **87%** des collaborateurs pensent que leurs collègues leur apportent aide et soutien si besoin.
- **70%** des collaborateurs estiment qu'ils parviennent à concilier vie privée et vie professionnelle.

3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019
2. Les Temps Forts 2019
3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources Humaines
6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du médiateur
8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

6. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS RATTACHÉS

Dans le cadre du respect des dispositions de la Circulaire BCT n° 2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit et de l'application de l'article 5 de ladite circulaire, une démarche a été envisagée afin d'évaluer une fois par an les travaux du Conseil dans son ensemble. Ce point est également inscrit dans le code de gouvernance du Conseil d'Administration de l'UIB approuvé par le Conseil d'Administration en date du 19 avril 2019.

L'UIB, dans un souci de bonne gouvernance, assure également l'évaluation de ses comités (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne, Comité des Nominations et des Rémunérations).

L'évaluation ci-après porte sur le fonctionnement collectif du Conseil d'Administration et sera débattue au Conseil d'Administration du 05 mars 2020.

Les administrateurs ont exprimé, à maintes reprises, leur satisfaction sur le fonctionnement, les travaux, la dynamique et la performance du Conseil, notant un progrès régulier sur le fond et la forme des sujets traités. Comme ils ont souligné l'excellente qualité du dialogue et des échanges au sein du Conseil.

I. Composition, Compétences, Fonctionnement et Activités du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019

Le Conseil d'Administration comprend 12 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire dont 3 administrateurs indépendants. Sa composition est jugée équilibrée et regroupe des compétences nécessaires à l'exercice de la mission du Conseil d'Administration. Elle reflète un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, comme elle montre une parfaite complémentarité en termes d'expertise des membres du Conseil, en liaison avec l'ensemble des activités de la Banque.

Le Conseil d'Administration comporte 4 femmes et 8 hommes, soit 33% de femmes. 3 nationalités sont représentées au sein du Conseil d'Administration de l'UIB.

Le fonctionnement du Conseil et des Comités est régi par le Code de Gouvernance et les Statuts de l'UIB. L'âge moyen des administrateurs est de 55 ans, l'ancienneté au Conseil d'Administration sera de 5 ans et 10 mois à la date de la prochaine Assemblée Générale. Neuf administrateurs sont membres de l'un des Comités rattachés au Conseil d'Administration.

I.1. Compétences du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration intervient notamment sur les sujets suivants :

- Orientations et opérations stratégiques : approuver les orientations stratégiques de la Banque, suivre leur mise en œuvre et procéder à leur revue périodique.
- **Etats financiers reporting et communication :** (a) s'assurer de l'exactitude, de la fiabilité, de la sincérité des comptes et de la qualité des informations transmises aux actionnaires et au marché (b) contrôler le processus de publication et de communication.
- **Gestion des risques :** (a) approuver et contrôler la mise en place de la stratégie globale et des politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques de toute nature auxquels l'UIB est ou pourrait être exposée (b) s'assurer notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôler l'exposition aux risques liés aux activités de la Banque et approuver les limites globales des risques (c) s'assurer de l'efficacité des mesures correctrices apportées.
- **Organisation :** (a) être informé et débattre périodiquement au moins une fois par an, des grandes orientations de l'UIB en matière d'organisation veiller à ce qu'elle soit conforme aux orientations stratégiques arrêtées et (b) délibérer préalablement sur les modifications de la structure de Direction de l'UIB.
- **Conformité :** délibérer sur tout plan en matière de mise en conformité avec les normes édictées par le régulateur et les dispositions prévues par le Groupe.
- **Gouvernance :** (a) examiner le dispositif de

gouvernance, évaluer de manière périodique son efficacité et prendre les mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances (b) s'assurer du respect de la réglementation bancaire (c) déterminer les orientations et contrôler la mise en œuvre des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'UIB notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts (d) délibérer sur les modifications des structures de direction de l'UIB et se tenir informé des principales modifications de son organisation (e) délibérer une fois par an sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et celui de ses comités.

- **Ressources humaines, rémunération et politique salariale :** (a) arrêter les principes de la politique de rémunération notamment pour les membres du Comex et du Codir (b) délibérer, une fois par an, sur la politique salariale de l'UIB et sur la politique en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- **Plan de mise en conformité avec les normes prudentielles édictées par le Régulateur :** délibérer sur tout plan en matière de mise en conformité avec les normes édictées par le régulateur.

I.2. Le Président du Conseil d'Administration

Outre les missions conférées au Président du Conseil d'Administration en vertu du code des sociétés commerciales (art. 216) et notamment celles en rapport avec la réalisation des options arrêtées par le Conseil, le Conseil d'Administration a confié à Kamel NEJI des missions et mandats spécifiques, et ce en concertation avec le Directeur Général de l'UIB et qui consistent notamment en :

- La facilitation du business de l'UIB et son accompagnement pour l'accomplissement de toutes démarches inhérentes à la réalisation de ses projets de croissance et de développement ;
- L'accompagnement de la clientèle Corporate de l'UIB dans son développement à l'international et particulièrement sur le continent africain et ce, en synergie avec le Groupe SG et ses filiales ;
- La contribution active à la défense des intérêts de l'UIB et à la promotion de son image ;

- L'accompagnement de l'UIB, en cas de besoin et sur demande du Directeur Général, dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux.
- La représentation de l'UIB auprès des organismes institutionnels de la Tunisie ;

En 2019, le Président du Conseil d'Administration a convoqué, présidé toutes les réunions du Conseil, en a fixé le calendrier et l'ordre du jour et en a organisé et dirigé les travaux. Il a veillé au bon fonctionnement des organes de l'UIB et à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne, Comité des Nominations et des Rémunérations). Il a assisté à la totalité des Comités rattachés au Conseil et soumis pour avis des questions à l'examen de ces comités. Le Président du Conseil d'Administration s'est constamment assuré que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions et a veillé à leur bonne information.

Le Président du Conseil d'Administration a veillé à l'élaboration du Code de Gouvernance du Conseil d'Administration qui regroupe la Charte du Conseil d'Administration, la charte de l'administrateur, la charte du Comité Permanent d'Audit Interne, la charte du Comité des Risques, la charte du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Code de déontologie interne, le code de déontologie de l'UIB, ...).

Il a rencontré, en outre, les administrateurs, notamment dans le cadre de l'approfondissement des orientations stratégiques de l'UIB. Comme il s'est impliqué dans la préparation des dossiers de création de nouvelles filiales (obtention en 2019 par l'UIB de l'accord du Comité Général Des Assurances pour la création de sa Compagnie d'Assurances Vie, projet de création d'un établissement de paiement en cours d'étude à la BCT) et de nouvelles activités (leasing & factoring) de manière à enrichir et compléter la gamme de produits offerts à la clientèle Corporate et professionnels. Il a, également, été à l'origine de plusieurs initiatives visant à offrir à l'UIB des perspectives de développement conformes aux attentes des diverses parties prenantes (Banques, gestion d'actifs, intermédiation, microfinance, conseils, fintech, Start-up, ...).

Le Président du Conseil d'Administration a, également, rencontré les principaux responsables de la Banque (responsable de pôles et Directeurs) et a assisté à un Codir élargi au mois de février 2019 et à un Codir délocalisé au mois de décembre 2019 durant lequel les différentes directions de la Banque ont présenté leurs réalisations et orientations stratégiques et feuille de route pour 2020. Il a visité certaines Directions de Développement Commercial et agences du réseau de détail et les centres d'affaires rattachés au Pôle Entreprise & BFI.

Il a animé les différents Comité de pilotage du projet « Synergies Maghreb ». Monsieur Kamel Néji est le sponsor du projet « Synergies Maghreb », qui vise à développer les Synergies entre les 3 filiales du Maghreb : SGMA, SGA et UIB. Suite à un premier COPIL tenu en novembre 2018, 10 projets ont été retenus dans le cadre de cette initiative et une communauté Synergies Maghreb sur SG Business & Communities a été lancée. Ce canal de communication s'inscrit dans le cadre d'une approche participative, propre à aider au développement de nouvelles synergies entre les filiales du Maghreb. Ce levier a, également, pour vertu d'aider collectivement à être plus efficaces et plus efficaces. Cet espace confère, enfin, une visibilité adéquate à la démarche synergétique initiée et assure des échanges fertiles autour des projets retenus. Bref, la communauté a pour ambition de développer de nouvelles traditions de travail collectif entre les trois filiales du Maghreb. Dans le cadre de cette initiative, le 11 avril 2019, les chorales des filiales Société Générale Algérie, Société Générale Maroc et de l'Union Internationale de Banques se sont unies pour une représentation commune unique à Casablanca pour le concert « Maghreb en chœur ». Bien plus qu'un concert, les chœurs des trois filiales du Maghreb ont vécu ensemble une véritable aventure humaine qui a débuté en février 2019. Aussi, nous comptons parmi les réalisations 2019, le développement, par une startup tunisienne, d'une application interne, intuitive et collaborative « SG Maghreb Network » permettant aux collaborateurs de (a) communiquer sur leur quotidien professionnel et (b) se tenir informés de l'actualité via un fil d'actualité commun aux trois filiales.

Sur un autre plan, le Président du Conseil d'Administration a rencontré, à plusieurs reprises, les autorités locales et le régulateur bancaire. Comme, il a participé à de nombreuses manifestations publiques en Tunisie et à l'étranger et s'est exprimé à maintes fois dans les médias.

Aussi, le Président du Conseil d'Administration a rencontré, de manière continue, des grands clients dans un objectif de consolidation du fonds de commerce de l'UIB et a participé à différents événements clients.

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration a entendu les CACs et tenu des réunions avec les principaux actionnaires. Il a piloté, avec le Président du Comité des nominations et des rémunérations, les procédures de renouvellement des mandats d'administrateurs et de cooptation de nouveaux administrateurs.

Enfin, le Président du Conseil d'Administration a consacré ses meilleurs efforts à l'initiation d'opérations stratégiques susceptibles d'affecter significativement le résultat de l'UIB, sa taille ou la structure de son bilan. Comme, il a veillé à la promotion des valeurs et de l'image de l'UIB et du Groupe SG et a contribué à l'obtention par l'UIB des principales récompenses suivantes :

- Primée Meilleure Banque en Tunisie par le magazine The Banker
- Elue Service Client de l'Année 2020
- Meilleure banque pour la qualité de son activité de services Titres
- Première banque certifiée AML 30000 en Tunisie
- L'activité de Financement du commerce international de l'UIB récompensée par le magazine Global Finance

Le Président du Conseil d'Administration préside, aujourd'hui, les deux fondations de l'UIB : Fondation Arts & Culture by UIB et la Fondation Solidarité & Innovation by UIB.

I.3. Réunions du Conseil d'Administration 2019 :

Le Conseil d'Administration de l'UIB, s'est réuni cinq fois en 2019. La participation des administrateurs est de 89%. En dehors de ces réunions, les membres du Conseil d'Administration ont tenu plusieurs conférences téléphoniques sur des sujets d'actualité. Les supports de réunions, qui sont considérés de bonne qualité, gagnent toutefois à être transmis 10 jours ouvrés au moins avant les réunions.

Une vue d'ensemble des principaux sujets présentés et traités par le Conseil d'Administration permet de mesurer l'étendue de ses travaux.

Gouvernance

- Examen des projets de mise à jour portant sur (a) le Code de Gouvernance (b) les chartes de comités (c) la charte de l'administrateur (d) le code de Déontologie Interne (e) la politique de gestion des conflits d'intérêts.
- Nomination du Président du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- Examen du rapport du médiateur au titre de l'exercice 2018.
- Examen du rapport de l'organe de conformité au titre de l'exercice 2018.
- Examen du projet de rapport 2018 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne, Comité des Nominations et des Rémunérations).
- Arrêté des comptes 2018 et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et arrêté des résolutions soumises à l'AGO y compris celles relatives au renouvellement ou à la nomination de nouveaux membres.
- Nomination des Responsables Pôle Banque de Détail et Pôle Banques d'entreprises & BFI.
- Points réguliers sur les travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des risques, Comité permanent d'audit interne, Comité des Nominations et des Rémunérations) avec un suivi particulier (1) du profil de liquidité de l'UIB (ratio de liquidité) (2) de la trajectoire en Capital de l'UIB (ratio de solvabilité) (3) des diverses thématiques liées à la conformité (4) de la migration du Système d'information, sécurité informatique et plan de continuité d'activité.

Environnement, Orientations et opérations stratégiques :

- Examen de l'environnement concurrentiel de l'UIB (Benchmark trimestriel)
- Examen d'une note portant sur les réalisations en matière de développement de canaux à distance & monétique et fixation des orientations et objectifs futurs.
- Examen d'une note portant sur l'état d'avancement de la stratégie GTB (Global Transaction Banking).
- Examen d'une note portant sur les activités de leasing et factoring.
- Présentation de la feuille de route second semestre 2019 de l'UIB.

- Examen d'une étude portant création d'un établissement paiement.
- Examen d'une note relative à l'activité de SGSS Tunisie.
- Examen d'une note portant sur la création d'une Compagnie Assurance Vie.
- Examen d'une note en lien avec l'arrêt de l'activité Western Union.

Finance / Etats financiers & Communication :

- Examen et approbation du budget 2019 et trajectoire 2019-2022.
- Examen et arrêté des Etats Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2018.
- Approbation du rapport de gestion.
- Contrôle des processus de publication et de communication des Etats financiers.
- Examen des Indicateurs d'Activité Trimestriels.
- Examen et arrêté des états financiers intermédiaires au 30/06/2019.
- Examen des résultats au 31/08/2019 et atterrissage au 31/12/2019.
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilés par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- Examen de la situation ayant trait à l'utilisation des lignes de crédits et de garanties conclues avec des organismes multilatéraux.
- Suivi des opérations d'apurement des suspens.
- Examen de l'état d'avancement des préparatifs et planning de réalisation de l'inventaire physique des Immobilisations de l'UIB.
- Examen du dispositif de traitements et de contrôle des écritures manuelles au sein de l'UIB.

Ressources intérieures & extérieures

- Examen d'une note portant sur la couverture Tunis-Ré/Emprunt DEG.
- Examen d'une note sur les relations avec les correspondants.

Conformité

- Examen du rapport de l'organe de conformité au titre de l'exercice 2018.
- Examen d'une note portant sur les modèles de notation des contreparties Non Retail.
- Examen d'une note portant sur le Programme Lafayette.

Certifications et distinctions / Informations

- Primée Meilleure Banque en Tunisie par le magazine The Banker.
- Elue Service Client de l'Année 2020.
- Meilleure banque pour la qualité de son activité de services Titres.
- Première banque certifiée AML 30000 en Tunisie.
- L'activité de Financement du commerce international de l'UIB récompensée par le magazine Global Finance.
- Revue de l'audit de la certification MSI 20000.

Qualité & satisfaction clients

- Examen d'une note portant sur le processus de gestion des réclamations client.
- Examen d'une note portant sur la gestion de l'expérience et satisfaction client – Marché Retail (CXM).

Ressources-humaines, rémunération & politique salariale

- Examen du rapport d'évaluation du système de formation de l'UIB - UIB Formation Vision 2022.
- Examen des rapports du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- Examen d'une note relative au suivi du plan d'actions RH.
- Résultats du Baromètre Collaborateur 2019.
-

Contrôle interne

- Examen des lettres de recommandations des CACs.
- Examen d'une note portant sur le déploiement des préconisations faites dans le cadre des lettres de recommandations des CACs.

Conventions entre parties liées

- Examen d'une convention portant ouverture d'un compte courant associé de UIB auprès de UIB FINANCE.
- Examen d'une convention UIB/SICAR relative à une opération de réinvestissement des bénéfices 2018 ouvrant droit aux avantages fiscaux conformément

aux dispositions de la loi n° 2017-8 (décision du Conseil d'Administration du 13 décembre 2018).

- Examen du projet de contrat d'assistance technique UIB / SG 2019.
- Examen d'une note relative à la procédure applicable aux conventions conclues entre l'UIB et l'une des parties liées.

Gestion des Risques

- Revue régulière de la situation de la Banque en matière de risques.
- Revue la situation du portefeuille en recouvrement amiable et contentieux.
- Revue des travaux du comité de suivi des grands dossiers contentieux.
- Note sur les créances non performantes susceptibles de cession et de passage par Pertes et Profits au titre de l'année 2019.
- Revue et mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur / Banques Tunisiennes (2) les limites souverains Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux.

Evolutions réglementaires

- Examen d'un plan d'action (redressement) d'urgence en lien avec le risque de liquidité et le respect du ratio réglementaire « Crédits/Dépôts » édicté par la Banque Centrale de Tunisie dans le cadre de la circulaire 2018-10 visant à assurer une adéquation entre les ressources et les emplois de l'UIB et à maîtriser le risque de transformation.

Autres

- Examen d'une note portant sur l'état d'avancement du projet de migration du SI.

I.4. Conclusion :

La synthèse des travaux du Conseil d'Administration permet de constater l'alourdissement constant des ordres du jour sous la pression des thématiques réglementaires (une tendance du régulateur à donner au Conseil d'Administration des missions de plus en plus larges) et laisse une place insuffisamment importante aux sujets stratégiques et commerciaux. Les axes d'amélioration proposés pour faire évoluer les pratiques du Conseil d'Administration en 2019 peuvent être synthétisés comme suit :

- Donner une plus grande importance aux sujets en rapport avec (a) la stratégie de la banque et à la dynamique concurrentielle au sein du secteur bancaire (b) le suivi des grands clients lors de leur passage en défaut (c) les thématiques liées aux systèmes d'information, à la cyber sécurité (d) les sujets de conformité AML/Sécurité Financière/Embargos et sanctions/LCB FT & KYC/Conformité réglementaire.
- Conférer une plus grande importance au suivi du projet de transformation de la banque (optimisation, automatisation, digitalisation ...).
- Apprécier davantage la qualité des travaux des comités (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne).
- Assurer un meilleur suivi des plans d'actions en rapport avec le profil de liquidité de l'UIB (ratio de liquidité) et sa trajectoire en Capital (ratio de solvabilité).
- Veiller à la mise en place d'un outil de gestion du Conseil d'Administration.
- Suivre davantage le périmètre de consolidation de l'UIB/Filiales (gouvernance, plans d'actions, situation financière, ...).
- Veiller au suivi des travaux et des plans d'actions proposés par le Comité équité Hommes-Femmes au sein de l'UIB.
- Poursuivre l'organisation de séances de formation l'adresse des administrateurs – conformément à la circulaire 2011-06 de la Banque Centrale de Tunisie - consacrées à (1) l'évolution des principaux métiers de la Banque (2) la grande clientèle (3) les risques et normes prudentielles (4) la sécurité des systèmes d'information et la cyber-sécurité (5) la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme (6) la culture et conduite (7) la politique RSE (8) l'innovation (9) la satisfaction client et (10) l'image de la Banque.
- Inciter les administrateurs à proposer de nouveaux sujets et problématiques à retenir dans les travaux du Conseil d'Administration.

II. Fonctionnement et Activités des Comités du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019

En 2019, le Conseil d'Administration a été par 3 Comités :

- Le comité Permanent d'Audit Interne
- Le comité des risques
- Le Comité des nominations et des rémunérations

Chaque comité comporte au moins 4 membres, aucun administrateur n'est membre de plus de deux comités. Chaque comité comporte au moins une femme.

Les présidents du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des risques sont des administrateurs indépendants. Les missions des comités sont précisées dans des chartes spécifiques à chaque comité.

II.1. Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne est composé au 31 décembre 2019 de 4 administrateurs : Madame Emna Kallel, Administratrice indépendante et Présidente du Comité et Messieurs Kamel Néji, Moncef Mzabi et Yann De Nanteuil.

Le comité s'est réuni six fois en 2019 et ce conformément à l'article 22 de la Circulaire BCT n° 2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit (les Comités émanant du Conseil d'Administration devant se réunir six fois au moins par an et à chaque fois que cela est nécessaire). La participation des membres du Comité Permanent d'Audit Interne est globalement satisfaisante avec un taux de participation de 95%. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le comité a assuré le suivi du contrôle des comptes par les CACs, examiné les projets de comptes individuels et consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes (et ce, conformément à l'article 49 de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers). Il a, en outre, validé la communication financière correspondante. Lors de chaque arrêté des comptes, le comité a entendu les CACs et engagé des échanges sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les faits marquants. Le comité a entendu, également, les responsables des fonctions de contrôle interne, audit, risque, contrôle permanent.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des points ci-dessous, une vue d'ensemble des principaux sujets présentés et examinés par le Comité Permanent d'Audit Interne, au cours de l'exercice 2019, permet d'apprécier les progrès sur le fond des sujets traités : Conformité, Contrôle permanent et Contrôle périodique.

1 - Conformité

Le comité a consacré plusieurs points relatifs à

- La sécurité financière en lien avec la maîtrise (a) des risques de blanchiment d'argent (b) des risques liés au financement du terrorisme (c) des risques en lien avec le non-respect des sanctions internationales. Le Comité Permanent d'Audit Interne ayant passé en revue, également, l'état de déploiement du projet « connaissance client KYC » portant sur la conformité des entrées En Relation, la remédiation des dossiers en stock des clients actifs et le déploiement effectif de la revue périodique en fonction du niveau de risque AML.
- La conformité réglementaire en lien avec (a) le dispositif de lutte contre la corruption (b) l'intégrité des marchés et la manipulation des taux (c) la transparence fiscale et notamment le suivi des déclarations réglementaires liées à la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act).

Plus précisément, les travaux du comité ont porté sur :

- La réorganisation du système de contrôle de la conformité au sein de l'UIB (Cf. Rapport de l'organe de Conformité au titre de l'année 2019).
- La revue du Corpus procédural en lien avec la sécurité financière et la conformité réglementaire.
- L'enrichissement du cadre normatif relatif à la sécurité avec notamment la mise en place d'une circulaire relative à la sécurité financière et couvrant le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le dispositif sanctions et embargos et le dispositif KYC.
- Le déploiement de 5 modes opératoires dans le cadre du Programme La Fayette relatif au volet sanctions et embargos (Cf. rapport de l'organe de Conformité au titre de l'année 2019) ;
- l'enrichissement du cadre normatif relatif à la conformité réglementaire par la diffusion de la circulaire relative à la Politique cadeaux, repas d'affaires et événements externes et la mise à jour de la circulaire de lutte contre la corruption.
- La mise en place d'un cadre normatif ayant trait à l'intégrité des marchés avec la diffusion du code de conduite et des procédures relatifs à la contribution au Tunibor.
- Le déploiement d'un processus et d'un outil de

déclaration et de validation des cadeaux, repas d'affaires et événements externes.

- L'état de déploiement des applications et outils dédiés à la sécurité financière (Forces 1, Forces 2, SironAML, outils de filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé, UIB Swift, Assistant TRF, OLCOM, Workflow remédiation).
- Le suivi des principaux indicateurs et l'état de traitement des alertes : Alertes Forces 1, Alertes Forces 2, Alertes SironAML, Alertes dossiers Trade Finance, Alertes Dossiers LCB FT, Alertes Filtrage des swift en lien avec des pays à risque AML élevé.
- L'état des validations des entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé.
- Les formations e-learning en lien avec (1) la loi Volcker (2) les conflits d'intérêts (3) les sanctions Internationales (4) la lutte contre le blanchiment (5) la lutte contre le financement du terrorisme et (6) les conflits d'intérêts – module spécifique.
- L'état d'avancement du projet de KYC et ce dans le cadre du programme central Groupe de la Transformation de la Conformité (CTP Compliance Transformation Program). Ce projet tient compte des dispositions réglementaires locales et des dispositions du Groupe SG. Le projet consiste dans la mise en conformité de toutes les nouvelles Entrées En Relation, de la remédiation sur un horizon de 3 ans des stocks des dossiers des clients actifs et de la mise en place de la revue périodique du stock en fonction du risque AML du client.
- L'apurement du premier lot des alertes Siron en stock identifiées après le déploiement des nouveaux scénarios.
- La montée en version de l'outil de filtrage de la base clientèle et le traitement des hits.
- Le renforcement du dispositif de remontée des dysfonctionnements de la conformité.
- L'exercice de Risk Assessment ComPass qui a couvert la thématique Sanctions et Embargos.
- L'état des relations avec les correspondants bancaires sous l'angle de la conformité.
- Le suivi de la mise en place du dispositif de déclarations à l'IRS (Internal Revenue Service) des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA.

Le Comité a, également, passé en revue la feuille de route 2020 qui sera pilotée dans le cadre du programme

Compliance Transformation Programm (« CTP 2021 ») et du programme La Fayette qui regroupera les 3 Plans d'Actions identifiés dans le cadre des « settlements » conclus par le groupe SG avec les autorités Américaines et Françaises.

D'une manière plus précise, la feuille de route 2020 se décline comme suit sur les différentes thématiques de la Conformité :

1^{er} plan d'actions : Conformité règlementaire

- **Lutte contre la Corruption**
 - Mise en place de la circulaire relative aux sponsorings et au mécénat.
 - Mise à jour des circulaires relatives à la procédure RH (Recrutement, évaluation, rémunération).
 - Mise en place de la circulaire relative à la gestion des fournisseurs (KYS Know Your Supplier).
- **Transparence Fiscale**
 - Poursuite des travaux de documentation des dossiers clients éligibles Fatca.
- **Gestion des conflits d'intérêt**
 - Mise à jour de la circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt.

2^{ème} plan d'actions : Sécurité Financière :

- **Projet KYC :**
 - Maintien d'un Taux de conformité à l'EER de 100%.
 - Renforcement des contrôles qualité sur les EER ainsi que sur les dossiers remédiés.
 - Lancement du dernier jalon de remédiation (100% des P6, P7 et P8).
 - Déploiement de la revue périodique des dossiers remédiés et des EER en 2018 et 2019 classés en risque LAB Elevé et Moyennement élevé.
- **Renforcement du filtrage des référentiels tiers :**
 - Mise à jour des grilles de contrôle au niveau du Back-office Trade.
 - Enrichissement des bases tiers.
 - Mise en place du processus détaillé définissant les rôles des différents intervenants.
- **Renforcement du filtrage des flux :**
 - Renforcement des vigilances sur les flux en USD.
 - Mise en place de contrôles sur les chèques internationaux.
- **Optimisation de l'efficacité du dispositif de profilage SironAML :**

- Maintien d'un taux de clôture des alertes de 100%.
- Renforcement du dispositif de traitement des alertes, de la qualité et de la pertinence des déclarations.
- Déploiement des actions dans le cadre du projet de remédiation Siron (contrôle des codes opérations, contrôle du rating des pays, rejeu des scénarios sur les alertes en stock).
- Lancement d'une 2^{ème} opération d'apurement des alertes en stock (juin 2016- décembre 2017).
- Déploiement d'un workflow Siron.
- Renforcement des actions de formation et de sensibilisation dédiées aux analystes Siron.

3^{ème} plan d'actions : Actions transversales

- **Formation**
 - Assurer une formation pour toute la force de vente, DRH et DAI sur les thématiques KYC, LAB FT, Sanctions & Embargos et Lutte contre la corruption.
- **Supervision Managériale**
 - Déployer et conduire tous les contrôles de la supervision managériale.
 - Exercice d'évaluation des risques de Conformité Compliance Assessment (Compass).
 - Conduire l'exercice Compass sur tous les périmètres de la Conformité (Sécurité financière et conformité règlementaire).

2 - Le contrôle permanent :

Au cours de l'année 2019, le Comité Permanent d'Audit Interne a continué à suivre le fonctionnement et l'activité du contrôle permanent. Ses travaux ont été concentrés sur des aspects qui méritaient d'être traités de manière continue et structurée.

- Suivi régulier du niveau de réalisation et de la qualité des contrôles de procédures et des contrôles comptables (siège et réseau) & identification des principales anomalies et mise en place des actions de régularisation adaptées.
- Déploiement d'une auto-évaluation trimestrielle du dispositif du Contrôle Permanent à l'appui d'une grille de notation définie pour 18 sujets clés qui permet d'avoir un aperçu complet de la mise en œuvre, du déploiement et de l'efficacité du contrôle permanent dans une vue suffisamment granulaire.

- Suivi de l'avancement du projet de migration de Narval vers un nouvel outil GPS (mise en production à partir de T1 2020).
- Suivi de l'état de déploiement du programme PCT (Permanent Contrôle Transformation) devant permettre de consolider le dispositif du contrôle permanent (a) une nouvelle approche de reconstruction basée sur un référentiel d'activité, de processus, de risque et de contrôle « Approche A.P.R.C » (b) le déploiement de versions plus évoluées de la Bibliothèque des Contrôles Normatifs (BCN) V4.0&V4.1 y compris la mise en place de nouveaux contrôles « HPC » Lafayette et hors Lafayette (c) une nouvelle approche adoptée dans la conduite de l'exercice RCSA 2019 - désormais rendu annuel – qui positionne les managers comme étant les principaux acteurs dans l'identification, l'évaluation de la maîtrise des risques et les contrôles sur le nouvel outil MYRCSA.
- Revue de la documentation normative/circulaire intégrant un volet de contrôle interne ainsi que la formalisation et la mise à jour de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein de la Banque.
- Suivi des plans d'actions en cours en lien avec les risques résiduels identifiés de l'exercice d'auto évaluation de risque et des contrôles (RCSA) 2018, des résultats de l'exercice RCSA 2019 et des plans d'actions qui lui sont associés.
- Suivi des risques opérationnels à travers (a) la collecte et l'analyse des pertes (b) le contrôle des KRI en dépassement des seuils fixés.
- Revue du renforcement du dispositif de la lutte contre la fraude par la désignation au sein de la DCP d'un coordinateur de lutte anti-fraude.
- Suivi périodique des prestations de services externalisées (PSE) selon leur criticité sur l'outil RAMOS (Risk Assessment and Monitoring of Outsourced Services) assuré par un correspondant PSE au sein de la DCP.
- Suivi des programmes de test du plan de continuité d'activité et gestion de crise, mise à jour des BIA (Business Impact Analysis) et élaboration des fiches réflexe ; L'exercice du retour à la normale (la bascule du site de secours vers le site de production) étant programmé pour 2020 après la mise à niveau au préalable de la plateforme de secours informatique avec la nouvelle version CBS AMPLITUDE.

3 - Le contrôle périodique :

Le contrôle périodique est composé de la Direction de l'Audit et l'Inspection qui compte 13 ETP soit 0,9% des effectifs de la banque.

Le plan d'audit 2019 validé par les membres du Comité Permanent d'Audit Interne (CPAI) comprenait 18 missions d'audit.

Le Comité Permanent d'Audit Interne a examiné, de manière régulière, les travaux d'audit et d'inspection. Il a constaté la réalisation de 100% des missions prévues au plan d'Audit et de la diffusion de l'ensemble des rapports associés courant 2019.

Par ailleurs, le Comité Permanent d'Audit Interne a eu – à travers la présentation des missions réalisées par le contrôle périodique par typologie de risques – une visibilité sur l'évolution de l'exposition de l'UIB à chaque type de risque et les progrès réalisés en matière de maîtrise des risques.

#	Missions	Cotation	Principales mesures correctrices recommandées
1	Revue de l'entité Qualité et Certification	Convenable	
2	Revue de l'ALM	Convenable	
3	Revue de la salle des marchés	Convenable	
4	Revue du Contrôle Permanent incluant la SP réseau	Convenable	
5	Système de notation des contreparties	Convenable	
6	Revue du projet Lafayette-ABC	Convenable	
7	Revue de l'entité Sécurité des personnes et des biens	Convenable	
8	Revue des opérations du personnel	Convenable	
9	Audit du pilotage de la performance du réseau	Avec Réserves	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un cadre procédural régissant le dispositif du pilotage commercial du réseau. 2. Automatiser le calcul de la performance. 3. Fiabiliser les données sources permettant le calcul de la performance. 4. Renforcer les contrôles sur le calcul de la performance du réseau.
10	Gestion et conservation des garanties	Avec Réserves	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le dispositif de contrôle des données de sûretés saisies sur le SI. 2. Mettre à jour les règles de paramétrage des alertes de revue périodique au niveau de l'outil des garanties ACP. 3. Renforcer le processus d'archivage des supports de sûretés clients par l'aménagement des locaux dédiés à la conservation & l'archivage des documents et la mise en place d'un système de gestion des archives physiques.
11	Revue du Processus d'octroi de crédit Retail	Avec Réserves	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une gouvernance pour le portefeuille de crédit RETAIL comportant notamment le processus de validation de la politique d'octroi de crédits (POC), des règles de scoring et des seuils d'acceptation pour le score (les cut-offs) ; le processus de modification relatif aux règles d'octroi de crédits et/ou aux modèles de scoring des dossiers ; le processus de paramétrage des règles et des scores dans l'outil d'octroi OCRE et le suivi de l'opération d'octroi et de pilotage du portefeuille par des indicateurs. 2. Réaliser des travaux de backtesting servant à juger la pertinence de l'intégration du paramètre « Reste à vivre » dans la politique d'octroi de crédits. 3. Mettre en place d'une gouvernance régissant la gestion de la base employeur ainsi que la gestion des conventions employeurs. 4. Renforcer les contrôles au titre des dossiers de crédits limite agence. 5. Mettre en place un outil de pilotage de l'activité Octroi de crédit aux particuliers.
12	Revue de la PSE Tunisie Sécurité	Avec Réserves	<ol style="list-style-type: none"> 1. Obtenir du prestataire le recueil des bulletins numéro 3 des convoyeurs/caissiers et du personnel affecté aux centres de traitement. 2. Demander la mise à jour des termes du contrat d'assurance conclu entre Tunisie Sécurité/Assureur.
13	Revue de la sécurité des échanges de données avec les partenaires de la banque	Avec Réserves	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la gouvernance et le cadre de gestion des flux d'échanges de données avec les partenaires. 2. Renforcer la sécurité des échanges de données avec les partenaires. 3. Définir un ou plusieurs standards de contrats et d'accord d'interchange en fonction de la nature du partenaire. 4. Mettre en place un contrôle de surveillance managérial afin de s'assurer que les flux avec les partenaires soient conformes avec les exigences de l'UIB.
14	Revue de la DDC Tunis sud	Avec Réserves	<ol style="list-style-type: none"> 1. Procéder à la réallocation du contrôle de supervision managériale relatif à la gestion des GAB.

#	Missions	Cotation	Principales mesures correctrices recommandées
15	Revue de la DDC nord	Avec Réserves	1. Renforcer la qualité administrative des dossiers d'ouverture de comptes pour les clients particuliers, professionnels.
16	Revue de la DDC centre	Avec Réserves	1. Permettre l'accès aux outils sources aux équipes de recouvrement amiable afin d'accélérer la phase d'obtention des documents. 2. Automatiser la base OLCOM communiquée par la DSI à l'entité Gestion Opérationnelle afin de minimiser les retraitements.
16	Revue de la DDC sud est	Avec Réserves	1. Rendre plus efficace le dispositif de contrôle permanent en lien avec le traitement des opérations LAB en déterminant un seuil pour les opérations nécessitant un justificatif économique et en précisant le contrôle de supervision managériale. 2. Déployer une session de formation sur la Supervision Managériale à l'ensemble des Responsables d'Agence de la DDC 3. Planifier une mission de contrôle de niveau 2 sur les agences cotées de façon dégradées.
17	Revue de la DDC sud est	Avec Réserves	1. Rendre plus efficace le dispositif de contrôle permanent en lien avec le traitement des opérations LAB en déterminant un seuil pour les opérations nécessitant un justificatif économique et en précisant le contrôle de supervision managériale. 2. Déployer une session de formation sur la Supervision Managériale à l'ensemble des Responsables d'Agence de la DDC 3. Planifier une mission de contrôle de niveau 2 sur les agences cotées de façon dégradée.
18	Missions flash	Non cotée	

L'appréciation des principaux risques identifiés par l'Audit & l'Inspection lors des missions se résume de la manière suivante :

- **AML - Profilage SIRON** : Les clôtures d'alertes n'étaient pas suffisamment appuyées par des justificatifs économiques ou par des examens renforcés. Par ailleurs, le taux de clôture d'alerte s'est détérioré sur le second semestre 2019 (100% sur le T1 2019 vs 96% à 07/2019) confirmant les difficultés rencontrées par la conformité à recueillir les justifications auprès de la force commerciale. Les mesures correctrices recommandées ont été mises en place à travers la réorganisation de la Direction de la conformité pour permettre le challenge des clôtures d'alertes et des actions de sensibilisation régulière ont été mises en place pour alerter le réseau commercial sur les alertes en cours nécessitant des informations complémentaires.
- **Erreurs d'exécution** : Malgré un cadre normatif précisant les traitements relatifs à chaque processus, ce risque demeure, notamment, en raison de la faible maturité de certains processus clefs : la faible déclinaison en procédures opérationnelles et de nombreux dysfonctionnements des contrôles de

niveau 1 manquant souvent d'automatisation. Les erreurs d'exécution sont encadrées par la Direction du contrôle permanent et contrôlées par les équipes de CN2 (Risques, Conformité & Finance) qui affichent quelques insuffisances en termes de ressources (effectif et expertise) et qui peut éprouver des difficultés à suivre les plans d'actions issus des exercices de RCSA et de collecte de pertes opérationnelles. Par conséquent, le risque résiduel ressort élevé et peut affecter la Banque et en particulier le réseau d'agences et les back office qui traitent un nombre élevé d'opérations saisies manuellement. A noter que le comité a mis l'accent sur l'impératif de déploiement d'un plan d'actions en lien avec l'optimisation, l'automatisation et la digitalisation des processus découlant des activités de la banque.

- **KYC** : Le risque est mitigé par une gouvernance robuste qui s'appuie sur des directives Groupe correctement déclinées et des échanges réguliers au sein des comités (Comité conformité, comité permanent d'audit interne...). Les processus liés à ce risque reposent sur un outil qui permet de gérer le circuit décisionnel et piloter l'activité. S'agissant des typologies de clientèles risquées, un filtrage

quotidien de la base client est effectué permettant d'identifier les clients PPE et ceux ayant un risque élevé. Toutefois, des contrôles opérationnels perméables (au niveau de la force commerciale) ont été relevés engendrant un risque résiduel qui reste élevé.

- Le risque de crédit est atténué par des processus et outils qui permettent la séparation des tâches entre les initiations et les validations d'octroi et de notations, un cadre normatif clair et des suivis réalisés par le pôle Risques qui permettent d'identifier les zones de fragilité et décider de plans d'actions adéquats. Le risque résiduel ressort ainsi modéré, confirmé par un CNR global maîtrisé.
- Le risque de non-respect des exigences de reportings réglementaires, comptables et de communication est intrinsèquement élevé en raison notamment de l'exposition à des exigences comptables et réglementaires qui peuvent être interprétables, à la complexité des calculs de certains ratios réglementaires qui nécessitent des données fiables (engagements, dépôts, montant des garanties...). La cartographie des comptes et procédures d'arrêté et l'affectation de la totalité des comptes permettent d'atténuer le risque comptable. Toutefois, les risques réglementaires restent un sujet majeur qui requiert une vigilance renforcée. Par ailleurs, le risque est encadré par un comité qualité des données financières qui joue un rôle important dans l'amélioration continue de la production d'informations financières fiables des reportings règlementaires. Il permet notamment de statuer sur les plans d'actions à mettre en œuvre face aux insuffisances détectées relatives à la qualité des données. Ainsi, le risque résiduel est modéré principalement lié aux risques réglementaires : réglementation de change, respect des ratios (liquidité, crédit/dépôt) qui au-delà des sanctions peuvent entraîner un risque de réputation.

- Le risque de changement et de transformation des systèmes d'informations est élevé en raison notamment des nombreux projets d'évolution et de déploiement en cours et principalement la migration du CBS qui a été réalisée à isopérimètre en 2019 et qui va entrer dans une phase d'évolution et de création de nombreux modules. Ce risque est mitigé par la mise en place de méthodologies relatives au cadre de gestion des projets IT et de gestion des changements et des versions. Toutefois, les rôles et responsabilités en cas de changement et de transformation ne sont pas clairement définis et formalisés et une cartographie des risques et des contrôles de niveau 2 gagnent à être mis en place (action en cours). Ainsi, le risque résiduel ressort modéré.

Le Comité Permanent d'Audit Interne a relevé, lors de l'examen des différents travaux d'audit, que 68% des agences du Réseau (94 agences) ont fait l'objet d'une vérification au cours de l'exercice 2019. Cela a permis notamment de satisfaire l'objectif de couverture de 100% du réseau d'agences sur deux exercices. Par ailleurs, le Comité a observé la dégradation des cotations relevées par la DAI avec 60% des agences cotées en « insatisfaisant » ou « Avec Réserves » en 2019 contre 45% en 2018. Cette dégradation trouve essentiellement sa source dans le manque de culture risque de la filière commerciale qui doit être renforcée par des actions de formation et de sensibilisation. Le comité a notamment demandé d'objectiver davantage les responsables des Directions de Développement Commercial (DDC) par rapport aux cotations des rapports d'Audit.

Cotation rapports d'inspections agences

Exercice	Missions	Satisfaisant		Convenable		Avec réserves		Insatisfaisant	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2019	94	4	4%	33	35%	50	53%	7	7%
2018	58	5	9%	27	47%	25	43%	1	2%
2017	114	16	14%	67	59%	24	21%	7	6%

Le Comité Permanent d'Audit Interne a procédé de manière régulière au suivi de déploiement des préconisations d'audit. Après intégration de l'ensemble des préconisations relatives aux missions d'audit 2019, le stock global des préconisations s'élève à 51 au 06/01/2020 dont 3 échues, soit un taux de préconisation échues de 6% (vs 40 préconisations au T4 2018 dont 4 échues). De nouveaux plans d'actions ont été prévus pour résorber les préconisations échues.

Enfin, le Comité Permanent d'Audit Interne a passé en revue les missions spéciales traitées (11 en 2019 vs 18 en 2018 et 17 en 2017) et a noté l'absence de missions spéciales significatives au cours de l'exercice 2019. Cette diminution s'explique, en partie, par la mise en place d'une entité Qualité qui réalise un premier filtre et les premières investigations avant de confirmer les soupçons de fraude interne.

Conclusion

La synthèse des travaux du Comité Permanent d'Audit Interne permet de restituer les principaux sujets abordés et traités. Les axes d'amélioration proposés pour faire évoluer les pratiques du Comité Permanent d'Audit Interne en 2020 peuvent être synthétisés comme suit :

- Un suivi plus régulier du processus d'élaboration de l'information financière avec notamment (a) l'examen de la qualité et de la fiabilité des dispositifs en place (b) la formulation de toute proposition en vue de leur amélioration (c) le suivi des actions correctrices mises en place et (d) la formulation des recommandations pour en garantir l'intégrité.
- La revue à intervalles réguliers du dispositif de contrôle interne (pôles, directions et principales filiales).
- Une meilleure répartition du temps à consacrer à la Conformité, au Contrôle Périodique et au Contrôle Permanent.
- Une présentation – à intervalles réguliers – des problématiques et relations avec le régulateur sur les trois chapitres ayant trait à la Conformité, au Contrôle Périodique et au Contrôle Permanent
- Un suivi trimestriel (vs un suivi annuel) de l'état de déploiement des préconisations des CACs
- Une évaluation à intervalles réguliers de l'impact découlant de la clôture et de la mise en place des préconisations phares émises par la conformité, le Contrôle Périodique et le Contrôle Permanent.

- L'organisation de sessions de formation ou d'information sur des sujets d'actualité qui intéressent les membres du Comité
- Une meilleure implication des membres du Comité Permanent d'Audit Interne dans la proposition des éventuels sujets et problématiques à traiter.
- Le déploiement d'entretiens par le Comité Permanent d'Audit Interne avec les auditeurs internes et externes hors la présence de la Direction Générale.
- Une appréciation annuelle du Président du Comité sur le contenu des travaux, la qualité de suivi du Comité, la pertinence des débats, les progrès et difficultés en matière de déploiement des préconisations...

II.2. Comité des Risques

Le Comité des Risques est composé au 31 décembre 2019 de 4 administrateurs disposant de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques : Monsieur Mohamed Salah Souilem, Administrateur indépendant et Président du Comité, Madame Véronique De La Bachelerie et Messieurs Eric Wormser et Mohamed Ali Ayed.

Le Comité des Risques s'est réuni six fois en 2019, et ce conformément à l'article 22 de la Circulaire BCT n° 2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit qui prévoit que les Comités émanant du Conseil d'Administration doivent se réunir six fois au moins par an et à chaque fois que cela est nécessaire. Le taux de présence de ses membres a été de 95%. Le Comité des Risques, à chaque réunion, a entendu le directeur des Risques et son adjoint sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il a, également, entendu le directeur financier et son adjoint sur le volet en lien avec l'ALM. Le Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis et fait un point régulier sur :

- Le panorama des risques en liaison avec les portefeuilles Corporate & Retail (encours sains, encours en défaut, taux d'entrée défaut, taux de créances en défaut, CNR IAS & local, taux de couverture, taux d'engagements valides, taux de notes valides, taux d'irréguliers, indicateurs de risque du portefeuille Retail...)
- Les indicateurs de recouvrement amiable & contentieux.

- L'avancement des principaux dossiers en recouvrement amiable et en contentieux.
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès de l'UIB dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24.
- Le recalibrage des taux de provisionnement IFRS 9.2 et l'avancement des travaux HARMONISATION en lien avec le calcul de la LGD sur le portefeuille Retail
- Les politiques de crédit PPI, PPO et PRO.
- L'analyse du PNB Analytique par segment Vs CNR par segment.
- La construction du CNR sur la période 2019 -2024.
- Les limites et la cartographie de risques (position de change, taux, position de liquidité, lignes CVAR...) ainsi que la position de change structurelle et la position de change marché.
- Les ratios réglementaires (ratios locaux et Bâlois) : ratios de solvabilité, ratios de concentration, ratios de liquidité, ratios crédits/dépôts...
- La répartition par maturité et par agent économique des placements en compte à terme et bons de caisse
- Le suivi des dépôts mobilisés à des taux d'intérêts supérieurs au TMM.
- La validation des limites de la position de liquidité, de change et de sensibilité.
- La revue et la mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur/Banques Tunisiennes (2) les limites souverain Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux.
- La nouvelle méthodologie de calcul des seuils et des limites des risques structurels.
- La situation de liquidité.
- Le résultat d'exercice de stress tests.
- Le tableau de bord des projets (garanties, nouvelle norme défaut...).
- Le suivi du plan d'action suite à la mission de la BCT en lien avec le Système de Notation Interne.

En 2019, le Comité des Risques a donc examiné les zones de risques spécifiques liées aux activités de la Banque, passé en revue les dispositifs de maîtrise de risques et s'est assuré de la bonne mise en œuvre des dispositifs de maîtrise de risques et de contrôle.

Les supports de réunions sont considérés de bonne qualité et de nature à préparer les débats du Conseil d'administration sur les stratégies, les politiques, les procédures et les systèmes permettant de gérer et de suivre les différentes catégories de risques. Les travaux du Comité ont permis, également, au Conseil

d'Administration d'être conforté sur la politique de provisionnement globale et sa conformité avec la réglementation bancaire sur les risques. Les travaux du Comité ont mis en lumière la bonne maîtrise des risques et le bon suivi des engagements bilanciaux et hors bilan.

Conclusion :

Les axes d'amélioration proposés pour faire évoluer les pratiques du Comité des Risques en 2020 peuvent être synthétisés comme suit :

- Un suivi du passage en défaut des relations occasionnant un CNR de plus de 500 KTND, de manière à ce que le comité soit au fait des problématiques rencontrées ou de leur importance, apprécie davantage le dispositif et les processus mis en place en matière de financements et de qualité des dossiers.
- Un meilleur suivi des délais d'instruction des dossiers de crédits en conformité avec la réglementation locale.
- Un examen périodique des actions prévues dans le cadre du plan de formation des équipes en matière d'analyse des risques.
- Une appréciation annuelle du Président du Comité sur le contenu des travaux, la qualité de suivi du Comité, la pertinence des débats, les progrès et difficultés en matière de déploiement des préconisations.
- Une meilleure répartition du temps à consacrer par le Comité des Risques aux différents sujets avec un focus sur les faits saillants.
- Une présentation des problématiques et relations avec le régulateur.
- L'organisation de sessions de formation ou d'information sur des sujets d'actualité qui intéressent les membres du Comité des Risques.
- Une meilleure implication des membres du Comité de Risques dans la proposition des éventuels sujets et problématiques à traiter.

II.3 Comité des Nominations et des Rémunérations :

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2019 : Monsieur Laurent Goutard, Administrateur et Président du Comité, Madame Véronique de La Bachelerie et Messieurs Kamel Néji et Moncef Mzabi.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni à 3 reprises; le taux de présence de ses membres a été de 100%. La synthèse des travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations permet de restituer les principaux sujets abordés et traités lors de ses réunions ; le comité ayant préparé notamment des décisions du conseil d'administration portant sur :

- Le renouvellement du mandat de deux administrateurs : Monsieur Moncef MZABI et Madame Asmae HAJJAMI.
- Les rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR).
- La rémunération du Directeur Général.
- La nomination et rémunération du nouveau responsable Pôle Banque de Détail.
- Le mode de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil d'Administration.
- la nomination et rémunération du nouveau responsable Pôle Entreprises & BFI.
- La démission et remplacement d'administrateurs : Démission de Monsieur Alexandre Maymat et son remplacement par Monsieur Laurent Goutard.

Conclusion :

Les supports de réunions du Comité des Nominations et des Rémunérations, sont considérés de bonne qualité. L'activité et le fonctionnement dudit Comité ont enregistré des progrès sur la forme et sur le fond des éléments et des thématiques traitées. La composition du Comité des Nominations et des Rémunérations et la compétence de ses membres permettent un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunération au regard de la gestion des risques des fonds propres et des liquidités de la Banque.

Les axes d'amélioration proposés pour faire évoluer les pratiques du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2020 peuvent être synthétisés comme suit :

- Proposer au Conseil d'Administration les objectifs annuels à assigner au Directeur Général.
- Préparer l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général.
- Prévoir un examen annuel des principes de la politique de rémunération des salariés de la Banque (notamment pour les membres du Comex et du Codir) et préparer dans ce cadre un rapport annuel à l'adresse du Conseil d'Administration.
- Faire part au Conseil d'administration des propositions du Directeur Général en matière de plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir).
- Préparer les travaux du Conseil d'Administration sur l'égalité Homme-Femme au sein de l'UIB.
- Apporter une appréciation plus qualitative sur les propositions de nomination des membres des Comités (Comex et du Codir).
- Examiner de manière périodique la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil d'Administration et soumettre au Conseil d'Administration toutes recommandations utiles à la réalisation de l'évaluation annuelle du Conseil et de ses membres.
- Préparer l'examen par le Conseil d'Administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise ainsi que les travaux du Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la culture d'entreprise.
- Piloter la procédure d'évaluation du Conseil d'Administration.

Conclusion générale :

Les règles de gouvernance des Comités rattachés au Conseil d'Administration connaissent des progrès sur le fond et la forme en cohérence avec les exigences réglementaires et notamment avec la nouvelle loi 2016 - 48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Les axes proposés pour faire évoluer le fonctionnement et l'activité du Comités des Risques et du Comité Permanent d'Audit Interne sont de nature à mieux répondre aux exigences du Conseil d'Administration.

La place des Administrateurs Indépendants et l'indépendance de la fonction de Président desdits Comités en assurent efficacité et transparence.

3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019
2. Les Temps Forts 2019
3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources Humaines
6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. **Rapport du médiateur**
8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

7. RAPPORT DU MÉDIATEUR

INTRODUCTION

C'est au mois de mai 2017, que l'Union Internationale de Banques "UIB", a adhéré au service commun de médiation bancaire, mis en place par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers, pour favoriser le règlement amiable des différends, pouvant survenir entre la banque et sa clientèle, et n'ayant pas trouvé de solutions au niveau de ses services bancaires concernés.

Conformément aux dispositions de la **Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 - Article 187**, le médiateur bancaire, présente son troisième rapport d'activité de médiation auprès de l'UIB pour l'année 2019.

Au terme de l'année 2019, le nombre de saisines s'est établi à 42 demandes de recours de la clientèle à ce mode alternatif de résolution des litiges, contre 38 saisines en 2018. Comme il restait une saisine de l'année 2018, en cours de traitement, au total le rapport portera sur 43 courriers.

Sur les 43 courriers, 34 émanent de particuliers.

Ils concernent en premier lieu, les différends relatifs au fonctionnement et clôture de compte au nombre de 20 dont 4 se rapportant aux opérations de clôture de compte, suivis des doléances relatives à la tarification au nombre de 7. Les 16 autres saisines portent sur les différents thèmes ci-après :

- 6 réclamations au sujet des moyens de paiement dont 1 concerne la monétique.
- 4 requêtes se rapportant aux opérations de crédit.
- 2 demandes d'intervention pour l'obtention de la mainlevée.
- 2 requêtes concernant autres thèmes.
- 1 requête se rapportant à la classification 5, d'une créance de l'UIB, à la Centrale d'Information de la Banque Centrale de Tunisie et 1 demande d'intervention relatives aux opérations d'épargne.

Rapport annuel d'activité 2019

(Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 – Article 187)

Banque ou Etablissement Financier concerné : Union Internationale de Banques

1. Présentation du médiateur

Statut du médiateur	Personne physique : X	Personne morale :
Nom du médiateur	BELKAID Sadok	
Date de début de la convention	1 ^{er} juin 2017	
Date de la fin de la convention	31 mai 2020	
Cordonnées du médiateur	Téléphone fixe : +216 71 817 026 Téléphone mobile : +216 98 422 440 Fax : +216 71 817 341 Adresse : 1, Rue Médinat El Katif -2001-Ennasr II E-mail : s.belkaid@gnet.tn	

2. Analyse des saisines reçues par le médiateur

a/ Saisines reçues en 2018 et clôturées en 2019 (Tableau 2.a) : 1-Fiche de synthèse n° 34/2018

Tableau 2.a

	Nombre	Thèmes	Dénouement
Particuliers	1	Crédit	Encours restant dû à rembourser : 3 053 DT
Autres ¹			
Total	1		

b/ Recensement des demandes reçues en 2019 (Tableau 2.b)

Pour l'année 2019, le nombre de requêtes reçues totalise 43, dont 1 demande antérieure, parvenue en 2018.

Il s'agit là, des courriers reçus, et des personnes qui se sont présentées au médiateur, essentiellement en réaction à l'insertion, de ses coordonnées, dans le relevé de compte. Il n'a pas été tenu compte, des appels téléphoniques fréquents, ni des demandes de renseignements, ou d'interventions auprès des services de l'UIB, sans rapport avec la médiation.

Les saisines se détaillent comme suit :

- 20 réclamations se rapportent au fonctionnement de compte.
- 7 demandes d'intervention se rapportent à la tarification.
- 6 réclamations au sujet des moyens de paiement dont 1 concerne la monétique.
- 4 requêtes se rapportent aux opérations de crédit.
- 2 demandes d'intervention pour l'obtention de la mainlevée.
- 2 requêtes concernent autres thèmes.
- 1 requête se rapporte à la classification 5 à la Centrale d'Information et 1 demande d'intervention relative aux opérations d'épargne.

Pour chaque demande reçue, une fiche de synthèse est jointe en annexe du présent rapport, selon le modèle fourni par l'Observatoire de l'Inclusion Financière.

Conformément à la convention de médiation, l'UIB ayant privilégié l'application limitée au champ de compétence légal du médiateur, les requêtes reçues, ont été orientées de la manière suivante :

- **17** ont été déclarées irrecevables, dont 6 pour non épuisement de recours gracieux, 9 pour absence de litige avec la banque, 1 pour arbitrage et transaction non-admis et 1 requête irrecevable également, pour action en justice en cours.

- **26** réclamations traitables ont fait l'objet d'interventions auprès de l'UIB.

Sur ces 26 différends :

- 24 ont été traités et la médiation interrompue, à la satisfaction des requérants.
- 1 requête a été traitée et la médiation achevée.
- 1 requête en cours de médiation à la date du 31/12/2019.

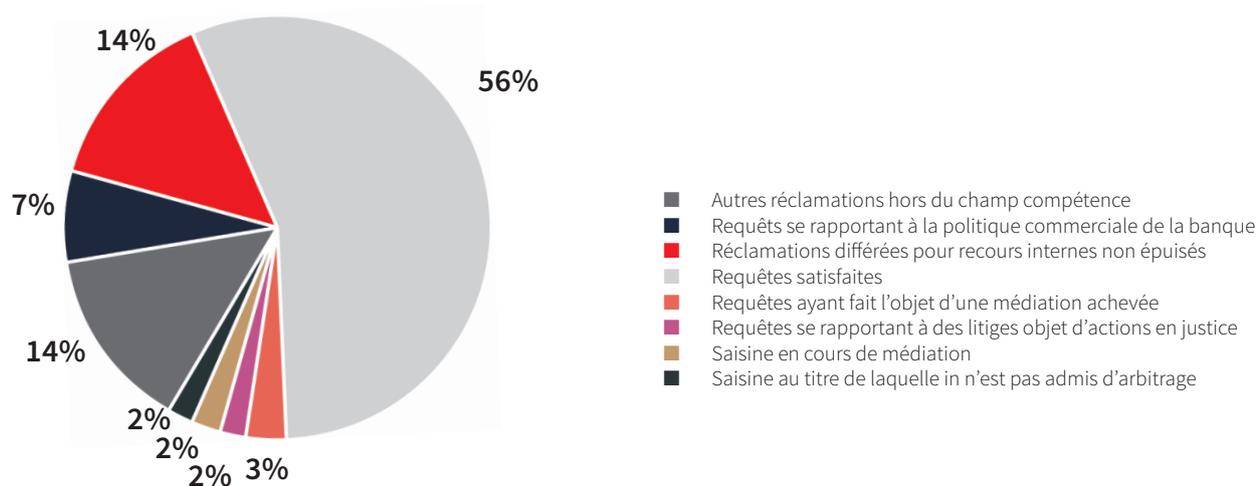
¹ On entend par "Autres" les professions libérales, les associations, les entreprises et les institutionnels.

Le tableau ci-après récapitule les courriers reçus :

Tableau 2.b

	Particuliers	Autres	Total
Nombre total des demandes reçues (1) + (2)	33	10	43
(1) Demandes rejetées par motif de rejet			
Non-épuisement préalable des recours gracieux de la Banque ou EF (dont demandes réorientées vers la banque)	2	4	6
Saisines au titre desquelles il n'est pas admis d'arbitrage ou de transaction	1	-	1
Action en justice en cours à la date de la saisine	-	1	1
Absence de litige avec la banque vu que l'objet de la requête relève :			
- de la politique commerciale «Crédit»	-	1	1
- de la politique commerciale «Tarification»	2	-	2
- autres motifs ² (à préciser)	5	1	6
(2) Demandes acceptées et traitées par le médiateur en 2019			
Nombre de saisines dont la médiation a été interrompue ³	21	3	24
Nombre de saisines dont la médiation a été achevée ⁴ au 31/12/2019	1	-	1
Nombre de saisines en cours de médiation à la date du 31/12/2019	1	-	1
TOTAL	33	10	43

Répartitions des réclamations reçues



² A préciser sur un état séparé portant référence à cette section du rapport.

³ Il s'agit des dossiers pour lesquels la médiation est devenue sans objet avant que le médiateur n'ait eu à émettre son avis. Les différents motifs figurent au tableau 3. a.1.

⁴ Il s'agit des dossiers pour lesquels le médiateur a émis son avis.

c/ Origine des demandes reçues et traitées en 2019 (Tableau 2.c)

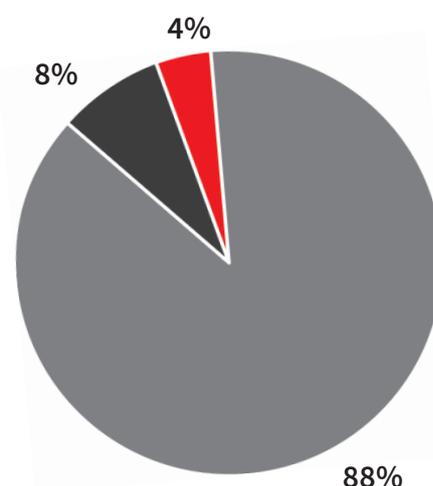
Cette rubrique fournit la répartition des demandes reçues et traitées au cours de l'année 2019 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

Tableau 2.c

TYPE \ CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
Client habituel ⁵	22	-	22
Client occasionnel ⁶	-	-	-
Mandataire ou représentant légal	-	2	2
Héritier	-	-	-
Client par ricochet ⁷	-	1	1
Autres	-	-	-
Total	22	3	25

Origine des saisines

- Client habituel 22
- Mandataire ou représentant légal 2
- Client par ricochet 1



d/ Origine des demandes rejetées en 2019 (Tableau 2.d)

Cette rubrique fournit la répartition des demandes rejetées au cours de l'année 2019 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

Tableau 2.d

TYPE \ CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
Client habituel	10	-	10
Client occasionnel	-	-	-
Mandataire ou représentant légal	1	4	5
Héritier	-	-	-
Client par ricochet	-	1	1
Autres	1	-	1
Total	12	5	17

⁵ Client habituel : titulaire d'un compte auprès de la Banque ou EF ou étant en relation contractuelle permanente avec celui-ci en rapport avec son activité professionnelle (compte bancaire, placement, contrat de crédit-bail, contrat de portage...).

⁶ Client occasionnel : qui entre en relation avec la Banque ou EF pour l'accomplissement d'une opération bancaire limitée dans le temps (retrait DAB, opération de change, opération de transfert d'argent...).

⁷ Un client par ricochet est, par exemple, une personne qui se porte garante du remboursement d'un crédit.

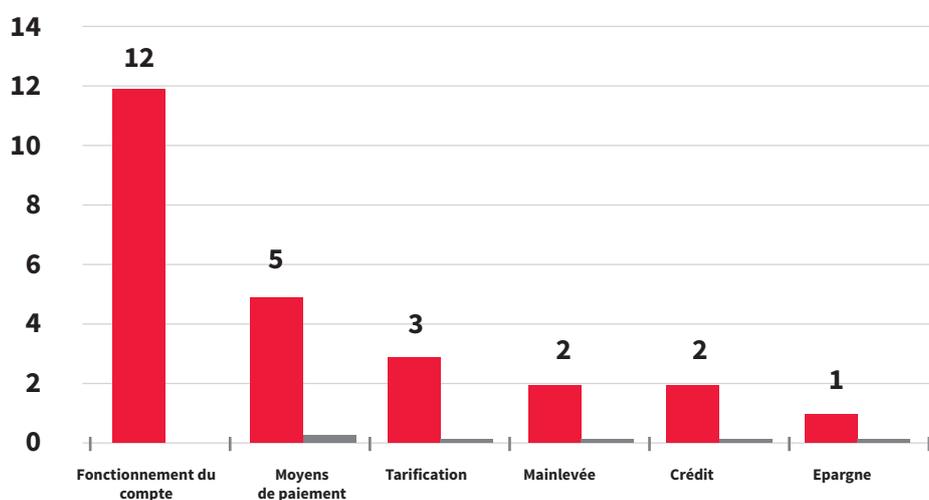
e/ Répartition des demandes reçues et traitées en 2019 selon le thème de la saisine
 Une requête est en cours d'instruction (Fiche de synthèse : 42/2019)

Tableau 2.e

Cette rubrique fournit la répartition des 25 dossiers traitables, reçus et traités en 2019, dont 1 dossier antérieur parvenu en 2018, selon le thème de litige sachant qu'une même requête peut être comptabilisée autant de fois qu'elle comporte de thèmes différents.

CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
THEMES			
Fonctionnement du compte	10	2	12
Dont : clôture de compte	(2)	-	(2)
Moyens de paiement	4	1	5
Dont : monétique	(1)	-	(1)
Crédit	2	-	2
Tarification	3	-	3
Mainlevée	2	-	2
Epargne	1	-	1
Déclaration à la Centrale d'Informations	-	-	-
Placements financiers	-	-	-
Accueil et qualité des services	-	-	-
Autres thèmes	-	-	-
Total	22	3	25

Thèmes des saisines



f / Répartition des demandes rejetées en 2019 selon le thème (Tableau 2.f)

Cette rubrique fournit la répartition des dossiers rejetés en 2019 selon le thème de litige.

Tableau 2.f

CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
THEMES			
Fonctionnement du compte dont : clôture de compte	6 (2)	2 -	8 (2)
Moyens de paiement dont : monétique	- -	1 -	1 -
Crédit	-	2	2
Tarification	3	-	3
Mainlevée	-	-	-
Epargne	-	-	-
Déclaration à la Centrale d'Informations	1	-	1
Placements financiers	-	-	-
Accueil et qualité des services	-	-	-
Autres thèmes	1	1	2
Total	11	6	17

3- Analyse des dossiers clôturés en 2019

Cette rubrique se rapporte à tous les dossiers clôturés en 2019 et ce, quelle que soit la date à laquelle ils ont été soumis au médiateur. Elle concerne :

1 dossier en cours au 31/12/2018 dont la médiation a été achevée en 2019, objet de la fiche de synthèse n° 34/2018 ;

24 dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis, traités et les différends clarifiés. Ces dossiers se répartissent comme suit :

Exécution volontaire de la part de la Banque :

10 dossiers objet des fiches de synthèse :

- n° 09/2019 : Ecritures de débit engendrées par anomalie technique, correctifs nécessaires effectués.
- n° 11/2019 : Application taux fixe crédit habitat d'une durée de 21 ans au lieu du taux variable
- n° 15/2019 : Numéro de compte clôturé oublié - Recherche et délivrance de relevés de compte pour régularisation dossier CNSS

- n° 17/2019 : Régularisation prélèvement effectué 2 fois
- n° 19/2019 : Délivrance au client duplicata de mainlevée égarée
- n° 20/2019 : Régularisation intérêts découlant de l'application de taux fixe crédit habitat, au lieu du taux variable
- n° 25/2019 : Traitement d'un virement et compte crédité
- n° 26/2019 : Retrait d'argent satisfait
- n° 39/2019 : Délivrance à la cliente de la mainlevée demandée
- n° 40/2019 : Restitution de chèque remis à l'encaissement rejeté pour cause "compte fermé"

Autres :

14 dossiers objet des fiches de synthèse :

- n° 01/2019 : Virement en euro en faveur du client porté au crédit de son compte
- n° 05/2019 : Retrait DAB, vérification effectuée et explications fournies
- n° 06/2019 : Tableau d'amortissement encours de crédit remis à la requérante

- n° 07/2019 : Explication des formalités exigées, conformes aux procédures internes de gestion des comptes sensibles, pour retrait d'argent de compte d'épargne
- n° 12/2019 : Satisfaction requête du client connexion compte pro UIB Net
- n° 16/2019 : Eclaircissements fournis, s'adresser à la BTL pour l'obtention de l'attestation de reconstitution de provision
- n° 21/2019 : Explications fournies offres de la Banque dans le cadre du KIT
- n° 23/2019 : Explications fournies compte en C3 clôture tribulaire d'un versement promis au chargé du dossier à la Direction Recouvrement Amiable
- n° 24/2019 : Requête satisfaite compte clôturé
- n° 27/2019 : Satisfaction requête de la cliente accès à son compte UIB Net
- n° 28/2019 : Interruption de la médiation requête non fondée
- n° 30/2019 : Résolution dysfonctionnement système et satisfaction requête du client
- n° 33/2019 : Virement en euro en faveur du client porté au crédit de son compte
- n° 35/2019 : Requête traitée "anomalie au niveau du fichier transmis par le client étant erroné « crypté »".

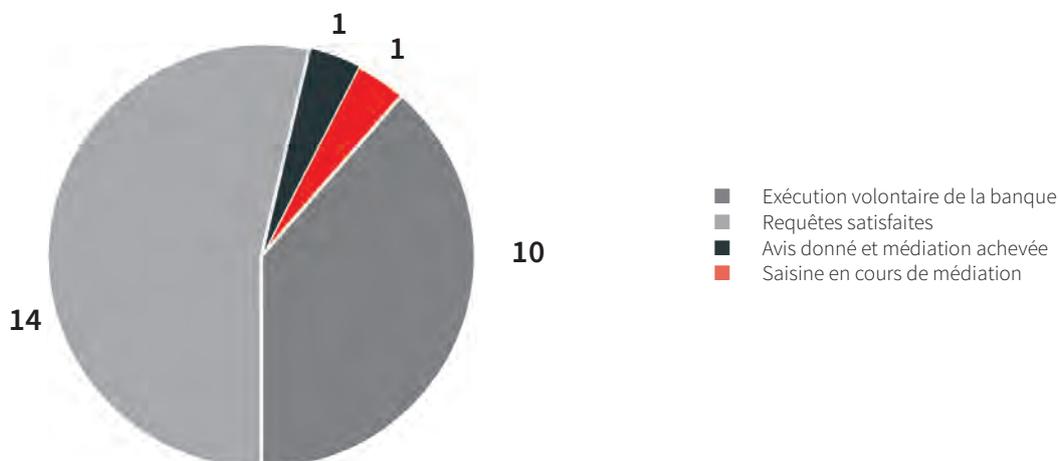
a/ Répartition des demandes reçues et traitées selon leur sort et par catégorie socioprofessionnelle

3.a.1: Dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis (Tableau 3.a.1)

Tableau 3.a.1

	Particuliers	Autres	Total
Médiation interrompue avant l'émission de l'avis (en nombre)	20	4	24
désistement du client	-	-	-
exécution volontaire de la part de la Banque ou EF	9	1	10
assignation en justice	-	-	-
Autres	11	3	14
Total général	20	4	24

Origine des saisines



3.a.2 : Dossiers pour lesquels un avis du médiateur a été émis au 31/12/2019 (Tableau 3.a.2) : 1 dossier antérieur parvenu en 2018, objet de la Fiche de synthèse n° 34/2018

Tableau 3.a.2

	Particuliers	Autres	Total
Accord de la Banque ou EF et du client	1	-	1
Refus de la Banque ou EF et du client	-	-	-
Accord de la Banque ou EF et refus du client	-	-	-
Accord du client et refus de la Banque ou EF	-	-	-
Autres	-	-	-
Total général	1	-	1

3.a.3 : Dossiers clôturés en 2019 selon la réponse des parties (Tableau 3.a.3) : 1 dossier antérieur parvenu en 2018, objet de la Fiche de synthèse n° 34/2018

Tableau 3.a.3

	Particuliers	Autres	Total
Pas de réponse du client et accord de la Banque ou EF	1	-	1
Pas de réponse du client et refus de la Banque ou EF	-	-	-
Pas de réponse de la Banque ou EF et accord du client	-	-	-
Pas de réponse de la Banque ou EF et refus du client	-	-	-
Pas de réponse des deux parties	-	-	-
Autres	-	-	-
Total général	1	-	1

3.a.4 : Sort des dossiers en cours de médiation au 31/12/2018 (Tableau 3.a.4) : 1 dossier objet de la fiche de synthèse n° 34/2018 portant sur la correction d'erreur de mise en place de crédit immobilier (durée système > durée TC + contrat) la mise en place d'un nouveau crédit dont le montant correspond à l'encours restant dû comptabilisé sur le système DELTA s'élevant à 3 053 DT, renvoyant la date de la dernière échéance de remboursement de l'ensemble des crédits contractés, à fin avril 2021 au lieu du 20 avril 2019, conformément au tableau d'amortissement annexé au contrat de crédit immobilier

Tableau 3.a.4

	Nombre	Thèmes
Particuliers	1	Crédit
Autres		
Total	1	

b / Répartition des dossiers clos en 2019 selon la durée de la médiation (Tableau 3.b)

Cette rubrique ne concerne que les dossiers pour lesquels un avis a été émis au 31 décembre 2019. Un seul dossier objet de la fiche de synthèse n° 34/2018, clôturé le 15/03/2019.

Tableau 3.b

Durée de la médiation	Particuliers	Autres	Total
< 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 2 semaines	-	-	-
Entre 2 semaines et 3 semaines	-	-	-
Entre 3 semaines et 1 mois	-	-	-
Entre 1 mois et 2 mois	-	-	-
Plus de 2 mois	1	-	1
Total	1	-	1

c / Aspects financiers :

Cette rubrique ne concerne que les dossiers clôturés en 2019 ayant un aspect de règlements financiers entre les parties et ce, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils ont été soumis au médiateur.

c.1- Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (Tableau 3.c.1)

Tableau 3.c.1

	Particuliers	Autres	Total
Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (en nombre)	1	-	1
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	3 053 DT	-	3 053 DT
Montants proposés dans l'avis du médiateur	-	-	-
Montants effectivement payés par la Banque ou EF (DT)	-	-	-

c.2- Dossiers dont la médiation a été interrompue suite à l'exécution volontaire de la Banque ou EF (Tableau 3.c.2 et 3.c.3) :

Tableau 3.c.2

	Particuliers	Autres	Total
Dossiers comportant la contestation par le client d'un paiement (en nombre)	1	-	1
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients (DT)	60,020 DT	-	60,020 DT
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF (DT)	60,020 DT	-	60,020 DT

Tableau 3.c.3

	Particuliers	Autres	Total
Dossiers comportant la réclamation par le client d'un paiement (en nombre)	4	-	4
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients (DT)	4 483,751 DT	-	4 483,751 DT
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF (DT)	3 983,751 DT	-	3 983,751 DT

4 - Moyens dont dispose le médiateur pour réaliser son travail

Le médiateur est doté, pour son fonctionnement, d'un bureau permanent ouvert, en dehors des locaux de l'Union Internationale de Banques, à l'adresse ci-dessus indiquée et ne bénéficie d'aucun moyen humain ou matériel particulier ni autre appui logistique de la part la Banque. Le positionnement, totalement extérieur du médiateur, résultant d'un choix de l'Union Internationale de Banques, est de nature à conforter la perception de son indépendance.

Ce bureau est équipé du mobilier et des moyens informatiques nécessaires de gestion de courrier et de traitement de l'information.

Des procédures définissant les modalités de tenue, de traitement, d'archivage et de conservation des dossiers durant la validité du mandat du médiateur sont arrêtées et appliquées.

Une permanence est assurée durant l'horaire bancaire de travail pour être à l'écoute des clients qui appellent au téléphone et recevoir ceux qui souhaitent un contact direct.

Le médiateur reçoit directement tous les courriers qui lui sont adressés par voie postale, par fax, par courriel ou par porteur et y répond sans aucune intervention des services de la banque.

Le dispositif de la médiation englobe une secrétaire qui a la formation ci-après :

- Niveau Bac, bilingue (arabe, français)
- Grande facilité de communication ;
- Connaissances en secrétariat et informatique ;
- Bonne culture générale ;
- Ayant reçu une formation adaptée, en interne, dans le domaine de la médiation : contacts clients, accueil et service du courrier.
- Elle assure les tâches de secrétariat et notamment :
- Répondre au téléphone, traiter les appels téléphoniques ayant pour objet des demandes d'informations de clients quant aux modalités de saisines du médiateur.
- Recevoir les clients qui viennent voir le médiateur,
- Tenir à la disposition des clients le formulaire de réclamation,
- Recevoir le courrier et donner décharge.

Le médiateur gère une base de données de la médiation. Elle comporte notamment les informations suivantes :

- L'identification du plaignant
- L'objet de la plainte
- La chronologie du dossier
- Le montant éventuel sur lequel porte le litige
- L'avis de médiation émis
- Le sort réservé à l'avis de médiation par chaque partie.

5 - Etat des demandes rejetées

Motifs de rejet : Absence de litige avec la banque

Fiches de synthèse numéros

- 10 : demande de « crédit expresso »
- 34 : Tarification : frais trimestriels de tenue de compte d'épargne
- 36 : Tarification : commission de remboursement anticipé

Motifs de rejet : Autres

Fiches de synthèse numéros

- 13 : Mise en demeure pour résorption de dépassement en compte
- 18 : Créance de la Banque cédée à sa Société de recouvrement
- 31 : Changement de taux variable à taux fixe crédit habitat
- 32 : Demande de données de son employeur
- 37 : Créance de la Banque cédée à sa Société de recouvrement
- 38 : Demande de subvention

3 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB 2017-2019
2. Les Temps Forts 2019
3. Chiffres Clés et Positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources Humaines
6. Synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du médiateur
8. Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

8. DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME - LCB/FT

Organisation et principales missions

L'organe de conformité a élaboré, conformément aux dispositions légales en vigueur, son rapport d'activité au titre de l'exercice 2019. Ledit rapport n'inclut pas les travaux du CPAI-Comité Permanent d'Audit Interne rattaché au Conseil d'Administration.

I- Organisation et principales missions de l'organe de Conformité

En application de l'article 3 de la circulaire BCT 2006-06 relative à la mise en place d'un système de contrôle de la conformité au sein des établissements de crédit et de l'article 57 de la circulaire BCT n° 2017/08 relative aux Règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, la Direction de la Conformité est rattachée au Conseil d'Administration.

La mission de la Direction de la Conformité s'articule autour de :

- La sécurité financière avec ses composantes LCB FT, KYC et Embargos et Sanctions.
- La conformité réglementaire avec ses composantes éthique et déontologie, Transparence fiscale (Fatca), lutte contre la corruption, gestion des abus de marché et protection de la clientèle.

Direction de la Conformité

Sécurité Financière

Conformité

Embargos et Sanctions

LCB FT et KYC

Règlementaire

Sur le plan de l'organisation, le projet de remédiation KYC, initialement sous la responsabilité de la Direction de la Conformité, depuis sa mise en place en septembre 2017, a été rattaché au Pôle Banque De Détail, en juillet 2019. Ce rattachement intervient afin d'assurer un meilleur pilotage de la remédiation KYC qui est désormais conduite par le Front Office.

Sur l'année 2019, 3 recrutements ont été réalisés et un départ a été enregistré, portant ainsi l'effectif de la Direction de la Conformité à 15 collaborateurs (y compris le responsable de la Conformité).

L'équipe de la sécurité financière se compose de 2 entités :

- Une entité LCB FT et KYC dirigée par un responsable de sécurité financière et composée de 8 analystes sécurité financière répartis entre le traitement des alertes Siron, principal pilier du dispositif LCB FT (6 analystes) et la validation des dossiers KYC classés en risque élevé et moyennement élevé aussi bien sur les EER que sur la remédiation (2 analystes).

- Une entité Embargos et Sanctions dirigée par un responsable de sécurité financière et composée de 2 analystes sécurité financière. Cette entité se charge du filtrage des flux internationaux avec des pays à risque LAB élevé et/ou impliquant des entités et des personnes sanctionnées, de la validation de 2ème niveau des dossiers de Trade Finance et du filtrage de la base clientèle contre la liste des sanctions nationales et internationales, ainsi que de l'identification des clients qualifiés de Personnes Politiquement Exposées.

L'équipe de la conformité réglementaire compte un responsable et un chargé de conformité. Leurs missions portent sur la veille réglementaire, la validation des procédures internes sous un angle réglementaire, la gestion des dossiers FATCA, l'analyse des dysfonctionnements de conformité, le pilotage des projets en lien avec la thématique abus de marché et l'animation du dispositif de lutte contre la corruption.

II - Gouvernance : comités internes

En 2019, et en dehors du comité permanent d'audit interne, un comité interne conformité, tenu trimestriellement, a étendu ses travaux pour couvrir les filiales de UIB. La charte dudit comité a été mise à jour. Aussi, dans le cadre de renforcement des échanges avec d'autres structures de la banque, un comité mensuel de veille réglementaire et juridique a été mis en place en coordination avec les Affaires Juridiques et une réunion trimestrielle relative aux dysfonctionnements de conformité a été mise en place en coordination avec l'entité Qualité et le Contrôle Permanent.

III - Corpus procédural

La Conformité est régie par plusieurs circulaires issues des dispositions réglementaires Tunisiennes et des instructions du Groupe. Le corpus procédural est scindé entre 2 grandes thématiques (1) la sécurité financière et (2) la conformité réglementaire.

S'agissant de la Sécurité financière, le dispositif est encadré principalement par les circulaires suivantes :

Embargos et sanctions

- Circulaire relative à la sécurité financière.
- Circulaire relative aux Correspondants Bancaires.
- Circulaire relative aux Embargos et Sanctions.
- Circulaire relative au Trade Finance.

Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le financement du Terrorisme et KYC

- Circulaire relative à la sécurité financière.
- Circulaire relative au KYC.
- Circulaire relative aux Sociétés de Transfert d'Argent (STA).
- Circulaire relative à l'outil de profilage Siron.
- Circulaire relative à la lutte contre blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Circulaire relative à la déclaration des Billets de Banques Etrangères via SED.

Quant à la conformité réglementaire, elle compte à son actif les circulaires suivantes :

- Code de conduite et de déontologie.
- Code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

- Circulaire de la lutte contre la corruption.
- Circulaire cadeaux, repas d'affaires et événements externes.
- Circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt.
- Manuel de conformité.
- Circulaire relative à la procédure de détection des dysfonctionnements de conformité.
- Circulaires relatives aux obligations liées à l'application de la réglementation Fatca.

IV- Applications et outils déployés

Le dispositif dédié à la sécurité financière repose sur des applications qui permettent d'assurer un monitoring efficace des opérations pouvant générer des risques de LCB FT et/ou en lien avec Embargos et Sanctions, à savoir :

- **Forces 1** : le filtrage des transactions internationales (messages swift) en lien avec les listes d'embargos et sanctions économiques. Le filtrage des messages permet de stopper les messages en lien avec une entité ou une personne sanctionnée ou un pays sanctionné.

Les alertes générées par l'outil de filtrage « Forces 1 » sont considérées comme étant des alertes de Niveau 1 et traitées par l'équipe centrale.

Les alertes de Niveau 2 correspondent aux alertes de Niveau 1 qui n'ont pas pu être disqualifiées par l'équipe centrale d'Alertes ou générées à tort du fait d'un manque d'informations. Ces alertes sont soumises à l'équipe de sécurité financière de l'UIB en charge d'embargos et sanctions pour analyse et décision.

- **Forces 2** : le filtrage des bases clients à partir des listes d'embargos et sanctions économiques. Depuis janvier 2019, le filtrage de la base clients est réalisé selon une fréquence quotidienne (vs une fréquence trimestrielle). La liste des sanctions intègre les listes indiquées par le décret-loi 2018-01 (liste nationale et liste onusienne), outre les listes internationales (OFAC, France, Europe). Le filtrage en lien avec le référentiel groupe des PPE (Personnes Politiquement Exposées) est effectué selon une fréquence mensuelle.

- **Outil de profilage SironAML :** L'outil SironAML aide à la détection d'opérations suspectes et de clients présentant des typologies d'opérations inhabituelles grâce à la mise en place de scénarios paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment. Le traitement quotidien des alertes générées sur l'outil est assuré par une équipe composée de 6 analystes. En cas de suspicions avérées en matière de blanchiment, les opérations suspectes font l'objet de déclarations de soupçon à l'autorité compétente locale (CTAF).

Enfin, il est important de souligner que l'UIB a développé par ses propres moyens et déployé des outils assurant un filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays à risque LCB/FT élevé.

- **UIB Swift :** Il s'agit d'une plateforme qui permet d'intercepter les swifts relatifs aux rapatriements (transferts reçus) en provenance de pays à risque Lab Elevé. Ces rapatriements sont soumis à l'analyse et à la validation de l'AMLO/UIB.
- **Assistant TRF :** Il s'agit d'un portail web permettant aux commerciaux UIB d'acheminer les ordres de transfert reçus de la part des clients et d'aiguiller la demande selon le niveau de contrôle requis (contrôle réglementaire ou AMLO). Les transferts à destination des pays à risque lab élevé sont soumis à l'analyste et à la validation de l'AMLO.
- **OLCOM :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis le flux de tous les dossiers d'ouverture de compte (dossier juridique et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Revue Ouverture Compte ROC) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA), la nature de ses comptes (commercial, professionnel, réglementé).
- **Workflow remédiation :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers clients en stock identifiés dans le projet de la remédiation (dossier juridique et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non), la nature de ses comptes (commercial, professionnel, réglementé).

V- Principaux indicateurs d'activité de l'exercice 2019

- **Alertes Forces 1 :** Filtrage des messages swift en lien avec les listes des Sanctions et embargos : 856 (vs 713 en 2018) alertes ont été analysées sur l'année 2019, dont 110 opérations ont été bloquées avec rejet des transferts (émis et reçus). Etant précisé que le nombre de messages Swift - émis et reçus - est de 98.650 (vs 83.300 en 2018) générant un taux d'alerte de 0,9% (stable par rapport à 2018).
- **Alertes Forces 2 :** Filtrage de la base clientèle en lien avec les listes des sanctions et embargos : En raison de la mise à jour de la structure des fichiers de filtrage (passage de 14 champs à 18 champs), une hausse significative de nombre de hits a été enregistrée sur 2019. Le nombre de hits est passé de 193.710 alertes en 2018 à 335.485 alertes en 2019. Un seul client figurant sur la liste nationale a été identifié. Le gel des avoirs y afférents a été effectué et a fait l'objet d'une correspondance à la CNLCT (Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme) et d'une déclaration de soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières).
- **Alertes SironAML :** Suite au déploiement des nouveaux scénarios, le nombre d'alertes Siron est passé de 57.780 en 2018 à 32.320 en 2019, enregistrant une baisse de 44% du nombre des alertes. En dépit de 2 incidents techniques sur l'outil (résolus depuis), le taux de traitement de 100% a été atteint à la fin de l'année 2019. A l'issue de l'analyse de ces alertes, 25 déclarations de soupçons ont été adressées à la CTAF.
- **Apurement de stock des alertes Siron générées avant la mise en place des nouveaux scénarios :** Suite au déploiement des nouveaux scénarios fin 2018, le stock des alertes Siron a fait l'objet d'un retraitement par la conformité Groupe SG (CPLE) selon une approche permettant de réévaluer le risque client selon les mouvements sur ses comptes. Ce retraitement a donné lieu à l'identification de 1.215 clients pour lesquels une analyse approfondie des mouvements a été conduite. Cette analyse a abouti à la transmission de 5 déclarations de soupçons à la CTAF.
- **Dossiers Trade Finance :** 185 dossiers Trade (vs 266 en 2018) ont été transmis à la sécurité financière, à la suite de la détection de hit en lien avec embargos et sanctions ou LCB FT. Le nombre de dossiers

analysés par la sécurité financière représente 5% du total des dossiers de la banque (3.933 en 2019 vs 3.452 en 2018). Aucun dossier n'a été rejeté.

- **Dossiers LCB FT** - Filtrage des swifts en lien avec des pays à risque AML élevé : Le nombre des dossiers analysés par la conformité a enregistré une hausse de 13%. En effet, 5.329 dossiers de transferts - émis et reçus - ont été analysés par la sécurité sur l'année 2019 contre 4.700 en 2018. Le nombre d'opérations de transferts - émis et reçus - filtrées en 2019 représente 5% du nombre total des virements internationaux - émis et reçus - de la banque. Le filtrage a donné lieu au rejet de 33 opérations, soit 0,03% du total des virements internationaux - émis et reçus - de la banque et 0,6% du total des opérations en lien avec les pays à risque lab élevé.
- **Validation des Entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé** : Le nombre de dossiers d'ouverture de comptes transmis à la sécurité financière a enregistré une hausse de 133% passant de 758 dossiers en 2018 à 1.771 dossiers en 2019. Aussi, 383 dossiers ont été traités dans le cadre du projet KYC.
- **Correspondance bancaire** : 312 dossiers de correspondants bancaires sont répartis en termes de risque Lab entre : 178 en risque élevé, 3 en risque moyennement élevé, 50 en risque moyennement faible et 59 en risque faible. Seuls 22 dossiers sont en cours de traitement par SG Bangalore et dont le risque Lab n'a pas été encore déterminé. Sur les 312 dossiers, 210 sont complets, 22 sont en cours de traitement par SG Bangalore et 80 sont en cours de régularisation (complétude des dossiers).

Le Programme La Fayette s'articule autour de 3 volets :

- La lutte contre la Corruption.
- Indice et manipulation des marchés.
- Sanctions et Embargos.

Les actions sur ces 3 volets se détaillent comme suit :

VI - Faits marquants

- **Programme La Fayette**

Un programme central a été mis en place en 2019.

Il s'agit d'un programme, consécutif aux accords conclus par le Groupe Société générale en 2018 avec 8 autorités américaines et françaises découlant des enquêtes relatives aux affaires LIA (Libyan Investment Authority), IBOR (LIBOR et EURIBOR) et à certaines opérations en dollars impliquant des pays, des personnes ou des entités faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Le Programme La Fayette a pour objet de mettre en œuvre l'ensemble des actions de remédiation dans le strict respect des modalités et délais prévus par les accords.

Volet	Actions	Statut
Lutte contre la Corruption	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la circulaire relative à la politique cadeaux, repas d'affaires et évènements externes. Déploiement d'un processus et d'un outil de déclaration et de validation des cadeaux, repas d'affaires et évènements externes. Déploiement de la formation de la lutte contre la corruption pour les collaborateurs les plus exposés. Désignation d'un ABC manager. Désignation d'un ABC officer. 	Réalisé
Indice et manipulation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du code de conduite et procédures relatifs à la contribution au Tunibor. Mise en place d'un comité trimestriel de surveillance des indices de référence. 	Réalisé
Sanctions et Embargos	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du mode opératoire relatif aux critères de remontée liés à l'exposition aux Sanctions Internationales. Déploiement du mode opératoire relatif à la Récusation des Personnes US. Déploiement du mode opératoire relatif à la gestion des incidents liés aux sanctions Internationales. Déploiement du mode opératoire relatif au traitement des demandes d'informations émanant des correspondants bancaires portant sur les sanctions OFAC. Déploiement du mode opératoire relatif à la procédure des gels des avoirs et la gestion des comptes en suspens. Mise à jour du Questionnaire Sanctions. Validation avec les métiers de la matrice RACI (Réalisateurs, Autorités, Consultés, Informés) définissant la répartition des tâches entre LoD 1 et LoD2. 	Réalisé

• **Projet KYC :**

Dans le cadre du programme central Groupe de la Transformation de la Conformité (CTP Compliance Transformation Program), l'UIB a mis en place le projet KYC. Ce projet tient compte des nouvelles dispositions réglementaires locales, de la nouvelle instruction KYC groupe, de la mise en conformité de toutes les nouvelles Entrées En Relation, de la remédiation sur un horizon de 3 ans du stock des dossiers des clients actifs et de la mise en place de la revue périodique du stock en fonction du risque AML du client.

Le premier et le deuxième jalon de la remédiation KYC ont été finalisés respectivement en décembre 2018 et en décembre 2019, respectivement avec un taux de remédiation de 100% pour le premier jalon (P1 P2 P3) et 99% pour le deuxième jalon (P4 P5), prenant en considération les dossiers effectivement remédiés, les

dossiers clôturés et les dossiers mis en opposition en attente de la déchéance du terme (engagements) ou de l'arrivée à échéance des placements.

- **Formations e-learning :** Sur 2019, 6 formations inhérentes à la conformité ont été dispensées. Il s'agit de : (1) Volcker (2) Conflits d'intérêts (3) Sanctions Internationales (4) Lutte contre le blanchiment (5) Lutte contre le FT (Financement du Terrorisme) et (6) Conflits d'intérêts – module spécifique – Le taux de participation et de validation des différents modules de formation a dépassé 97%.
- **Formations en présentiel :** Sur 2019, 414 collaborateurs ont été formés sur les thématiques Conformité : 182 (sécurité financière), 70 (KYC), 86 (Sanctions et Embargos) et 76 (Lutte contre la Corruption).

- **Déclarations à l'IRS des avoirs des clients éligibles à la loi Fatca :**

Conformément aux dispositions réglementaires Tunisiennes, l'UIB a procédé aux déclarations à l'IRS des avoirs des clients éligibles à la loi Fatca pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

- **Conduite de l'exercice de Risk Assessment ComPass :**

L'exercice annuel du risk assessment ComPass (Compliance Assessment) pour l'année 2019 a porté uniquement sur la thématique Sanctions et Embargos :

L'évaluation globale du dispositif Sanctions & Embargos a conclu à un risque résiduel Moyen. L'analyse des risques intrinsèques a mis certes en relief des zones à forte exposition aux risques Sanctions et Embargos, eu égard aux transactions internationales avec des pays à risque et à l'activité de correspondances bancaires. Cependant, le renforcement du dispositif se poursuit dans le cadre du programme La Fayette et plusieurs actions ont été mises en place, à l'instar de la diffusion des modes opératoires (critères d'escalade, gestion des incidents, traitement des RFI - demandes de renseignements des correspondants US-) et la mise en place du nouveau questionnaire Sanctions.

VII - Feuille de route 2020

La feuille de route 2020 sera pilotée dans le cadre du Compliance Transformation Programm (« CTP 2021 ») qui regroupera les 3 Plans d'Actions identifiés dans le cadre des « settlements » conclus par le groupe avec les autorités Américaines et Françaises, sous l'intitulé du Programme La Fayette :

1er plan d'actions : Conformité réglementaire

- **Lutte contre la Corruption**
 - Mise en place de la circulaire relative aux sponsorings et au mécénat.
 - Mise à jour des circulaires relatives à la procédure RH (Recrutement, évaluation, rémunération).
 - Mise en place de la circulaire relative à la gestion des fournisseurs (KYS Know Your Supplier).
- **Transparence Fiscale**
 - Poursuite les travaux de documentation des dossiers clients éligibles Fatca.
 - Gestion des conflits d'intérêt.
 - Mise à jour de la circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt.

2ème plan d'actions : Sécurité Financière :

- **Projet KYC :**
 - Maintien d'un Taux de conformité à l'EER de 100%.
 - Renforcement des contrôles qualité sur les EER ainsi que sur les dossiers remédiés.
 - Lancement du jalon du dernier jalon de remédiation (100% des P6, P7 et P8).
 - Déploiement de la revue périodique des dossiers remédiés et des EER en 2018 et 2019 classés en risque LAB Elevé et Moyennement élevé.
- **Renforcement du filtrage des référentiels tiers:**
 - Enrichissement des bases tiers.
 - Mise en place du processus détaillé définissant les rôles des différents intervenants.
- **Renforcement du filtrage des flux :**
 - Renforcement des vigilances sur les flux en USD ;
 - Mise en place de contrôles sur les chèques internationaux.
- **Optimisation de l'efficacité du dispositif de profilage SironAML :**
 - Maintien d'un taux de clôture des alertes de 100%.
 - Renforcement du dispositif de traitement des alertes, de la qualité et de la pertinence des déclarations.
 - Déploiement des actions dans le cadre du projet de remédiation Siron (contrôle des codes opérations, contrôle du rating des pays, rejeu des scénarios sur les alertes en stock).
 - Lancement d'une 2ème opération d'apurement des alertes en stock (juin 2016 - décembre 2017).
 - Déploiement d'un workflow Siron.
 - Renforcement des actions de formation et de sensibilisation dédiées aux analystes Siron.

3ème plan d'actions : Actions transversales

- **Formation**
 - Assurer une formation pour toute la force de vente, DRH et DAI sur les thématiques KYC, LAB FT, Sanctions & Embargos et Lutte contre la corruption.
- **Supervision Managériale**
 - Déployer et conduire tous les contrôles de la Supervision Managériale.
- **Exercice d'évaluation des risques de Conformité Compass**
 - Conduire l'exercice Compass sur tous les périmètres de la Conformité (Sécurité financière et conformité réglementaire).

4 - OÙ ALLONS NOUS ?

4 - OÙ ALLONS NOUS ?

- 1 - Evolution et performances au cours des 13 dernières années**
- 2 - Crise du Coronavirus 2020**

1 - Evolution et performances au cours des 13 dernières années

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Activité	Dépôts de la Clientèle	1 617	1 775	2 006	2 250	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972
	Crédits à la Clientèle	1 309	1 641	1 884	2 299	2 727	3 052	3 151	3 442	3 725	4 131	4 938	5 330	5 499
	Total Bilan	1 738	2 114	2 414	2 843	2 981	3 369	3 619	4 022	4 141	4 661	5 451	6 107	6 304
Résultat	Produit Net Bancaire	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4
	Charges d'exploitation	70,6	70,4	71,3	73,7	84,1	94,4	93,4	101,9	109,5	120,1	135,2	168,8	191
	Résultat Brut D'exploitation	-2,2	20,1	33,9	48,3	56,7	66,4	90,6	94,8	107,2	127,7	155	194	228,5
	Provisions	177	18,4	27,3	29,5	32,1	38,1	33	11,7	17,5	13,6	16,4	24,5	45,5
	Impôts sur les sociétés	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	3	20	28,6	25,9	38	48,7	57,4	66,2
	Résultat Net	-180	0,9	7,4	18,6	23,3	26,6	38	56,6	64	75,8	90,1	111,8	117,1
	Coefficient d'exploitation	104,0%	77,8%	67,8%	60,4%	59,7%	58,7%	50,8%	51,8%	50,5%	48,5%	46,6%	46,5%	45,5%
Ratios	Taux d'Actifs Classés	45,0%	35,6%	26,6%	18,6%	15,8%	13,6%	11,3%	10,6%	9,9%	9,4%	8,1%	7,7%	

4 - OÙ ALLONS NOUS ?

1 - Evolution et performances au cours des 13 dernières années

2 - Crise du Coronavirus 2020

2 - Crise du Coronavirus 2020

Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie.

Des mesures ont été prises par les autorités tunisiennes, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020.

Les échéances en capital et en intérêts de la clientèle des particuliers concernée par les circulaires de la BCT 2020-07 et 2020-08 et par la lettre de la Banque Centrale de Tunisie adressée aux banques et établissements financiers en date du 14 avril 2020, s'élèvent respectivement à 209,173 millions de dinars et 87,475 millions de dinars.

Les autorités tunisiennes qui n'écartent pas le scénario d'une récession économique ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque et ses résultats. Cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, constitue un événement significatif qui contraint la Banque à suspendre ses projections. La Banque communiquera au marché et aux actionnaires les scénarios à retenir en fonction de l'ampleur de la récession et des perspectives de redémarrage de l'économie.

UIB – UNE BANQUE Tournée VERS L'AVENIR

ADOPTION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLOISE

L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque avant-gardiste dans l'adoption des nouvelles réglementations internationales. Elle s'est déjà engagée dans le processus d'adoption des normes bâloises notamment celles en lien avec la qualité de gestion et de suivi du risque à travers principalement :

- L'adoption des normes Bâle III relatives aux fonds propres réglementaires, de la composition, des exigences minimales et des coussins additionnels (réalisée dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS).
- La mise en place d'une exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel (réalisée en 2016).
- La mise en place d'une exigence en fonds propres au titre du risque de marché (réalisée en 2018).
- L'introduction du ratio de mesure de la capacité de la banque à résister à un stress spécifique et systémique à 30 jours LCR - Liquidity Coverage Ratio - (réalisée en 2012 selon les normes baloises et en 2014 selon les normes locales).
- L'introduction du ratio structurel de liquidité à long terme NSFR - Net Stable Funding Ratio - (réalisée en 2017 selon les normes baloises).
- Le déploiement d'un système de notation des contreparties (réalisé).
- La mise en place d'une procédure de gestion des « noms sous surveillance - Relations sensibles » afin d'identifier rapidement des contreparties Corporate (personnes morales ou groupes clients) qui ne sont pas en défaut mais en situation fragilisée (réalisée).
- La mise en place de normes de provisionnement à caractère général sur les encours incidentés sains (réalisée dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS) (réalisée 2018).
- L'adoption des normes Bâloises en matière d'identification des créances en défaut (dépassement sur découverts, restructurés).
- L'élaboration des stress tests pour évaluer la résilience des fonds propres aux chocs externes et la capacité de la banque à couvrir les risques non pris en compte au niveau du Pilier 1 du dispositif Bâlois (réalisée pour les stress tests de taux, de liquidité et de concentration des risques) (réalisée en 2018).
- La préparation à la mise en place de normes prudentielles spécifiques aux banques d'importance systémique (2017/2018).
- La mise en place d'un processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres « ICAAP » (en cours).

ADOPTION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

- Déploiement de la norme IFRS 9.1 qui régit les règles de classification et d'évaluation des instruments financiers (titres de créances, titres de capital et prêts) selon les 2 critères : l'intention de gestion adopté (le business model) et les caractéristiques intrinsèques de l'instrument cash flow basiques ou SPPI (versement unique en principal et intérêts) ou non basiques (réalisé).
- Déploiement de la norme IFRS 9.2 qui introduit de nouvelles règles de provisionnement, et notamment la comptabilisation d'une perte attendue dès l'octroi de crédit. Norme déployée : répartition du portefeuille Retail en groupes homogènes de risque, détermination des règles de transfert en stage S2 pour le retail (31 - 90 jours de retard (dépassement sur découvert/impayés)) et pour le Non Retail (31-90 jours de retard (dépassement sur découvert/impayés) + relations en sensible + relations non immatriculées ou non notées), calcul de la probabilité de défaut à 1 an et à maturité sur des bases historiques, détermination du taux de perte à l'entrée pour le Retail.
- Déploiement de la norme IFRS 16 qui régit les règles de classification des contrats entre contrats de location et contrats de service selon les 2 critères : le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation et le droit de diriger le « comment et pourquoi » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation (réalisé).

5 - RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Fondation Solidarité & Innovation by UIB

PRÉSENTATION DU CONCEPT

FONDATION
SOLIDARITÉ & INNOVATION
by  UIB



PARTENARIAT

1

- Partenariat depuis 2010 entre l'UIB et l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS.
- Renouvellement du partenariat le 8 Mars 2017 pour une durée de 5 ans.

CONCEPT

2

- Donner aux enfants SOS l'occasion d'apprendre et de s'initier à l'usage des nouvelles technologies à travers « La maison Digitale by UIB ».

OBJECTIF

3

- Renforcer le patrimoine des villages SOS Tunisie par un espace numérique d'apprentissage et de divertissement

DISPOSITIF

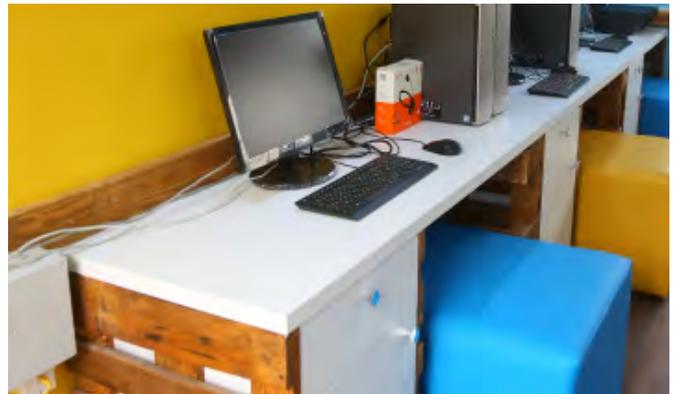
4

- Une salle informatique équipée de 6 PCs, d'une imprimante, d'un scanner et d'une connexion internet sécurisée.
- Un espace de projection et de gaming équipé d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection HD et d'une console de jeux.
- Une salle digitale pour la petite enfance dotée de tablettes 4G avec des applications mobiles éducatives.

Fondation Solidarité & Innovation by UIB

MAISON DIGITALE GAMMARTH

Projet soutenu également par l'association Féminin by UIB. Un projet de mécénat de compétences mis en place au profit des jeunes ATVESOS.



Fondation Solidarité & Innovation by UIB

MAISON DIGITALE MAHRES

La «Maison Digitale By UIB» au village SOS Mahrès, un nouvel espace entièrement aménagé (meubles, fourniture et matériel informatique ...) à la faveur de l'appui de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB.

Date d'inauguration : 29 mars 2019

Activités : Initiation à la culture digitale/Bureautique/Projection de films & Documentaires,...



Avant



Après



Fondation Solidarité & Innovation by UIB



PROGRAMME MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Initié par la Fondation Solidarité & Innovation by UIB et appuyé par l'Association Féminin by UIB, un programme de mécénat de compétences en faveur des enfants du SOS Villages d'Enfants de Gammarth a été lancé le 23 décembre 2018.

- Initiation des jeunes à la culture digitale.
- Participation d'une dizaine de nos collaborateurs pour assurer des formations sur les thématiques
 - Scratch
 - Bureautique/Dessin
 - Projection documentaire et débats



10 Mécènes (Programme de mécénat des compétences)

200 Bénéficiaires

Fondation Solidarité & Innovation by UIB



- Une initiation à la pratique du Golf au profit des enfants du village de Gammarth par des entraîneurs professionnels de la Fédération Tunisienne de Golf.
- Un tournoi de Golf avec un don de **25 KTND** au profit des villages d'enfants SOS.



Fondation Solidarité & Innovation by UIB

PRÉSENTATION DU CONCEPT

FONDATION
SOLIDARITÉ & INNOVATION
by  UIB

Don
by  UIB

CONCEPT

1

« Don by UIB » est une application mobile couplée à une plateforme web permettant de réaliser des dons en ligne sans formalités contraignantes pour les donateurs.

En 3 clics, tout porteur de carte bancaire peut choisir une association partenaire de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB et effectuer un don.

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

3



34^{ème} édition 2019
du 05 Juillet
au 09 Août

OBJECTIF

2

- Offrir aux associations partenaires un canal digital complémentaire et innovant de collecte de dons en proposant aux donateurs connectés de réaliser des dons en ligne facilement, rapidement et en toute sécurité.
- Permettre aux associations partenaires de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB de gagner en temps et en efficacité afin de se focaliser sur leurs activités solidaires au service de leurs bénéficiaires.

Fondation Arts et Culture by UIB

La Fondation **Arts & Culture by UIB** a conclu, le 21 juin 2018, **une convention en tant que Mécène principal du Festival International de Musique Symphonique d'El Jem**, « Master Partner » des 33^{ème} (2018), 34^{ème} (2019) et 35^{ème} (2020) éditions du Festival International de Musique Symphonique d'El Jem.

de concerts de qualité, la mise à niveau des modes de fonctionnement et de gouvernance, la promotion de nouvelles techniques de communication..., Cette coopération vise à renforcer le rayonnement du festival et à accroître son impact via l'atteinte d'un nouveau palier de qualité.

Ce partenariat, qui s'étend sur une période de trois ans renouvelable, vise à accompagner le Festival dans son programme de développement et de mise à niveau via l'acquisition d'équipements, la programmation

L'Association Arts & Culture by UIB fait bénéficier le Festival International de Musique Symphonique d'El Jem de l'application Don by UIB.

- #1 Lancement du Concours pour l'affiche du Festival
- #2 Organisation conférence de presse
- #3 Participation des jeunes bénéficiaires de Adwart et ATVESOS
- #4 Participation des collaborateurs et des Seniors by UIB
- #5 Soirée de clôture : Participation de la chorale ANGHAM & du virtuose de SOS Villages d'enfants
- #6 Dispositif de vente de billets en ligne
- #7 Dispositif de comm 360°



Fondation Arts et Culture by UIB



34^{ÈME} Édition



7 Soirées



+100 Convives
ATVESOS & ADWART



Fondation Arts et Culture by UIB

1. Conclusion par la Fondation **Arts & Culture by UIB** d'une convention en tant que Mécène principal **des Dunes Electroniques**
2. Signature d'un partenariat triennal avec les **Dunes Electroniques**
3. Conférence de presse
4. Carte bancaire affinitaire « Dunes Electroniques »
5. Espace libre service à Ong Jemal (2 DABs)
6. Jeu concours sur Facebook
7. Participation des collaborateurs UIB



2000
Festivaliers



30
Heures de
musique

2
Scènes



Fondation Arts et Culture by UIB

- #1 Master class
- #2 Représentation « Maghreb en Chœur »
- #3 Représentation AGO
- #4 Représentation « Festival El Jem »



53 Répétitions

25 Choristes

3 Représentations

1 Master class



Fondation Arts et Culture by UIB



UIB, SGA, SGMA : une belle aventure musicale commune

Les chorales de l'UIB, de la Société Générale Algérie (SGA) et de la Société Générale Maroc (SGMA) se sont unies le 11 avril, pour une représentation commune à Casablanca. Bien plus qu'un concert, les chœurs des trois filiales du Maghreb ont vécu ensemble une véritable aventure. Que de bonheur !



Féminin by UIB

VIRTUOSE BY UIB

CONCEPT

1

VIRTUOSE BY UIB est une initiative, lancée au mois de mars 2019, en collaboration avec l'association Féminin By UIB. Elle est destinée à soutenir les talents et en particulier les femmes artisanes de Sejnane dans leur art afin que leur travail progresse, soit reconnu et s'inscrive dans la mémoire collective.

OBJECTIF

2

- Valoriser un savoir-faire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.
- Accompagner et soutenir la femme rurale dans ses multiples initiatives.

MARS 2019 : AMÉNAGEMENT DE L'ATELIER ET DE LA DEMEURE DE LA DOYENNE DES POTIÈRES DE SEJNANE



Féminin
by  UIB



AVANT

APRÈS



UIB, LA FEMME À L'HONNEUR



UIB, première banque labellisée « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.

L'Union Internationale de Banques a obtenu le label GEEIS « Gender Equality European & International Standard », un label international pour l'égalité professionnelle qui évalue et valorise les entreprises ayant une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle. Le label GEEIS a été créé en 2010 à l'initiative du fonds Arborus sous le haut patronage du Conseil économique et social européen. Son objectif : promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la sphère professionnelle. La certification a été délivrée, après audit, par le Bureau Veritas Tunisie.

Il s'agit du premier audit et de la première certification en Tunisie et en Afrique. L'audit a porté sur des critères ayant trait notamment à la mixité dans tous les métiers de la banque, l'égalité salariale, la conciliation entre

vie privée et vie professionnelle et le dialogue social. L'UIB s'est vue remettre le trophée du label « Gender Equality European & International Standard » GEEIS par Cristina Lungui, juriste et militante de longue date pour l'égalité femmes - hommes dans le monde du travail et Présidente d'Arborus.

Concomitamment aux résultats qui ont permis de renforcer ses fondamentaux et ses ratios, l'UIB s'est investie dans plusieurs autres chantiers qui valorisent son image et sa particularité, notamment en matière de gestion des ressources humaines. La présence féminine au sein de l'UIB est de 57%. Outre le nombre, c'est la qualité de cette présence qui interpelle le plus. 60% des femmes sont engagées dans le processus d'encadrement, le tiers des membres de son conseil d'administration, soit 4, sont de la gent féminine et, last but not least, sur les dix dernières années, la part des femmes recrutées dans la banque s'élève à 70%.

LES FEMMES À L'UIB



Présence féminine



Présence des femmes dans l'encadrement de la banque



Femmes recrutées durant les 10 dernières années



Vers le respect de la parité - Collaborateurs locaux dans le comité exécutif et le comité de Direction



Vers 40% de Femmes dans le conseil d'Administration

“ Nous approchons volontairement, et de manière décomplexée, les problématiques de diversité et d’inclusion par devoir moral et par devoir de valeurs. ”

Mr. Kamel NEJI
Président du Conseil d’Administration de l’UIB

“ Nous sommes très heureux de cette consécration fruit de collaboration de toute une équipe. Notre démarche a toujours été celle de l’ouverture et non de l’autosatisfaction. Nous n’avons pas hésité à faire appel à des experts en la matière pour mieux nous orienter. ”

Mr. Mondher GHAZALI
Directeur général de l’UIB

Accord entre L’UIB et le syndicat de base - UGTT sur l’égalité professionnelle femmes / hommes

Afin de consolider les engagements pris en faveur de l’égalité femmes-hommes, un accord a été signé entre la Direction de l’UIB et le syndicat de base mettant en avant 10 principes qui doivent constituer la ligne directrice à observer par l’ensemble des acteurs au sein

de l’entreprise.

Dans ce cadre, les deux parties ont convenu de poursuivre les démarches déjà engagées dans les quatre domaines d’actions prioritaires que sont la formation, la promotion professionnelle, la rémunération et l’articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, tout en renforçant les objectifs à atteindre et les actions à déployer.

LES DIX PRINCIPES

1. Consacrer le principe d’égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle.
2. Respecter et promouvoir l’application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et à toutes les étapes de la vie professionnelle.
3. Sensibiliser l’ensemble des acteurs de la Banque aux principes de non-discrimination et d’égalité des chances entre les femmes et les hommes, à toutes les étapes de la vie professionnelle, et ce par des actions régulières de communication interne.
4. Recruter les femmes et les hommes sur la base d’un processus uniformisé.
5. Offrir un ensemble d’actions de formation, auxquelles chacun(e) peut avoir accès et réaffirmer le principe selon lequel les formations, quelle qu’en soit leur durée, sont accessibles à tou(te)s.
6. Veiller à ce que les promotions soient exclusivement basées sur des critères professionnels.
7. Prendre en compte les contraintes familiales en cas de mobilité géographique liée à une évolution professionnelle.
8. Continuer à offrir le même salaire de base pour un même niveau de responsabilités, de formation, d’expérience professionnelle, de compétences et de performance.
9. Continuer à renforcer la représentation féminine dans l’encadrement et dans le Comité de Direction.
10. S’engager à ce qu’en matière d’évolution professionnelle, le congé maternité ne pénalise pas les salariées.

Parité Homme/Femme au sein de l'UIB

L'Union Internationale de Banques (UIB) renforce ses engagements à faire promouvoir et à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Banque et dans les représentations socio-culturelles sur la base de la compétence et du mérite.

L'UIB fournit un exemple éloquent d'une évolution impensable il y a quelques années. 60% de l'encadrement et de nos talents émergents (54%) sont féminins à l'UIB, avec l'éclosion d'une classe de managers, d'ingénieures et d'une jeunesse féminine dynamique apte à transformer, à digitaliser et à adapter l'UIB au monde de demain.

Nos collaboratrices sont en première ligne avec 55% des promotions basées sur des critères objectifs de compétence, de responsabilité, d'exigences, de performance et de comportement. Le bilan est, également, encourageant sur le plan de l'égalité salariale, et ce en se référant aux données sexuées par métier, fonction et niveau hiérarchique. Sans compter le rythme des recrutements qui a été 4 fois plus important pour les femmes au cours des 10 dernières années.

Aussi, la mixité des métiers techniques et scientifiques est une réalité bien ancrée à l'UIB. Autre spécificité de notre Banque, le pourcentage de représentation des femmes est de 50% parmi les membres locaux du Comex et du Codir. Et, elles sont, aujourd'hui, particulièrement actives dans les réseaux de femmes entrepreneures. Et c'est grâce à ce potentiel de femmes instruites, libres, entreprenantes, bien positionnées sur leurs métiers, talentueuses et socialement inclusives que l'UIB est aujourd'hui prospère, chaleureuse, attachante, vive, positive et qu'elle nourrit de jour en jour de nouvelles ambitions.

Perspective et orientations futures

Notre démarche d'égalité des chances n'a de sens que si elle est formalisée dans l'ensemble des processus RH, continue dans le temps et relayée de manière structurée et périodique auprès de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Les changements de comportement et de pratiques requièrent, une attention constante et un effort soutenu dans le temps. Nous devons collectivement

continuer à lutter contre nos propres imperfections pour faire évoluer la culture managériale et assurer une meilleure équité professionnelle. Nous devons donc rester fortement mobilisés, actifs et bien déterminés à poursuivre la réforme de nos dispositifs qui demeurent perfectibles, qu'il s'agisse de l'équité dans la gestion de carrière, de la formation sur l'égalité professionnelle ou de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Nous allons continuer à revisiter, par conséquent, nos options et nos pratiques en élargissant le champ de l'action au temps de travail avec tout ce que cela implique en termes de re-engineering de nos process. Nous devons, enfin, persévérer dans notre approche paritaire en matière de plans de succession et de représentation féminine au niveau hiérarchique N-1.

Les prochaines années promettent d'être pleines. Dans une perspective d'égalité des chances, nous devons continuer à aider nos collaboratrices dans leur mobilité professionnelle et géographique.

Sur un autre plan, nos données sociales en disent long sur les axes de progrès attendus en matière de répartition des hautes rémunérations servies. Une nouvelle page est déjà ouverte à l'UIB avec notamment un pourcentage de 40% de femmes sur le critère des dix plus hautes rémunérations. Sur les 20, 50 et 100 premières rémunérations, les collaboratrices concentrent moins de la moitié. Cette situation nous interpelle et mériterait des initiatives nouvelles et ce en dépit de sa complexité en liaison avec l'histoire de la Banque.

Ce processus transformationnel et cette démarche volontariste portés par les femmes de l'UIB se reflètent, en outre, dans l'histoire récente des organes de gouvernance de l'UIB avec un tiers des sièges d'administrateurs qui sont, aujourd'hui, occupés par des femmes. Ce seuil est loin d'être symbolique. Il constitue un motif de satisfaction, lorsqu'on sait que les femmes n'occupent que 17,9% des postes d'administrateur dans le monde, avec un pourcentage de 11,2% dans les économies émergentes et un pourcentage de 21,6% dans les pays développés. Avec quatre femmes dans son conseil d'administration, l'UIB est en tête de liste des banques tunisiennes dont certaines ont des conseils exclusivement masculins. L'objectif de parité 50-50 dans le Conseil d'administration de l'UIB est d'une grande pertinence pour mesurer notre engagement et servir de modèle.

INNOLAB By UIB



INNOLAB

Projets réalisés
 Don by UIB
 Ibde'3
 Lancement du "Data lab"

1

Don By UIB, a vu le jour en mai 2017, dans ses deux versions Web et Mobile. Cette application permet aux collaborateurs, aux clients et aux prospects de faire des dons en ligne à différentes associations «24H/24 et 7J/7».

2

Ibde'3 by UIB est la deuxième réalisation d'InnoLAB. Cette application permet à tous les collaborateurs de la banque de partager et d'échanger sur leurs idées innovantes via une application mobile.

3

Data Lab a vu le jour en juin 2018, dans le cadre du partenariat de InnoLAB by UIB avec l'incubateur de Business&Decision. Il s'agit d'un espace d'expérimentation et d'initiation à l'analyse des données massives dans un écosystème Big Data.



INNOLAB

Projets en cours



SMART EXCHANGE DEAL 1

Inclusion des échanges deal (clients/Banque) via smartphone.

MOBILE PAYMENT 2

1^{er} projet gagnant de l'ENIT Innovation Week qui offre la possibilité d'effectuer des paiements aux partenaires en utilisant des QR Codes.

UIB PLANNER 3

Le 2^{ème} projet gagnant de l'ENIT Innovation Week. Il consiste à offrir une gestion intelligente du budget des clients.

CHATBOT UIB 4

A comme objectifs de fournir des informations utiles aux clients et d'orienter les utilisateurs vers les produits adéquats à leurs besoins. Le POC a été finalisé par la Startup DITRIOT et est accessible via Web et Messenger.

SCORECARD DYNAMIQUE 5

Définition d'un nouveau modèle de classification des décisions de crédits permettant une meilleure évaluation des risques en utilisant des techniques avancées de Machine Learning et en se basant sur des données dynamiques du client

SMARTBUDGET 6

Le projet consiste à développer un PoC autour de la thématique de gestion de budget en utilisant le savoir-faire de Proxym et les données réelles anonymisées de l'UIB

CATALYST 7

Projet de Cross Selling permettant une meilleure identification des clients éligibles à des produits bien déterminés en se basant sur l'historique des clients.

RPA 8

Expérimentation de deux solutions de RPA pour deux cas d'usage :

- Injection des tarifs préférentiels sur le CBS (20 secondes/ligne) en utilisant l'outil UIPath.
- Création automatique et massive des comptes

INNOLAB

Evenements



ENIT INNOVATION WEEK

1

Innolab by UIB a participé à la 8^{ème} édition de la a (EIW), un évènement marquant organisé par le département Génie Industriel de l'ENIT, en partenariat avec Innolab by UIB, IBM, l'association INJAZ Tunisie et le centre de carrières 4C ENIT.

SMARTBUDGET

2

Sponsoring et Co-organisation de la 3^{ème} édition de l'évènement NasaApps CHALLENGE avec l'école Polytechnique de Tunis

SMART CODEUSES

3

Un programme de valorisation et de promotion des initiatives Tech portées par des femmes africaines.

TUNISIA DIGITAL SUMMIT

4

Participation au sommet digital: Evènement dédié à la transformation digitale de l'entreprise et de l'économie qui répond à la nécessité pressante de découvrir et de surveiller de près les nouveautés des technologies de rupture qui révolutionnent le monde entier.



PARTENARIAT



PARTENARIAT RUGBY

L'UIB signe un Partenariat avec la Fédération Tunisienne de Rugby

FUTURS AXES DE COLLABORATION

- Le rugby féminin
- Le rugby à la portée des jeunes



6 - ANNEXES

- 1. Actionnariat**
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux

1 - Actionnariat

Répartition des actions au 31/12/2019

<i>Actions</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant en TND</i>	<i>%</i>
Actionnaires Tunisiens	15 405 382	77 026 910	47.31%
Actionnaires Etrangers	17 154 618	85 773 090	52.69%
Total	32 560 000	162 800 000	100.00%
<i>Certificats d'Investissement</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant en TND</i>	<i>%</i>
Société Générale	2 000 000	10 000 000	100,00

Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

- Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-proprétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

Répartition des actions au 31/12/2019

<i>Intitulé de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>%</i>
Actionnaires tunisiens	15 405 382	47.31%
(10) Divers Groupes Tunisiens détenant plus de 0,5% du capital	10 749 760	33.02%
GROUPE HERITERS H. BOUCHAMAQUI	2 410 500	7.40%
GROUPE FAMILLE MZABI	2 159 334	6.63%
GROUPE MONCEF MZABI	1 876 616	5.76%
GROUPE HABIB BOUAZIZ	1 642 196	5.04%
GROUPE MED HEDI BEN AYED	757 964	2.33%
GROUPE SASSI	691 176	2.12%
GROUPE AZIZ MILED	485 543	1.49%
GROUPE BOUSBIA HAMADI	345 981	1.06%
GROUPE MOHAMED SADOK	201 950	0.62%
GROUPE DOGHRI	178 500	0.55%
OPCVM détenant moins de 0,5% du Capital	943 400	2.90%
Personnes physiques	2 836 267	8.71%
Personnes morales privées	853 011	2.62%
Personnes morales étatiques	22 944	0.07%
Actionnaires étrangers	17 154 618	52.69%
SOCIETE GENERALE	17 041 016	52.34%
Divers Etrangers	113 602	0.35%
	32 560 000	100.00%

6 - ANNEXES

1. Actionnariat
2. **Organes d'Administration et de Gestion**
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux

2 - Organes d'administration et de gestion

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mr Kamel NÉJI

ADMINISTRATEURS

- La Société Générale,
représentée par Mme Véronique DE LA BACHELERIE
- Mr Mohamed Ali Ayed
- Mr Habib BOUAZIZ
- Mme Ouided BOUCHAMAOU
- Mr Yann de Nanteuil
- Mr Laurent Goutard
- Mme Asmae HAJJAMI
- Mme Emna Kallel
- Mr Moncef M'ZABI
- Mr Mohamed Salah Souilem
- Mr Eric Wormser

MÉDIATEUR

- Mr Sadok BELKAID

COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Finor représenté par Mr Mustapha Medhioub
- Tunisie Audit & Conseil - Grant Thornton - représenté par Mr Lamjed BEN MBAREK

COMITÉ DES RISQUES

PRÉSIDENT DU COMITÉ

- Mr Mohamed Salah SOULEM

MEMBRES

- Mr Mohamed Ali AYED
- Mme Véronique DE LA BACHELERIE
- Mr Eric WORMSER

COMITÉ PERMANENT D'AUDIT

PRÉSIDENT DU COMITÉ

- Mme Emna KALLEL

MEMBRES

- Mr Yann DE NANTEUIL
- Mr Moncef M'ZABI
- Mr Kamel NÉJI

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ

- Mr Laurent Goutard

MEMBRES

- Mme Véronique DE LA BACHELERIE
- Mr Moncef M'ZABI
- Mr Kamel NÉJI

6 - ANNEXES

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. **Affectation du Résultat**
4. Renseignements Généraux

3 - Affectation du Résultat

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUR 3 ANS

	capital social	Primes liées au capital	Résultats reportés	Réserve légale	Actions propres	Autres réserves	Fonds social	Effet des modifications comptables	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	172 800	24 800	6	14 525	-	125 775	13 030	-	350 935	90 072	441 007
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	25 876	2 755	-	60 441	1 000	-	90 072	(90 072)	-
Dividendes versés	-	-	(22 464)	-	-	-	-	-	(22 464)	-	(22 464)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	111 809	111 809
Reclassement / Fonds social	-	-	-	-	-	-	135	-	135	-	135
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	172 800	24 800	3 418	17 280	-	186 216	14 165	-	418 680	111 809	530 488
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	25 281	-	-	85 528	1 000	-	111 809	(111 809)	-
Dividendes versés	-	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)	-	(24 192)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	117 058	117 058
Reclassement / Fonds social	-	-	-	-	-	-	140	-	139	-	140
Situation à la clôture de l'exercice 2019	172 800	24 800	4 507	17 280	-	271 744	15 304	-	506 435	117 058	623 494

6 - ANNEXES

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux

4 - Renseignements Généraux

DÉNOMINATION SOCIALE :

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Date de Constitution : 09/12/1963

Forme juridique : Société anonyme de droit tunisien Secteur d'activité : Banque

Législation particulière : Loi 2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières

Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N° : 2708Q

SIÈGE SOCIAL :

65, AVENUE HABIB BOURGUIBA - 1000 TUNIS

Tél. : (+ 216) 81 10 20 20

Fax : (+ 216) 71 21 80 09

Site web: www.uib.com.tn

OBJET SOCIAL :

Art. 2. de la Loi 2001-65 du 10/07/2001 relative aux Etablissements de crédit tel que modifiée par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières :

- Réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme.
- Octroi de crédits sous toutes leurs formes.
- Exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change.
- Mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.
- Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services. destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.
- Prise de participations, sous certaines conditions, au capital d'entreprises existantes ou en création.

II ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

- 1. BILAN**
- 2. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**
- 3. ETAT DE RÉSULTAT**
- 4. ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**
- 5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

1. BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Chiffres Présentés En Milliers de Dinars)

	Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1) 283 914	420 800	420 800
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2) 145 707	53 892	53 892
AC3	Créances sur la clientèle	(3) 5 499 172	5 330 395	5 333 826 *
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4) 57 826	39 740	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	(5) 193 227	146 087	146 087
AC6	Valeurs immobilisées	(6) 64 240	48 944	48 944
AC7	Autres actifs	(7) 59 502	67 579	64 148 *
	Total Actifs	6 303 588	6 107 437	6 107 437
Passif				
PA1	Banque Centrale et CCP	(8) 69 322	150 520	150 520
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9) 14 713	166 582	166 582
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10) 4 972 135	4 688 794	4 688 794
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11) 430 889	390 088	390 088
PA5	Autres passifs	(12) 193 035	180 965	180 965
	Total Passifs	5 680 094	5 576 949	5 576 949
Capitaux propres				
CP1	Capital	172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	(13) 329 129	242 461	242 461
CP5	Résultats reportés	4 507	3 418	3 418
CP6	Résultat de l'exercice	117 058	111 809	111 809
	Total capitaux propres	(14) 623 494	530 488	530 488
	Total capitaux propres et passifs	6 303 588	6 107 437	6 107 437

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

2. ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Chiffres Présentés En Milliers de Dinars)

	Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Passifs éventuels			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(15) 713 484	744 369
HB2	Crédits documentaires	(16) 295 233	266 901
Total des passifs éventuels		1 008 717	1 011 270
Engagements donnés			
HB4	Engagements de financements donnés	(17) 117 328	106 863
Total des engagements donnés		117 328	106 863
Engagements reçus			
HB7	Garanties reçues	(18) 1 661 284	1 517 503
Total des engagements reçus		1 661 284	1 517 503

3. ÉTAT DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Chiffres Présentés En Milliers de Dinars)

	Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(19)	524 792	433 140
PR2	Commissions (en produits)	(20)	130 344	111 038
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21)	36 279	36 960
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	12 338	9 339
Total des produits d'exploitation bancaire			703 753	590 477
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(23)	(278 132)	(222 546)
CH2	Commissions encourues	(24)	(6 215)	(5 193)
Total charges d'exploitation bancaire			(284 347)	(227 739)
Produit net bancaire			419 406	362 738
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25)	(45 250)	(24 226)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26)	(206)	(297)
PR7	Autres produits d'exploitation		166	105
CH6	Frais de personnel	(27)	(132 064)	(116 582)
CH7	Charges générales d'exploitation	(28)	(47 590)	(42 361)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 382)	(9 868)
Résultat d'exploitation			183 080	169 509
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		160	(261)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(29)	(66 182)	(51 695)
Résultat des activités ordinaires			117 058	117 553
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(30)	3 483	(5 744)
Résultat net de l'exercice			117 058	111 809
	Résultat par action (en DT)	(31)	3,387	3,235

4. ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Chiffres Présentés En Milliers de Dinars)

Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	691 514	585 170
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(292 280)	(234 281)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	187	(316)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	(3 000)	10 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(213 515)	(424 173)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	274 713	559 782
Titres de placements, titres de transaction	(18 470)	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(165 376)	(157 866)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18 052	19 629
Impôts sur les bénéfices	(60 710)	(54 389)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	231 115	303 744
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	12 161	11 541
Acquisition/Cession portefeuille d'investissement	(47 169)	(9 938)
Acquisition/Cession immobilisations	(29 925)	(19 408)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(64 933)	(17 805)
Flux de financement		
Emission/Remboursement d'emprunts	35 152	(61 752)
Augmentation/diminution ressources spéciales	7 471	(645)
Dividendes versés	(24 192)	(22 464)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie net Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	18 431	(84 861)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	184 613	201 078
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	158 567	(42 511)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(32)	158 567

5. Notes aux états financiers

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « **actifs préoccupants** » (classe B3) ou parmi les « **actifs compromis** » (classe B4), au sens de la circulaire **BCT n° 91-24**, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2019, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4

a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour

les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés.
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit.
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.
- Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 28 636 KTND au 31 Décembre 2019.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie « crédits à la consommation » et ne font plus partie de la catégorie d'activité « crédits habitat ». Ce reclassement est appliqué d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

2.3- Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 346 659 KTND au 31/12/2019 contre 319 440 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	214 872	189 863
Provision/Décote de Garantie	77 705	82 500
Provisions à caractère générale dite collective	28 636	23 990
Provision pour passifs et charges	12 738	8 993
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 729	5 688
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 851	5 187
Provision pour dépréciation de titres	2 615	2 451
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	357	612
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Total	346 659	319 440

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change :

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- Positions de change.
- Contre-valeur position de change.
- Ajustement devises.

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour. Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usage sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition. Le délai d'usage correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usage. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

2.8-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitement du bilan

Au 31/12/2019, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2018 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC3 - Autres Actifs		5 333 826	- 3431	5 330 395
	Reclassement du compte Autres valeurs non imputées au compte client à imputer de AC3 (b) à AC7 (b)		-3431	
PA7 - Autres passifs		64 148	3 431	67 579
	Reclassement du compte Autres valeurs non imputées au compte client à imputer de AC3 (b) à AC7 (b)		3431	

Notes aux états financiers

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Chiffres Présentés En Milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2019 un solde de 283 914 KTND contre 420 800 KTND au 31/12/2018. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Banque Centrale comptes ordinaires	235 662	371 717
Caisse espèces en dinars	24 054	27 742
Alimentation GAB	10 500	10 425
Remise des fonds à IBS	9 955	7 044
Caisse espèces en devises	1 889	1 874
Espèces en route	1 940	2 042
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Total	284 015	420 859
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(101)	(59)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	283 914	420 800

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 145 707 KTND au 31/12/2019 contre 53 892 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Placement devises chez la BCT	42 952	17 862
Créances sur autres établissements financiers	4 731	-
Autres concours	3 335	4 290
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 692	12 752
Placements chez les correspondants locaux	88 000	19 000
Sous total	145 710	53 904
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(12)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	145 707	53 892

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	-		145 710	53 904
Total Créances sur les établissements bancaires et Financiers	-	-	145 710	53 904

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	139 018	-	-	-	139 018
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	6 692	-	-	-	6 692
Total des créances brutes sur établissements de crédit	145 710	-	-	-	145 710

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2019 un solde de 5 499 172 KTND contre 5 330 395 KTND au 31/12/2018, soit une variation de 168 777 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Comptes ordinaires débiteurs	410 592	341 629	341 629
Autres concours à la clientèle*	5 470 989	5 348 381	5 351 812
Crédits sur ressources spéciales	43 771	38 506	38 506
Sous total	5 925 352	5 728 516	5 731 947
Agios et intérêts réservés	(104 966)	(101 768)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	(214 873)	(189 863)	(189 863)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(77 705)	(82 500)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	5 499 172	5 330 395	5 333 826

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	410 592	-	-	-	-	410 592
Autres concours à la clientèle	1 476 947	902 107	2 406 879	228 182	456 874	5 470 989
Crédits sur ressources spéciales	5 686	3 862	25 688	5 669	2 866	43 771
Total des créances brutes sur la clientèle	1 893 225	905 969	2 432 567	233 851	459 740	5 925 352

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	410 592	10 592
Autres concours à la clientèle	250	5 470 739	5 470 989
Crédits sur ressources spéciales	-	43 771	43 771
Sous total	250	5 925 102	5 925 352
Agios et intérêts réservés	-	(104 966)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	-	(214 873)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(77 705)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(28 636)	(28 636)
Total Créances sur la clientèle	250	5 498 922	5 499 172

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions sur créances douteuses	(214 873)	(189 863)
Provisions sur décotes de garanties	(77 705)	(82 500)
Total Provisions risque de contrepartie	(292 578)	(272 363)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(321 214)	(296 353)
Agios sur comptes non mouvementés	(43 627)	(43 029)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 155)	(9 847)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(6 272)	(5 545)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(35 981)	(34 026)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 300)	(2 281)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(35)
Autres commissions réservées	(7 622)	(7 005)
Total agios et intérêts réservés	(104 966)	(101 768)
Total Agios et provisions sur clientèle	(426 180)	(398 121)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi :

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Engagements bilan*	5 419 323	5 244 765	490 826	468 339	5 910 149	5 713 104
Engagements hors bilan	530 823	503 310	7 805	9 791	538 628	513 101
Sous-total	5 950 146	5 748 075	498 631	478 130	6 448 777	6 226 205
Autres engagements**					15 203	15 412
Total	5 950 146	5 748 075	498 631	478 130	6 463 980	6 241 617

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 4.364 KTND.

** Dont 23.206 KTND d'intérêts courus non échus, (9.574) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 7.675 KTND échéance à recouvrer en capital et intérêts.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2018	(272 363)
Dotations aux provisions	(57 494)
Reprises sur provisions	11 478
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	4 144
Utilisations	21 007
Utilisations sur décotes des garanties	650
Stock de clôture au 31/12/2019	(292 578)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité
Comptes ordinaires débiteurs	-	1	410 592	341 628	410 592	341 629
Autres concours à la clientèle*	250	250	5 470 739	5 348 131	5 470 989	5 348 381
Crédits sur ressources spéciales	-	-	43 771	38 506	43 771	38 506
Sous total	250	251	5 925 102	5 728 265	5 925 352	5 728 516
Agios et intérêts réservés	-	-	(104 966)	(101 768)	(104 966)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(214 873)	(189 863)	(214 873)	(189 863)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(77 705)	(82 500)	(77 705)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(28 636)	(23 990)	(28 636)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	250	251	5 498 922	5 330 144	5 499 172	5 330 395

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	en KTND	
	31/12/2019	31/12/2018
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	17 931	18 596

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 57 826 KTND contre 39 740 KTND au 31/12/2018. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	en KTND	
	31/12/2019	31/12/2018
Titres de transactions	18 470	-
Créances rattachées	(384)	-
Autres placements	39 740	39 740
Total Portefeuille-titres commercial	57 826	39 740

Les titres de placement sont répartis comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	7 000	7 000
TITRE SAOUEF	12 740	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 193 227 KTND contre 146 087 KTND au 31/12/2018. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Titres d'investissement	194 304	146 958
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
Sous total	201 572	154 226
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(486)	(314)
Provisions pour dépréciation titres	(2 129)	(2 137)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(5 729)	(5 688)
Total Portefeuille d'investissement	193 227	146 087

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2018	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2018
Titres d'investissement - BTA	94 000	506		94 506
Emprunt National	18 000	592		18 592
Titres d'investissement - FG SICAR	24 616	1 624	-5688	20 552
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	7 583	37		7 620
Titres de participation	3 420		(2 137)	1 283
Part dans les entreprises liées	3 848		(314)	3 534
Total	151 467	2 759	(8 139)	146 087

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2019	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2019
Titres d'investissement - BTA	109 000	226	-	109 226
Emprunt National	12 000	394	-	12 394
Titres d'investissement - FG SICAR	34 616	1620	(5 729)	30 507
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	35 752	695	-	36 447
Titres de participation	3 420	-	(2 129)	1 291
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(486)	3 362
Total	198 636	2 935	(8 344)	193 227

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 31/12/2018	Acquis	«Cession/ remb»	Créances rattachées	Dotation	reprise	Total net au 31/12/2019
Titres d'investissement - BTA	94 506	15 000	-	(280)			109 226
Emprunt National	18 592		(6 000)	(198)			12 394
Titres d'investissement - FG SICAR	20 592	10 000	-	(3)	(50)	8	30 507
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	7 620	29 000	(1831)	658			36 447
Titres de participation	1 283		-	-		8	1 291
Part dans les entreprises liées	3 534		-	-	(172)	-	3 362
Total	146 087	54 000	(6 831)	177	(222)	16	193 227

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 129)	(2 137)
Total	1 291	1 283

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Bons de trésor et assimilables (BTA)	109 000	94 000
Emprunt national	12 000	18 000
Placement Fonds SICAR	34 616	24 616
Emprunts obligataires	35 752	7 583
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 621	1 624
Créances rattachés sur BTA	226	506
Créances rattachés sur emprunt national	394	591
Créances rattachés sur emprunts obligataires	695	38
Total Titres d'investissement	194 304	146 958

Les titres de participations se détaillent comme suit :

en KTND

Titre	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	243	254	497	251	246
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	-	194	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel. H. Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	-	73	73	-	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.*	3	0,001%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 320	0,033%	-	-	-	-	-	-
Titres de participations			3 420	2 129	1 291	3 420	2 137	1 283

* Attribution de 3 actions gratuites

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit :

Titre	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018
International Sicar	169 900	33,980%	1 715	318	1 397	1 715	221	1 494
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	45 553	99,838%	1 133	168	965	1 133	93	1 040
Parts dans les entreprises liées			3 848	486	3 362	3 848	314	3 534

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2019	Résultat net 2019
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 -1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 207	1 044
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	925	(41)
International SICAR	61.Bis Rue Bab Jdid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	3 994	(113)

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 64 240 KTND au 31/12/2019 contre un solde de 48 944 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2018	Acquis	Sortie	Reclassement	V. Brute au 31/12/2019	Amort. Cumulé 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
Logiciels informatiques	16 366	7 697	(109)	3 525	27 479	(14 560)	12 919
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	27 069	4 023	-	412	31 504	(24 254)	7 250
Immeubles d'exploitation	10 675	5 502	-	-	16 177	(5 147)	11 030
Immeubles hors exploitation	564	-	-	-	564	(233)	331
Agencement aménagement installation	68 445	2 808	-	1 641	72 892	(50 734)	22 158
Terrains	1 047	2 477	-	-	3 524	-	3 524
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(248)	29
Matériel roulant	2 787	1 477	(224)	-	4 040	(2 134)	1 906
Matériel et mobilier de bureau	13 318	705	-	-	14 023	(11 441)	2 582
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(106)	2
Immobilisations incorporelles en cours	3 491	673	-	(3 491)	673	-	673
Immobilisations corporelles en cours	2 413	1 411	-	(2 087)	1 737	-	1 737
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
TOTAL	156 469	26 773	(333)	-	182 907	(118 667)	64 240

	Amort. Cumulé 31/12/2018	Dotation	Sortie	Reclass	Amort. Cumulé 31/12/2019
Logiciels informatiques	(12 747)	(1 813)	-	-	(14 560)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(21 118)	(3 136)	-	-	(24 254)
Immeubles d'exploitation	(4 849)	(298)	-	-	(5 147)
Immeubles hors exploitation	(222)	(11)	-	-	(233)
Agencement aménagement installation	(45 662)	(5 072)	-	-	(50 734)
Fonds de commerce	(243)	(5)	-	-	(248)
Matériel roulant	(1 849)	(509)	224	-	(2 134)
Matériel et mobilier de bureau	(10 920)	(521)	-	-	(11 441)
Equipements logements de fonction	(105)	(1)	-	-	(106)
Matériels et équipements amicale hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(107 525)	(11 366)	224	-	(118 667)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 59 502 KTND au 31/12/2019 contre 67 579 KTND au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Crédits aux personnels	20 460	19 896	19 896 *
Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 722	35 357	31 926
Créances prises en charge par l'Etat	4 364	5 237	5 237
Action en défense	3 299	3 211	3 211
Divers autres actifs	9 879	4 305	4 305
Etat impôts et taxes	31	114	114
Sous total Autres actifs	59 755	68 120	64 689
Provisions sur autres actifs	(253)	(541)	(541)
Total Autres actifs	59 502	67 579	64 148

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Debit à régulariser et divers	3 604	2 152	2 152
Produits à recevoir	3 997	3 025	3 025
Autres comptes de régularisation actif	11 650	28 431	25 000 *
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 471	1 749	1 749
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 722	35 357	31 926

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

	Provision 2018	Dotation 2019	Reprise 2019	Provision 2019
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	292	-	280	12
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	160	56	59	157
Erreurs de Caisse	89	84	89	84
Total	541	140	428	253

Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	Montant de l'affaire 2019	Montant de l'affaire 2018
Affaires Contentieux Social	158	158
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	2 618	2 588
Affaires Civiles	409	421
Affaires Pénales	105	56
Affaires prud'homales	9	9
Total	3 299	3 211

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 69 322 KTND au 31/12/2019 contre un solde de 150 520 KTND au 31/12/2018.

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunt dinars auprès de la BCT*	69 000	150 000
Dettes rattachés BCT	322	520
Total Banque Centrale et CCP	69 322	150 520

*69 MDTau 31-12-2019 contre 98MDT au 31-12-2018 relatifs à l'appel d'offre à six mois conformément à la circulaire aux banques N°2017-02 qui vise à orienter les crédits bancaires vers le financement de l'investissement dans le secteur réel.

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2019 à 14 713 KTND contre 166 582 KTND au 31/12/2018 se détaillant comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	14 707	166 450
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	132
Total	14 713	166 582

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 14 707 KTND au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	-	67 650
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	14 515	98 327
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	192	473
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	14 707	166 450

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	14 707	-	-	-	14 707
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	-	-	-	6
Total	14 713	-	-	-	14 713

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	14 707	166 450
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	6	132
Total	-	-	14 713	166 582

Au 31-12-2019 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 972 135 KTND au 31/12/2019 contre 4 688 794 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Dépôts à vue	1 540 350	1 459 567
Comptes d'épargne	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	1 669 421	1 573 713
Certificats de dépôts	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	94 631	85 204
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 972 135	4 688 794

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 540 350	-	-	-	1 540 350
Comptes d'épargne	1 612 333	-	-	-	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	672 515	747 620	219 307	29 979	1 669 421
Certificats de dépôts	47 400	8 000	-	-	55 400
Autres dépôts et avoirs	94 631	-	-	-	94 631
Total	3 967 229	755 620	219 307	29 979	4 972 135

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18
Dépôts à vue	17 608	9 302	1 522 742	1 450 265	1 540 350	1 459 567
Comptes d'épargne	-	-	1 612 333	1 507 229	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	7 530	10 258	1 661 891	1 563 455	1 669 421	1 573 713
Certificats de dépôts	-	-	55 400	63 081	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	-	-	94 631	85 204	94 631	85 204
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	25 137	19 560	4 946 998	4 669 234	4 972 135	4 688 794

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 430 889 KTND au 31/12/2019 contre 390 088 KTND au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunts obligataires	140 288	182 653
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 082	18 642
Emprunt en devises	215 589	138 072
Dettes rattachées	8 930	10 721
Total Emprunts et ressources spéciales	430 889	390 088

	jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Durée Indeterminée	Total
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 995	2 380	16 560	2 045	3 102	-	26 082
Emprunts obligatoires	20 456	17 342	79 850	7 750	14 890	-	140 288
Emprunt en devise	31 741	14 142	141 422	28 284	-	-	215 589
Dettes rattachées	8 930	-	-	-	-	-	8 930
Total Emprunt et ressources spéciales	63 122	33 864	237 832	38 079	17 992	40 000	430 889

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18
Emprunts obligataires	-	-	140 288	182 653
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	215 589	138 072
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	1 573	1 368
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	7 316	9 331
Total Emprunts matérialisés	-	-	404 766	371 424
Ressources spéciales	-	-	26 082	18 642
Dette rattachée Ressources spéciales	-	-	41	22
Total ressources spéciales	-	-	26 123	18 664
Total Emprunts et ressources spéciales	-	-	430 889	390 088

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2019 se détaille comme suit :

	Solde d'ouverture	Emissions	Ecart de change	Remb	Solde de clôture
Emprunt obligataire	182 653	-	-	(42 365)	140 288
Emprunt Subordonnée	40 000	-	-	-	40 000
Emprunt en devises*	138 072	109 995	(11 527)	(20 951)	215 589
Dette rattachée	10 699	260	-	(2 070)	8 889
Total	371 424	110 255	(11 527)	(65 386)	404 766

* Deux Emprunts contractés au cours de l'année 2019, le 1^{er} auprès de la DEG pour 30MEUR ; le second auprès de l'AFD - ligne SUNREF pour 5 MEUR. (Un Tirage effectué sur une ligne de financement SUNREF de 15 MEUR, il demeure encore une tranche de 6,4 MEUR).

Emprunts obligataires

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'oblig	Montant Souscrit	Encours au 31/12/2019 (en MTND)
UIB 2009-2	101 MDT	Cat A 5,5%	15	100	250 000	25	8
		Cat B 5,85%	20	100	453 000	45	23
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM +1%	10	100	182 500	18	4
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	32	19
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	35	5
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	5	2
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	0	0
UIB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5	1
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12	2
		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32	19
UIB 2016	75 MDT	Cat A Fixe 7,4%	5	100	462 500	46	28
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	29	29
Total							140

Emprunts subordonnés Société Générale

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 193 035 KTND au 31/12/2019 contre 180 965 KTND au 31/12/2018 et se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'attente et de régularisation passif	52 027	59 269
Etat impôts et taxes	34 895	31 636
Sommes dues au personnel	22 430	20 443
Valeurs exigibles après encaissement	27 800	23 841
Provision pour passifs et charges	12 738	8 993
Provision sur engagement hors bilan	4 007	5 343
Saisies arrêts clients	9 116	8 314
Provision sur chèques certifiés	13 712	9 210
Charges provisionnées pour congé à payer	4 551	3 693
Cotisation CNSS	5 833	6 016
Fournisseurs factures à payer	5 926	4 207
Total Autres passifs	193 035	180 965

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risques divers	835	545
Provision pour risques administratif**	9 413	6 114
Provision sur action en défense	1 526	1 336
Provision pour action en justice	964	998
Total Provision pour passifs et charges	12 738	8 993

**Dont indemnité de départ à la retraite constatée en 2019 de 3.300 KTND en contre partie des charges du personnel

Le poste « Comptes d'attentes et de régularisation » se détaille comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Créditeurs divers	3 596	21 227
Charges à payer	25 663	24 419
Divers comptes de suspens	13 149	6 981
Prime d'assurance crédit à reverser	5 103	2 963
Commission de garantie et de péréquation change	1 443	869
Autres produits perçus d'avance	1 602	1 403
Produits perçus d'avance	1 110	1 050
Fournisseurs bons de carburant	191	164
Assurance vie personnel	39	89
Dividendes à payer	131	104
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	52 027	59 269

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 329 129 KTND au 31/12/2019 contre 242 461 KTND au 31/12/2018 soit une augmentation de 86 668 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	271 744	186 216
Fonds social	15 305	14 165
Total Réserves	329 129	242 461

Note 14 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 172 800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 623 494 KTND au 31/12/2019 contre 530 488 KTND au 31/12/2018, soit une variation 93 006 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	172 800	6	14 524	125 775	13 030	24 800	90 072	441 007
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	25 876	2756	60 440	1 000	-	(90 072)	-
Distribution de dividendes	-	(22 464)	-	-	-	-	-	(22464)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	111 809	111 809
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	136	-	-	136
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	172 800	3 418	17 280	186 215	14 166	24 800	111 809	530 488
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	25 281	-	85 528	1 000	-	(111 809)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	117 058	117 058
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	140	-	-	140
Situation à la clôture de l'exercice 2019	172 800	4 507	17 280	271 743	15 306	24 800	117 058	623 494

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 713 484 KTND au 31/12/2019 contre 744 369 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	472 822	496 966
Avals donnés en devises	35 210	21 020
Cautions émises en faveur de la clientèle	202 051	220 419
Avals donnés en dinars	3 401	5 964
Total Cautions, avals et autres garanties données	713 484	744 369

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	713 484	744 369
Cautions, avals et autres garanties donnés	-	-	713 484	744 369

Note 16 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 295 233 KTND au 31/12/2019 contre 266 901 KTND au 31/12/2018. Le solde se détaille ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Ouverture de Credoc import confirmé	210 764	220 271
Ouverture Credoc import non confirmé	83 085	42 782
Sous total credoc import	293 849	263 053
Confirmation de Credoc export	1 100	3 685
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	284	163
Sous total credoc export	1 384	3 848
Total Crédits documentaires	295 233	266 901

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	210 764	220 271
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	83 085	42 782
Sous total Credoc import	-	-	293 849	263 053
Confirmation de Credoc export	-	-	1 100	3 685
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	284	163
Sous total Credoc export	-	-	1 384	3 848
Total Crédits documentaires	-	-	295 233	266 901

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 117 328 KTND au 31/12/2019 contre 106 863 KTND au 31/12/2018.

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Engagements de financements donnés aux clientèles	117 328	106 863
Total Engagements de financements donnés	117 328	106 863

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	117 328	106 863
Total Engagements de financements donnés	-	-	117 328	106 863

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 661 284 KTND au 31/12/2019 contre 1 517 503 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345
Compagnies d'assurance	222	1 129
Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941
Garanties reçus de l'Etat	94 396	91 966
Garantie ARIZ	18 938	23 122
Total Garanties reçues	1 661 284	1 517 503

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 563 840 KTND au 31/12/2019 contre 569 345 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	472 823	496 965
Garanties données par la Société Générale	235	254
Garanties reçues des correspondants étrangers	67 992	66 462
Confirmation banque Credoc export	1 383	3 847
Garanties reçues des correspondants locaux	21 407	1 817
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 983 888 KTND au 31/12/2019 contre 831 941 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties hypothécaires	923 544	770 024
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	60 344	61 917
Total Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 94 396 KTND au 31/12/2019 contre 91 966 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Autres garanties reçues de l'Etat	52 283	51 759
SOTUGAR	20 596	14 783
FNG et FOPRODI	21 517	25 424
Total Garanties reçues de l'Etat	94 396	91 966

Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat au comptant	18 603	19 652
Vente au comptant	18 907	19 655

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat à terme	115 433	136 562
Vente à terme	109 070	131 165

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 524 792 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	7 737	3 296
Opérations avec la clientèle	501 679	421 170
Autres intérêts et revenus assimilés	15 376	8 674
Total Intérêts et revenus assimilés	524 792	433 140

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 130 344 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur comptes	23 908	17 831
Commissions sur opérations de caisse	2 039	1 903
Commissions sur crédits	39 728	34 646
Commissions sur monétique banque à distance	32 923	28 595
Autres commissions	9 757	8 876
Commissions sur moyens de paiement	10 247	7 762
Autres produits sur services financiers	11 742	11 425
Total Commissions (en produits)	130 344	111 038

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 36 279 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Gain net sur titres de transaction	-	188
Gain net sur titres de placement	1 171	103
Gain net sur opérations de change	35 108	36 669
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 279	36 960

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 12 338 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Intérêts sur autres titres d'investissement	1 413	54	-*
Intérêts sur obligations	205	251	305*
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 493	1 671	1 671
Intérêts sur bons de trésor assimilables	7 567	5 427	5 427
Intérêts sur emprunt national	910	1 279	1 279
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	750	657	657
Total Revenus du portefeuille d'investissement	12 338	9 339	9 339

* Reclassement des Titres ENDA TAMWEEL pour 54KTND

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 278 132 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	14 452	13 278
Emprunts et ressources spéciales	27 881	25 812
Opérations avec la clientèle	232 443	178 427
Autres intérêts et charges	3 356	5 029
Total Intérêts courus et charges assimilées	278 132	222 546

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 6 215 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions monétiques	4 535	3 656
Redevances et prestations	346	305
Autres commissions	331	320
Rémunération du fonds géré SICAR	355	234
Frais de confection carnet de chèques	117	117
Frais télégrammes télex	198	200
Règlement télécom SMS Banking	333	361
Total Commissions encourues	6 215	5 193

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 45 250 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Coût net du risque clientèle	45 454	23 427
Coût net du risque divers	(204)	799
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	45 250	24 226

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions collectives	4 647	4 497
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 494	41 808
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 478)	(20 691)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 145)	(5 017)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	697	3 152
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 033)	(563)
Pertes non couvertes de contrepartie	282	257
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(11)
Perte couverte sur provisions utilisées	777	716
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(773)	(714)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(4)	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(810)	(1 079)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	810	1 079
Pertes couvertes sur créances cédées	20 881	11 046
Reprises sur provisions sur créances cédées	(20 235)	(10 984)
Reprises sur provisions sur décote de garanties	(646)	(62)
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(9 181)	(4 147)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances cédées	9 181	4 147
Gains de cession	(10)	(3)
Total Cout net du risque clientele	45 454	23 427

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions pour risques et charges	537	1 552
Reprises sur provisions pour risques et charges	(92)	(7 602)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(482)	(304)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	227	70
Perte sur éléments hors exploitation	452	6 867
Gain sur éléments hors exploitation	(1 241)	(856)
Perte sur autres éléments d'exploitation	395	1 072
Total Cout net du risque divers	(204)	799

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent - 206 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotation aux provisions sur titres de participation	(173)	(170)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(49)	(168)
Reprise de provisions sur titres de participation	8	18
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	8	23
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(206)	(297)

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 132 064 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du personnel	98 754	86 727
Charges sociales	24 860	21 509
Autres charges de personnel	5 150	4 448
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 300	3 898
Total Frais de personnel	132 064	116 582

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 47 590 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'exploitation non bancaires	20 753	17 615
Autres charges générales d'exploitation	26 837	24 746
Total Charges générales d'exploitation	47 590	42 361

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 26 837 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Loyers commerciaux	3 761	3 718
Maintenance logiciel informatique	3 786	4 015
Autres services extérieurs	813	1 239
Assurance globale banque	1 278	1 124
Maintenance matériel informatique	409	245
Entretien et nettoyage immeubles	613	523
Loyer personnel logements de fonction	275	287
Gardiennage et surveillance	605	526
Assurance immeubles et voitures	471	399
Honoraires commissaires aux comptes	408	394
Rémunération d'intermédiaires	612	647
Sous-traitance archives	167	220
Frais judiciaires	97	279
Entretien et réparation divers	411	157
honoraires service assistance Société Générale	2	68
Sous- traitance informatique	28	28
Commisions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	13 101	10 877
Total Autres charges générales d'exploitation	26 837	24 746

*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1^{er} février 2017

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 66 182 KTND se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	250 365	224 563
(+) Déductions nets Réintégrations	(3 139)	(10 981)
Résultat fiscal avant provisions	247 226	213 582
- Déduction provisions 2019	62 839	49 456
Résultat fiscal	184 387	164 126
Réinvestissement	10 224	20 528
Résultat fiscal après réinvestissement	174 163	143 598
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
Impôt sur les sociétés (35%)	60 957	50 259
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	1,00%
Contribution sociale de solidarité (3%)*	5 225	1 436
Impôt sur les sociétés	66 182	51 695

*Relèvement de la contribution sociale de solidarité de 2% pour les banques et les établissements financiers décidé au niveau de l'article 39 de la loi de finances N° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi finances pour l'année 2020.

Note 30: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise 0 KTND au 31/12/2019

	31/12/2019	31/12/2018
Perte Extra-ordinaire	-	(5 744)
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	(5 744)

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2019, est de 3,387 DT.

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de la période	117 058	111 809
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,387	3,235

Le résultat par action ainsi déterminé en 2019 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	284 014	420 860
Créances sur les établissements bancaires et financiers	142 686	53 816
Emprunts auprès de la banque centrale	(69 000)	(150 000)
Dépôts des établissements bancaires	(14 514)	(165 977)
Dépôts des établissements financiers *	(6)	(132)
Total	343 180	158 567

*En application du paragraphe 27 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.

3.7- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSO ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% .

Les commissions supportées par la banque en 2019 au titre de cette garantie s'élèvent à 307 Dinar y compris la TVA non déductible.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients. Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2019, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 980 KTND Hors TVA.

L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres

de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2019 au titre de ce prêt, s'élèvent à 3 080 KTND.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Juillet 2019, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 400 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 K Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2019 au titre de cette convention, se sont élevés à 30 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 KEuros hors taxes. Les honoraires supportés par la banque en 2019 au titre de cette convention, s'élève à 16 KTND HT.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2019 au titre de cette convention, s'élève à 189 KTND Hors TVA.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an. Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2019 est de 146KTND.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4,632 KEuros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 21 KTND.

L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2019. L'encours de ces opérations au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre-valeur
Garanties Reçues/concours à La Clientèle	TND	19 710	19 710
	EUR	14 358	45 123
Total			64 833
Credoc Import	USD	21 090	59 016
	EUR	30 975	97 346
Total			156 362
Credoc Export	USD	165	462
	EUR	66	208
Total			670
Garanties Emises	EUR	4 544	14 282
	MAD	437	127
	DZD	490 000	11503
Total			25 912
Garanties Reçues	TND	69 186	69 186
	USD	7 603	21 275
	EUR	82 076	257 941
Total			378 402

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat de « Rentabilité Brute de l'Opération » portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1er Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an .

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2019 est de 16 KTND y compris la TVA non déductible.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat « RAPSODY ».

Rapsody est un outil de gestion du module ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans .

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2019 est de 167KTND y compris la TVA non déductible.

Opérations avec la société «l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC»

L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales.

L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 décembre 2018.

L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail.

A ce titre l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifiée par le conseil du 14 décembre 2017.

La charge supportée par la banque en 2019 au titre de cette convention s'élève à 362 TND y compris la TVA non déductible.

L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2019 comme suit:

En KTND

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
1000	9,82	21/10/19	19/10/20

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 1 245 KTND au 31/12/2019.

Opérations avec la société «UIB Finance

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 10 K TND.

L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2019, s'élèvent à 2 KTND Hors TVA.

L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2019, s'élèvent à 5,788KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019 s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 est de 5 K TND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance en vertu duquel l'UIB consent à l'UIB Finance un concours de la somme de 250 KTND.

Le remboursement se fera selon les modalités et conditions suivantes :

- Montant : 250 000,000 TND
- Date de libération: 31-12-2018
- Taux d'interêt : 8,5%
- Durée : 3 ans
- Franchise :
- Nombre d'échéance:1

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 est de 21 K TND HTVA.

L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance.

Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 000 TND HT payable annuellement.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 est 3 KTND HTVA.

Les dépôts de l'UIB FINANCE chez l'UIB totalisent 1 644 KTND au 31/12/2019.

Opérations avec la société «International – Sicar»

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace :

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000.

- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002.
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2019, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 8 700 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.

Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.

Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations.

Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.

Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 50 KTND.

Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2019 s'élève à 26 KTND y compris la TVA non déductible.

Le montant des commissions des dividendes reçus sur les participations au titre de l'année 2019 s'élève à 14 KTND .

L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond géré, l'international SICAR percevra par an :

Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre.

Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.

Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 21 KTND HTVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 5 KTND hors TVA.

L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;

Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;

Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 Mars 2016.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 15KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 3 KTND Hors TVA.

L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra par an:

Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effectives perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;

Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,

Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la participations en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 14KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de rendement au titre de ce fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 10 KTND Hors TVA.

Un avenant aux conventions a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar, qui modifie la rémunération de l'international Sicar en ce qui concerne les plus values de cession de participations sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission sur plus values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 25 KTND Hors TVA.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 442 KTND.

Sur ce Fond Géré, l'International SICAR percevra une rémunération annuelle globale, forfaitaire et non révisable, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de la dite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...). Le montant de la charge constatée

par la banque en 2019 relative à la commission de gestion dudit fond à l'International SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.

Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.

Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 07 Mars 2018.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 4 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 4 KTND.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable égale à Cinquante Mille (50 000) Dinars par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque est de 50KTND.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention avec

la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 528 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 14 L'International SICAR percevra par an :

Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.

Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.

Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie

Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 3 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 5 KTND.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 05 mars 2020, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré, l'International SICAR percevra une rémunération annuelle globale payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de la dite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 mars 2020, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 224 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 16, l'International SICAR percevra par an :

Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.

L'UIB a conclu, avec la SICAR, des conventions de placement « compte à terme ».

Le détail est résumé dans le tableau ci-après :

en KTND

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
371 000	9,82	27/10/19	27/01/20
271 500	9,80	24/12/19	23/03/20
293 194	9,80	06/12/19	05/03/20
88 400	9,80	20/12/19	19/03/20
2 000 000	9,80	20/12/19	19/03/20
448 800	9,80	26/12/19	25/03/20
900 000	9,82	10/10/19	08/01/20
100 000	9,82	24/10/19	22/01/20
200 000	9,82	30/10/19	28/01/20
630 000	9,80	05/12/19	04/03/20

Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 15.947 KTND au 31/12/2019.

Opérations avec la société « Zemni immobilière »

L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2019 est de 56 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2017, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit :

	Directeur Général		Rémunération PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantage à court terme						
- Salaire	652 033	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	371 975	371 975	-	-	-	-
- Congés payés	-	67 955	-	-	-	-
- Autres avantages	33 573	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	280 593	114 690	-	-	-	-
- Rémunération PCA	-	-	659 861	147 251	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	225 000	225 000
Total	1 338 173	554 619	659 861	147 251	225 000	225 000

Note 34 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de

visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Fort de la solidité de sa situation financière et de ses différents ratios, l'UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 mars 2020.

III RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

1. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, font ressortir des capitaux propres positifs de 623 494 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 117 058 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2019, à 655 136 KTND et représentent 93% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système

d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2019, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 325 221 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 7,73% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note 34 « Evènements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Forte de la solidité de sa situation financière et de ses différents ratios, l'UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée, ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

1. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2019.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec l'IRC une convention de cession de créances totalisant un montant brut de 20 789 KTND, moyennant un prix de 9 666 dinars.
- L'UIB a conclu avec l'IRC une convention de cession de créances totalisant un montant brut de 9 273 KTND, moyennant un prix de 4 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 13 décembre 2019.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1^{er} janvier 2019, et portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 50 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020

Opérations avec la société « International SICAR »

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.
A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et du suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.
- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 224 KTND.
A ce titre, la société « International SICAR » percevra, par an :
 - Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
 - Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
 - Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
 - Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
 - Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2019

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil « Rentabilité Brute de l'Opération » permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 16 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique « RAPSODY », permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2019, s'élève à 167 KTND y compris la TVA non déductible.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

- Le conseil d'administration, réuni le 18 Juillet 2019 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe Société Générale pour l'année 2019. Ces contrats comprennent :

- L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
- La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.

Les charges supportées par la banque au titre des conventions sus-visées, s'élèvent respectivement à 30 KTND et 16 KTND en hors TVA.

- Le conseil d'administration, réuni le 14 Mars 2019 a autorisé la reconduction du contrat relatif aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2019, s'élèvent à 189 KTND en hors TVA.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Les commissions supportées par la banque en 2019 au titre de cette garantie, s'élèvent à 307 dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2019, s'élèvent à 3 080 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

- L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2019 s'élèvent à 980 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2019, s'élève à 146 KTND.

- L'UIB a conclu avec le Groupe Société Générale un contrat de maintenance Narval (application de pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB), moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à 21 KTND.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confient à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2019, s'élève à 362 Dinars y compris la TVA non déductible.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2014.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 2 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

- L'UIB a conclu, le 23 juillet 2012, une convention en vertu de laquelle la banque loue à la société « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace sis au Lac Turkana, Résidence Reflets du Lac.

Les produits constatés par la banque, en 2019, s'élèvent à 6 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 5 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à 5 KTND.

Les trois conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance, en vertu de laquelle la banque consent à l'UIB Finance un concours de 250 KTND.

Cette avance a été accordée selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant : 250 KTND.
- Date de libération : 31-12-2018.
- Taux d'intérêt : 8,5%.
- Durée : 3 ans.
- Nombre d'échéances : Une seule.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à 21 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

Opérations avec la société « International SICAR »

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 528 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 5 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars libéré en totalité.

La société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 20 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

L'UIB a signé, le 11 mars 2019, un avenant à la convention sus-mentionnée ayant pour objet la révision du montant de la rémunération globale pour la ramener de 20 KTND à 50 KTND.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 50 KTND.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International SICAR ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque à ce titre, en 2019, s'élève à 40 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 20 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec la société « International SICAR » moyennant un loyer annuel de 13 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 1er juillet 2015 une convention avec la société « International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et ses avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participations ; et
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives, plafonnée à 150 KTND en TTC.

Les fonds débloqués par la banque et gérés par la SICAR totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 8 700 KTND.

Le montant des commissions supportées par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds s'élève à 50 KTND.

Les montants des commissions de recouvrement et des dividendes reçus sur les participations s'élèvent respectivement à 26 KTND et 14 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

- L'UIB a conclu, le 27 février 2015 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 21 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 5 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

- L'UIB a conclu, le 09 février 2016 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 376 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 15 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016.

- L'UIB a conclu, le 17 mars 2017, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 1 570 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 14 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 10 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 mars 2017.

- L'UIB a conclu, le 15 janvier 2017, un avenant aux conventions de gestion de fonds conclues avec l'International SICAR jusqu'à cette date.

En vertu de cet avenant, la rémunération de l'International SICAR en matière des plus-values de cession des participations a été modifiée. En effet, l'International SICAR percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 25 KTND Hors TVA.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration du 22 mars 2018.

- L'UIB a conclu, le 13 mars 2018, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 442 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 4 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 4 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

Opération avec la société « Zemni Immobilière »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2019, s'élève à 56 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

3. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général sont fixés par les conseils d'administration du 10 juillet 2017 et du 20 avril 2018, sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, dont sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents. Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Ancien Général d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme :						
- Salaire bruts	652 033	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	371 975	371 975	-	-	-	-
- Congés payés	-	67 955	-	-	-	-
- Autres avantages	33 572	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	280 593	114 690	-	-	-	-
- PCA	-	-	659 861	147 251	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	225 000	225 000
TOTAL	1 338 173	554 620	659 861	147 251	225 000	225 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

IV RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB EN 2019

- 1. PROFIL DE L'UIB**
- 2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION**
- 3. ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB**

Profil de L'UIB

Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par le Groupe Société Générale.

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux.

Une banque universelle

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans 67 pays. L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque locale adossée à un grand groupe international ayant une grande ambition pour le Maghreb.

Un grand réseau national et International

Le réseau de l'UIB compte actuellement 146 points de vente (y compris les centres d'affaires), dont 144 au 31 Décembre 2019, répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

Périmètre et Méthode de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- la société mère : UIB.
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.
- les entreprises associées: les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et la méthode de consolidation utilisée pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration Globale	99,92%
International SICAR	Financier	34%	Filiale	Intégration Globale	34%

PORTEFEUILLE DE FILIALES DE TAILLE RÉDUITE, CENTRÉ SUR LE CŒUR DE MÉTIER

- L'UIB détient des participations dans trois filiales, contrairement à la plupart des autres grandes banques qui en détiennent souvent un nombre plus élevé.
- Le choix fait est de centrer les filiales sur des activités porteuses de valeur ajoutée pour les clients (gestion d'actifs, intermédiation en bourse) ou directement en lien avec le cœur de métier bancaire (recouvrement de créances).
- Cette approche sélective s'accompagne d'une stratégie de développement quand l'opportunité commerciale, financière et la synergie avec l'activité bancaire sont avérées : un projet de lancement d'une activité d'assurances est ainsi en phase avancée d'étude et de demande d'agrément.

Activité des Filiales de l'UIB

INTERNATIONAL SICAR - (IS)

INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2019

Malgré un environnement économique difficile les investissements en participations ont sensiblement repris en 2019.

en KTND	2017	2018	2019
Ressources	26 160	36 689	46 689
- Capital Social	5 000	5 000	5 000
- Fonds Gérés	15 026	25 559	35 559
- Ressources spéciales	6 134	6 130	6 130
Rétrocessions annuelles en principal (A)	740	790	590
- Fonds propres	298	262	289
- Fonds Gérés	442	528	300
Rétrocessions annuelles en plus-values (B)	324	285	253
- Fonds propres	84	24	16
- Fonds Gérés	240	261	237
Recouvrement Annuel (A+B)	1 064	1 075	842
- Fonds propres	382	286	305
- Fonds Gérés	682	789	537
Investissements Nouveaux	1 729	1 277	5 250
- Fonds propres	100	173	377
- Fonds Gérés	1 629	1 105	4 873

- Le chiffre d'affaires s'est amélioré de 63% passant de 309 KDT en 2018 à 505 KDT en 2019.
- Les charges d'exploitation ont été très bien maîtrisées et n'ont augmenté que de 3% par rapport à l'année précédente.
- Le résultat net demeure négatif à - 113 KDT malgré une amélioration de 60% par rapport à l'année 2018.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

En KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenus d'exploitation	643	522	362	382	393	422	348	309	505
Charges d'exploitation	-467	-507	-595	-533	-481	-846	-738	-747	-770
- Dotations/reprises sur provisions	-221	-298	-878	-40	87	-264	-114	-80	-32
Résultat d'exploitation	-46	-282	-1 111	-191	-88	-424	-391	-438	-265
Revenus des Placements Nets	63	71	78	124	150	154	127	152	154
Autres gains/Pertes ordinaires	0	0	1	-31	1	-10	-59	1	0
Impôts sur les sociétés et contrib.except	0	0	1	1	-1	-6	-1	-1,3	-2
Résultat net	17	-212	-1 035	-99	61	-286	-324	-286	-113
Capitaux Propres (Avant Affectation)	6 287	6 075	5 040	4 941	5 003	4 717	4 393	4 107	3 994
Total Bilan	37 804	34 202	34 700	34 324	33 499	34 258	32 892	43 287	53 080

INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES (IRC)

- Le portefeuille global de l'IRC est composé de 58 400 dossiers totalisant 275 MTND vs 50 897 dossiers totalisant 253 MTND en 2018 et ce en plus des 21 dossiers d'une valeur globale de 11 MTND gérés pour le compte d'autrui
- Les revenus de recouvrement ont atteint 2 506 KTND en 2019 vs 3 268 en 2018
- le résultat d'exploitation est de 1 424 KTND en 2019 vs 2 082 KTND en 2018
- Le résultat net s'élève à 1 051 KTND en 2019 vs 1 502 KTND en 2018

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

En KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenus de recouvrement	1 546	961	2 154	2 960	1 968	1 723	3 301	3 268	2 506
Charges de recouvrement	-91	-93	-192	-275	-122	-143	-237	-292	-178
Revenu net de recouvrement	1 455	868	1 962	2 685	1 846	1 580	3 064	2 976	2 328
Gain / Correction de valeurs sur portefeuille des créances à recouvrer	96	50	28	35	224	420	13	12	15
Charges opératoires	-422	-588	-655	-664	-609	-622	-724	-906	-918
Résultat d'Exploitation	1 129	330	1 336	2 056	1 461	1 379	2 352	2 082	1 424
Produits Nets de Placement	90	75	106	167	183	150	190	269	246
Impôts sur les Sociétés	-179	-554	-798	-424	-541	-537	-892	-847	-616
Résultat Net	791	224	887	1 423	1 103	877	1 652	1 502	1 051
Capitaux Propres (Avant Affectation)	1 862	1 330	1 991	2 556	2 252	1 989	2 778	2 621	2 214
Total Bilan	2 055	1 533	2 655	3 249	3 942	2 433	3 535	3 056	2 746

- L'actif net de l'IOS (Internationale Obligataire SICAV, gérée par UIB FINANCE) a progressé de **+8,77%**, passant de **51,3** millions de dinars au 31.12.2018 à **55,8** millions de dinars au 31.12.2019
- IOS a réalisé un rendement de **+ 6,12 %** en 2019, contre **+ 5,16 %** en 2018, se classant à la 5ème place sur les 31 SICAV
- UIB Finance a réalisé un chiffre d'affaires de **386 KTND** vs **292 KTND** en 2018 soit une progression de **32%**

Continuité du plan stratégique de relance de l'activité d'UIB Finance à travers les synergies avec la BDD et le Pôle Entreprise

Suite à l'augmentation du capital en 2016, et le renforcement de la gouvernance pendant l'année 2017, UIB FINANCE a exécuté un ensemble de mesures en 2019:

- UIB Finance a continué à réaliser un travail de fond avec le Pôle BDD en les appuyant et en les conseillant sur les questions concernant les comptes de courtage et plus spécialement les comptes CEA. En effet en 2019, le volume des souscriptions des comptes CEA a progressé de **79%** passant de **1.7 MD en 2018 à 3.05 MD en 2019**.
- L'activité d'UIB Finance s'inscrit toujours dans le plan de développement commercial de l'UIB et doit encore bénéficier de l'apport de trois initiatives stratégiques pour pouvoir continuer son assainissement :
 1. Stratégie de croissance et de conquête sur la clientèle Haut de Gamme, qui renforce le potentiel de souscriptions obligataires et de courtage, surtout à travers les comptes CEA
 2. Stratégie de développement des activités de conseil et de banque d'investissement, avec la mobilisation de synergies avec la Salle de marchés et le Pole Entreprise pour les enregistrements et les émissions Obligataires. Cette stratégie a porté ses fruits en 2019, vu qu'UIB Finance a émis 2 emprunts Obligataires privés en 2019
 3. Digitalisation et renforcement du potentiel de synergies de l'ensemble de la filière Titres de l'UIB : Cette étape doit être l'objectif.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

En KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits d'exploitation	527	305	437	187	186	288	278	292	386
Charges d'exploitation	-486	-342	-309	-329	-326	-349	-365	-403	-446
Dotations/reprises nettes aux provisions	-26	-27	-	-	-	-	1	1	-2
Résultat d'exploitation	15	-65	128	-142	-140	-61	-86	-112	-59
Produits/charges financières et autres gains/ pertes ordinaires	26	102	32	3	16	1	26	36	26
Impôts sur les sociétés et contribution exceptionnelle	-0,6	-0,4	-1,0	-0,5	-0,5	-1,7	-0,7	-0,9	-1,2
Résultat Net	39	37	160	-138	-124	-62	-61	-75,5	-41,1
Capitaux Propres (Avant Affectation)	569	607	766	628	504	1 103	1 042	966	925
Total Bilan	1 110	2 103	1 201	1 059	1 167	1 947	1 781	2 148	2 860

V ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

- 1. BILAN CONSOLIDÉ**
- 2. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**
- 3. ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**
- 4. ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**
- 5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31/12/2019

Les états financiers consolidés du Groupe Union Internationale de Banques UIB pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un total bilan de **6 329,7 MTND** et un bénéfice consolidé de **116,3 MTND** vs 109,4 MTND en 2018.

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Chiffres Présentés En Milliers de Dinars)

	Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018	
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	283 914	420 800
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	145 707	53 889
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	5 498 764	5 333 398
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	57 826	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	186 781	145 146
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	64 488	49 212
AC7	Autres actifs	(7)	60 514	64 709
	Actif d'impôt différé	(8)	31 748	32 177
Total Actifs			6 329 742	6 139 071
Passif				
PA1	Banque Centrale et CCP	(9)	69 322	150 520
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	14 713	166 582
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	4 961 701	4 683 306
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(12)	430 889	390 088
PA5	Autres passifs	(13)	194 384	182 016
	Impôt différé Passif		26	27
Total Passifs			5 671 035	5 572 539
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 712	2 901
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		(71)	(188)
Intérêts Minoritaires			2 641	2 713
Capitaux propres				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		331 806	245 297
CP5	Résultats reportés		35 153	36 365
CP6	Résultats reportés hors modifications comptables		35 153	36 365
	Résultat de l'exercice		116 307	109 357
Total capitaux propres		(14)	656 066	563 819
Total capitaux propres et passifs			6 329 742	6 139 071

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018 (Unité : en milliers de Dinars)

		Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(15)	713 484	744 369
HB2	Crédits documentaires	(16)	295 233	266 901
Total des passifs éventuels			1 008 717	1 011 270
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(17)	117 328	106 863
Total des engagements donnés			117 328	106 863
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(18)	1 661 284	1 517 503
Total des engagements reçus			1 661 284	1 517 503

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(19) 525 191	433 608
PR2	Commissions (en produits)	(20) 130 832	111 314
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21) 36 279	36 520
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(22) 10 985	7 792
Total des produits d'exploitation bancaire		703 287	589 234
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(23) (277 685)	(221 655)
CH2	Commissions encourues	(24) (5 938)	(4 981)
Total charges d'exploitation bancaire		(283 623)	(226 636)
Produit net bancaire		419 664	362 598
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25) (43 156)	(21 420)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26) (66)	(189)
PR7	Autres produits d'exploitation	60	14
CH6	Frais de personnel	(27) (133 707)	(118 168)
CH7	Charges générales d'exploitation	(28) (48 070)	(42 913)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(11 416)	(9 909)
Résultat d'exploitation		183 309	170 013
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	157	(262)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(29) (67 230)	(54 841)
Résultat des activités ordinaires		116 236	114 910
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	(5 741)
	Part de résultat revenant aux minoritaires	(71)	(188)
Résultat net du groupe		116 307	109 357
Résultat net après modifications comptables		116 307	109 357
	Résultat par action (en DT)	(30) 3,365	3,164

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (Unité : en milliers de Dinars)

Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	692 402	585 473
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(278 383)	(222 223)
Depôts/Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	187	(316)
Depôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	(3 000)	10 000
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(211 468)	(421 117)
Dépôts/Retraits de dépôts de la clientèle	269 965	550 129
Titres de placement	(18 470)	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(167 482)	(159 961)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	25 446	21 049
Impôt sur les bénéfices	(61 609)	(55 325)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	247 588	307 898
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	(2 274)	(935)
Acquisition/cessions sur portefeuille d'investissement	(41 542)	(339)
Acquisitions/cessions sur immobilisations	(29 939)	(19 413)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(73 756)	(20 687)
Flux de financement		
Emission/Remboursement d'emprunts	27 520	(62 745)
Augmentation/diminution ressources spéciales	7 471	(645)
Dividendes et autres distributions	(24 207)	(22 516)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	10 784	(85 906)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	184 616	201 305
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	158 565	(42 741)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(31) 343 181	158 564

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1.
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25).
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37).
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n° 2012-09 et n° 2013-21.

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2019.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
International SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2019, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19

mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés.
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit.
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 28 636 KTND au 31 Décembre 2019.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie « crédits à la consommation » et ne font plus partie de la catégorie d'activité « crédits habitat ». Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de la dite circulaire.

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 478 478 KTND au 31/12/2019 contre 437 836 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	343 804	305 281
Provision/Décote de Garantie	77 705	82 500
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 007	5 343
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	167
Provisions à caractère générale dite collective	28 636	23 990
Provision pour dépréciation de titres	5 234	5 152
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 729	5 688
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	357	612
Provision pour passifs et charges	12 850	9 103
Total	478 478	437 836

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable

de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2019 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe.
- Les commissions entre sociétés du Groupe.
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe .
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB.

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2019 un solde de 283 914 KTND contre 420 800 KTND au 31/12/2018. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Banque Centrale comptes ordinaires	235 662	371 717
Caisse espèces en dinars	24 054	27 742
Alimentation GAB	10 500	10 425
Remise des fonds à IBS	9 955	7 044
Caisse espèces en devises	1 889	1 874
Espèces en route	1 940	2 042
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	284 015	420 859
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(101)	(59)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	283 914	420 800

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 145 707 KTND au 31/12/2019 contre 53 889 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Placements chez les correspondants locaux	88 000	19 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 692	12 752
Autres concours	3 335	4 290
Placement devises chez la BCT	42 952	17 862
Créances sur autres établissements financiers	4 731	-
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	(3)
Sous total	145 710	53 901
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(12)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	145 707	53 889

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2019 un solde de 5 498 764 KTND contre 5 333 398 KTND au 31/12/2018, soit une variation de 165 366 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	410 617	341 629
Autres concours à la clientèle	5 741 266	5 599 402
Crédits sur ressources spéciales	43 772	38 506
Sous total	6 195 655	5 979 537
Agios et intérêts réservés	(246 746)	(234 368)
Provisions sur créances douteuses	(343 804)	(305 281)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(77 705)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	5 498 764	5 333 398

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions sur créances douteuses	(343 804)	(305 281)
Provisions sur décotes de garanties	(77 705)	(82 500)
Total Provisions risque de contrepartie	(421 509)	(387 781)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(450 145)	(411 771)
Agios sur comptes non mouvementés	(185 408)	(175 629)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 155)	(9 847)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(6 272)	(5 545)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(35 981)	(34 026)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 300)	(2 282)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(35)
Autres commissions réservées	(7 622)	(7 004)
Total agios et intérêts réservés	(246 747)	(234 368)
Total Agios et provisions sur clientèle	(696 892)	(646 139)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2019 un solde de 57 826 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres placements	39 740	39 740
Titres de transactions	18 470	-
Créances rattachées	(384)	-
Autres placements	57 826	39 740

Les titre de placement sont répartis comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL	7 000	7 000
TITRE SAQUEF	12 740	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 186 781 KTND contre 145 146 KTND au 31/12/2018. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Titres d'investissement	159 497	122 169
Titres de participations	38 247	33 817
Sous total	197 744	155 986
Provisions pour dépréciation titres	(5 234)	(5 152)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(5 729)	(5 688)
Total Portefeuille d'investissement	186 781	145 146

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor et assimilables (BTA)	109 000	94 000
Emprunt national	12 000	18 000
Emprunts obligataires	35 752	7 583
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 430	1 451
Créances rattachées sur BTA	226	506
Créances rattachés sur emprunt national	394	591
Créances rattachés sur emprunts obligataires	695	38
Total Titres d'investissement	159 497	122 169

Note 6 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 64 488 KTND contre 49 212 KTND au 31/12/2018. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. Brute au 31/12/2018	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au 31/12/2019	Amort. Cumulé 31/12/2019	VCN au 31/12/2019
Logiciels informatiques	16 614	7 706	(109)	(3526)	27 737	(14 811)	12 926
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	27 111	4 023	-	411	31 545	(24 290)	7 255
Immeubles d'exploitation	10 675	5 502	-	-	16 177	(5 147)	11 030
Immeubles hors exploitation	736	-	-	-	736	(233)	503
Agencement aménagement installation	68 465	2 809	-	1642	72 916	(50 744)	22 172
Terrains	1 047	2 476	-	-	3 523	-	3 523
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(248)	29
Matériel roulant	2 939	1 478	(224)	-	4 193	(2 257)	1 936
Matériel et mobilier de bureau	13 400	707	-	-	14 107	(11 503)	2 604
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(107)	1
Immobilisations incorporelles en cours	3 492	673	-	(3491)	674	-	674
Immobilisations corporelles en cours	2 414	1 410	-	(2088)	1 736	-	1 736
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
TOTAL	157 187	26 784	(333)	-	183 638	(119 150)	64 488

	Amort. Cumulé 31/12/2018	Dotation	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2019
Logiciels informatiques	(12 996)	(1 815)	-	-	(14 811)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(21 152)	(3 138)	-	-	(24 290)
Immeubles d'exploitation	(4 849)	(298)	-	-	(5 147)
Immeubles hors exploitation	(222)	(11)	-	-	(233)
Agencement aménagement installation	(45 670)	(5 074)	-	-	(50 744)
Fonds de commerce	(243)	(5)	-	-	(248)
Matériel roulant	(1 951)	(530)	224	-	(2 257)
Matériel et mobilier de bureau	(10 976)	(527)	-	-	(11 503)
Equipements logements de fonction	(106)	(1)	-	-	(107)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(107 975)	(11 399)	224	-	(119 150)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 60 514 KTND au 31/12/2019 contre 64 709 KTND au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Action en défense	3 299	3 211
Divers autres actifs	9 952	4 339
Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 500	34 713 *
Etat impôts et taxes	1 182	986
Crédits aux personnels	20 470	16 764 *
Créances prises en charge par l'Etat	4 364	5 237
Sous total Autres actifs	60 767	65 250
Provisions sur autres actifs	(253)	(541)
Total Autres actifs	60 514	64 709

*Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2019, 31 748 KTND contre 32 177 KTND au 31/12/2018. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif**Note 9 : Banque Centrale de Tunisie, CCP**

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 69 322 au 31/12/2019

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt dinars auprès de la BCT	69 000	150 000
Dettes rattachés BCT	322	520
Total Banque Centrale et CCP	69 322	150 520

*Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2019 à 14 713 KTND contre 166 582 KTND au 31/12/2018 se détaillant comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	-	67 650
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	14 515	98 327
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	132
Dettes rattachés sur les étab bancaires	4	472
Autres sommes dues	188	1
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	14 713	166 582

Note 11 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 961 701 KTND au 31/12/2019 contre 4 683 306 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	1 521 610	1 449 018
Comptes d'épargne	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	1 663 055	1 564 570
Fonds gérés pour compte	13 477	13 780
Certificats de dépôts	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	95 826	85 628
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 961 701	4 683 306

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 430 889 KTND au 31/12/2019 contre 390 088 KTND au 31/12/2018; il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	140 288	182 653
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 082	18 642
Dette rattachée ressources spéciales	8 930	10 721
Emprunt en devises	215 589	138 072
Total Emprunts et ressources spéciales	430 889	390 088

Note 13 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 194 384 KTND au 31/12/2019 contre 182 016 KTND au 31/12/2018; il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour passifs et charges	16 858	14 446
Sommes dues au personnel	22 426	20 443
Charges provisionnées pour congé à payer	4 682	3 100
Cotisation CNSS	5 904	6 100
Provision sur chèques certifiés	13 712	9 210
Saisies arrêts clients	9 120	8 314
Fournisseurs factures à payer	5 926	4 207
Comptes d'attente et de régularisation passif	52 951	60 617
Valeurs exigibles après encaissement	27 800	23 841
Etat impôts et taxes	35 005	31 738
Total Autres passifs	194 384	182 016

Notes sur les capitaux propres

Note 14 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élèvent à 656 066 KTND au 31 Décembre 2019 contre 563 819 KTND au 31 Décembre 2018, soit une variation 92 247 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves*	Fonds social*	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2017	172 800	37 670	14 525	128 112	12 778	24 800	390 685	86 126	476 811
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	21 161	2 755	61 210	1 000	-	86 126	(86 126)	-
Distribution de dividendes	-	(22 464)	-	(26)	-	-	(22 490)	-	(22 490)
Autres Reclassements	-	-	-	6	135	-	141	-	141
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	109 357	109 357
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	172 800	36 367	17 280	189 302	13 913	24 800	454 462	109 357	563 819
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 980	-	85 377	1 000	-	109 357	(109 357)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	(14)	-	-	(24 206)	-	(24 206)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	116 307	116 307
Reclassement / Fonds social	-	-	-	(244)	390	-	146	-	146
Situation à la clôture de l'exercice 2018	172 800	35 155	17 280	274 421	15 303	24 800	539 759	116 307	656 066

(*) chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 713 484 KTND au 31/12/2019 contre 744 369 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	472 822	496 966
Avals donnés en devises	35 210	21 020
Cautions émises en faveur de la clientèle	202 051	220 419
Avals donnés en dinars	3 401	5 964
Total Cautions, avals et autres garanties données	713 484	744 369

Note 16 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 295 233 KTND au 31/12/2019 contre 266 901 KTND au 31/12/2018. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Ouverture de Credoc import confirmé	210 764	220 271
Ouverture Credoc import non confirmé	83 085	42 782
Sous total credoc import	293 849	263 053
Confirmation de Credoc export	1 100	3 685
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	284	163
Sous total credoc export	1 384	3 848
Total Crédits documentaires	295 233	266 901

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financements donnés aux clientèles	117 328	106 863
Total Engagements de financements donnés	117 328	106 863

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 661 284 KTND au 31/12/2019 contre 1 517 503 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties reçues de l'Etat	94 396	91 966
Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345 *
Compagnies d'assurance	222	1 129
Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941
Garantie ARIZ	18 938	23 122 *
Total Garanties reçues	1 661 284	1 517 503

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 563 840 KTND au 31/12/2019 contre 569 345 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	472 823	496 965 *
Garanties données par la Société Générale	235	254
Garanties reçues des correspondants étrangers	67 992	66 462
Confirmation banque Credoc export	1 383	3 847
Garanties reçues des correspondants locaux	21 407	1 817
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 983 888 KTND au 31/12/2019 contre 831 941 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties hypothécaires	923 544	770 024
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	60 344	61 917
Total Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 94 396 KTND au 31/12/2019 contre 91 966 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres garanties reçues de l'Etat	52 283	51 759
SOTUGAR	20 596	14 783
FNG et FOPRODI	21 517	25 424
Total Garanties reçues de l'Etat	94 396	91 966

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat au comptant	18 603	19 652
Vente au comptant	18 907	19 655

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2018 comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat à terme	115 433	136 562
Vente à terme	109 070	131 165

Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 525 191 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	7 737	3 295
Opérations avec la clientèle	501 658	421 169
Autres intérêts et revenus assimilés	15 796	9 144
Total Intérêts et revenus assimilés	525 191	433 608

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 130 832 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur comptes	23 908	17 831
Commissions sur opérations de caisse	2 039	1 903
Commissions sur crédits	39 728	34 646
Commissions sur monétique banque à distance	32 923	28 595
Autres commissions	10 246	9 152
Commissions sur moyens de paiement	10 247	7 762
Autres produits sur services financiers	11 741	11 425
Total Commissions (en produits)	130 832	111 314

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 36 279 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Gain net sur titres de transaction	-	188
Gain net sur titres de placement	1 171	(337)
Gain net sur opérations de change	35 108	36 669
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 279	36 520

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 10 985 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur autres titres d'investissement	1 413	-
Intérêts sur obligations	205	305
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	101	59
Intérêts sur bons de trésor assimilables	7 567	5 427
Intérêts sur emprunt national	910	1 279
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	789	722
Total Revenus du portefeuille d'investissement	10 985	7 792

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 277 685 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	231 995	177 536
Emprunts et ressources spéciales	27 881	25 812
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	14 452	13 278
Autres intérêts et charges	3 357	5 029
Total Intérêts courus et charges assimilées	277 685	221 655

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 5 938 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions monétiques	4 535	3 656
Redevances et prestations	346	305
Autres commissions	392	405
Rémunération du fonds géré SICAR	17	(63)
Frais de confection carnet de chèques	117	117
Frais télégrammes télex	198	200
Règlement télécom SMS Banking	333	361
Total Commissions encourues	5 938	4 981

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 43 156 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Cout net du risque clientèle	43 368	20 621
Cout net du risque divers	(212)	799
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	43 156	21 420

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions collectives	4 647	4 497
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 494	41 810
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 478)	(20 690)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 141)	(5 018)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	697	3 152
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 033)	(563)
Pertes non couvertes de contrepartie	282	257
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(10)
Pertes couvertes de contrepartie	6 057	4 350 *
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(6 053)	(4 349) *
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées/Décote	(4)	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(810)	(1 079)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	810	1 079
Recouvrement sur créances passées par perte	(14)	(12)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(2 086)	(2 799)
Total Coût net du risque clientèle	43 368	20 621

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions pour risques et charges	677	1 552
Reprises sur provisions pour risques et charges	(105)	(7 602)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(482)	(305)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	87	70
Perte sur éléments hors exploitation	458	6 868
Gain sur éléments hors exploitation	(1 242)	(856)
Perte sur autres éléments d'exploitation	395	1 072
Total Coût net du risque divers	(212)	799

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 66 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018	
Dotation aux provisions sur titres de participation	-	(72)	*
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(83)	(168)	*
Reprise de provisions sur titres de participation	9	26	
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	8	25	
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(66)	(189)	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Note 27 : Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 133 707 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du personnel	100 016	87 968
Charges sociales	25 151	21 793
Autres charges de personnel	5 241	7 808
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 302	599
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(3)	-
Total Frais de personnel	133 707	118 168

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 48 070 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Travaux fournitures et services extérieurs	27 174	25 179
Frais divers de gestion	20 896	17 734
Total Charges générales d'exploitation	48 070	42 913

Les autres charges d'exploitation totalisent 48 070 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Loyers commerciaux	3 806	3 761
Maintenance logiciel informatique	3 786	4 015
Autres services extérieurs	1 096	1 244
Assurance globale banque	1 304	1 124
Entretien et nettoyage immeubles	613	523
Honoraires commissaires aux comptes	427	413
Maintenance matériel informatique	413	249
Loyer personnel logements de fonction	275	287
Assurance immeubles et voitures	481	404
Gardiennage et surveillance	605	526
Frais judiciaires	280	573
Rémunération d'intermédiaires	677	702
honoraires service assistance Société Générale	2	68
Sous-traitance archives	167	220
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	113	167
Fond de garantie de dépôts bancaire	13 101	10 875
Total Travaux fournitures et services extérieurs	27 174	25 179

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 67 230 KTND se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt courant	66 800	52 544
Impôt différé	430	2 297
Total	67 230	54 841

Note 30 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2019, est de 3,365 DT.

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de la période	116 307	109 357
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,365	3,164

Le résultat par action ainsi déterminé en 2019 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2019 un solde de 343 181 KTND contre 158 564 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	284 015	420 860
Créances sur les établissements bancaires et financiers	142 686	53 814
Emprunts auprès de la banque centrale	(69 000)	(150 000)
Dépôts des établissements bancaires	(14 514)	(165 977)
Dépôts des établissements financiers	(6)	(133)
Total	343 181	158 564

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n° 2020-06 du 19 Mars 2020 et n° 2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Fort de la solidité de sa situation financière consolidée et de ses différents ratios, le groupe UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers consolidés du groupe UIB sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

VI RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, font ressortir des capitaux propres positifs de 656 066 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 116 307 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 656 023 KTND et représentent 93% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2019, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 454 308 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouter des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note 32 « Evènements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n° 2020-06 du 19 Mars 2020 et n° 2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Fort de la solidité de sa situation financière consolidée et de ses différents ratios, le groupe UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers consolidés du groupe UIB sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020,

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Mustapha MEDHIOUB**

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK**

**VII CONVOCATION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE, FIXATION
DE SON ORDRE DU JOUR
ET PROJET DE RÉOLUTIONS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 26 JUIN 2020

Ordre du Jour

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
8. Démission d'un administrateur et ratification de la cooptation d'un administrateur ;
9. Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
10. Fixation du montant des jetons de présence ;
11. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ;
12. Pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire réunie après les délais légaux, réglementaires et statutaires, entérine ce retard qui ne lèse en rien ni les intérêts de la banque ni ceux des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2019, qui s'élève à 117 058 211, 442 TND majoré du report à nouveau positif de 4 506 734,852 TND, soit au total 121 564 946,294 TND comme suit :

· Réserve pour réinvestissement exonéré	10 224 000,000	TND
· Fonds social	1 000 000,000	TND
· Report à nouveau	110 340 946,294	TND

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Alexandre Maymat de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 10 octobre 2019, portant cooptation de Monsieur Laurent Goutard, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Alexandre Maymat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Madame Ouided Bouchamaoui
- Monsieur Yann De Nanteuil

Les Administrateurs, ainsi nommés, exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 225.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

www.uib.com.tn

RETROUVEZ-NOUS SUR



UIB - Groupe Société Générale



UIB - Société Générale



@SG_UIB